

Commissioned by



ON
THE
MOVE

Time to Act

**Secteur culturel :
comment le manque de
connaissance crée des
obstacles pour les artistes
et les publics en situation
de handicap.**

Rapport final : novembre 2021 / traduction en français : mars 2022

Une étude commandée par le British Council et réalisée par On the Move



Co-funded by the
Creative Europe Programme
of the European Union



SOMMAIRE

 SYNTHÈSE	4
 CONCLUSIONS PRINCIPALES	7
 RAPPORT COMPLET	22
1. Contexte et problématique	23
2. Méthodologie	26
3. Connaissance	34
4. Expérience	47
5. Solutions et recommandations	84
6. Conclusions	99
7. Bibliographie et références	103

VUE D'ENSEMBLE

SYNTHÈSE Une synthèse de 3 pages qui décrit le rapport, met en avant les principaux thèmes couverts par la recherche, et explique brièvement la méthodologie.

CONCLUSIONS PRINCIPALES 14 pages qui décrivent les conclusions principales de la recherche, résument les défis et solutions identifiés durant au cours de la démarche, et partagent les données principales de l'enquête transnationale.

RAPPORT COMPLET Le rapport complet *Time To Act*, qui comprend toutes les informations contenues dans la synthèse et les conclusions principales, enrichies de détails, d'études de cas et de statistiques.

L'étude **Time to Act** a été commandée par le British Council, dans le cadre d'Europe Beyond Access, le plus grand projet transnational au monde sur la thématique « Arts et Handicap ».

Cofinancé par le programme Europe Créative de l'Union européenne, Europe Beyond Access aide les artistes en situation de handicap à briser le plafond de verre des secteurs du théâtre et de la danse.

Les principaux partenaires du projet sont : The British Council (Royaume-Uni), Holland Dance Festival (Pays-Bas), Kampnagel (Allemagne), Onassis Stegi (Grèce), Oriente Occidente (Italie), Per.Art (Serbie), et Skånes Dansteater (Suède).

Auteurs : Yohann Floch (On the Move) et Jordi Baltà Portolés (Trànsit Projectes)
Analyse et édition des données : John Ellingsworth (On the Move)
Coordination : Marie Le Sourd avec des apports préliminaires de Maïa Sert (On the Move)
Traduction : Amandine Jean (texte complet sauf synthèse), Pascale Fougère (synthèse)
Design : Marine Domec
Police de caractères : <https://luciole-vision.com/index.html>

Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation de son contenu. Il n'engage que ses auteur·rice·s, et la Commission ne peut être tenue pour responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette publication.

SYNTHÈSE

Time to Act est la toute première étude transnationale qui démontre de manière argumentée que la majorité des professionnel-le-s européen-ne-s du spectacle vivant manquent de connaissance et d'expériences pour promouvoir une égalité d'accès au secteur culturel des artistes, professionnel-le-s et publics en situation de handicap.

Sur la base d'une large enquête couvrant 42 pays, d'une série d'entretiens approfondis, d'une analyse de la littérature spécialisée, ainsi que de rapports et guides pratiques existants, *Time to Act* examine les obstacles qui empêchent les professionnel-le-s de la culture de repérer et de présenter des œuvres d'artistes professionnel-le-s handicapé-e-s. L'étude pointe l'écart entre le faible niveau de connaissance et l'excès de confiance des professionnel-le-s de la culture sur ces sujets, et identifie les actions à mener pour une plus grande égalité d'accès. Commandée par le British Council, cette étude a été produite par le réseau international dédié à la mobilité artistique et culturelle On the Move, avec le concours de réseaux culturels européens tels que Trans Europe Halles ou IN SITU, et des prises de paroles d'acteur-ric-e-s culturel-le-s lors de présentations publiques, par exemple lors d'un webinaire en juin 2021 organisé par Acesso Cultura (Portugal) ou d'une rencontre dédiée à l'occasion de la réunion plénière de l'IETM à Lyon en octobre 2021 (France).

L'une des conclusions les plus marquantes est que les professionnel-le-s du spectacle vivant devraient mieux connaître les œuvres des artistes en situation de handicap. Environ 1 professionnel-le sondé-e sur 6 n'avait vu aucune production d'artistes en situation de handicap au cours des deux dernières années.

Sans surprise, le manque de connaissance a été cité comme l'un des principaux obstacles au soutien et à la programmation d'un plus grand nombre d'œuvres d'artistes en situation de handicap. En l'état actuel des choses, 48 % des répondant-e-s étaient très peu confiant-e-s ou pas du tout confiant-e-s quant à l'accessibilité des programmations artistiques aux artistes handicapé-e-s.

Le rapport montre un plus grand engagement autour de l'accès des publics en situation de handicap, avec un chiffre de près de 39 % de répondant-e-s très peu confiant-e-s ou pas du tout confiant-e-s quant à l'accessibilité de l'offre des spectacles aux publics handicapés. Cependant, il existe encore des lacunes importantes dans les dispositifs d'accès, en particulier concernant l'offre en ligne. Seuls 19 % des salles de spectacle et festivals interrogés disposaient d'un site Internet accessible aux personnes handicapées, et seulement 12 % d'une billetterie accessible. L'étude a également révélé que, si certains lieux de diffusion se percevaient comme ouverts à tou-te-s – bien connectés au

secteur et capables d'identifier les besoins en matière d'accès –, les artistes handicapé-e-s et les compagnies avaient, quant à elleux, souvent l'impression que leurs besoins spécifiques n'étaient pas bien compris.

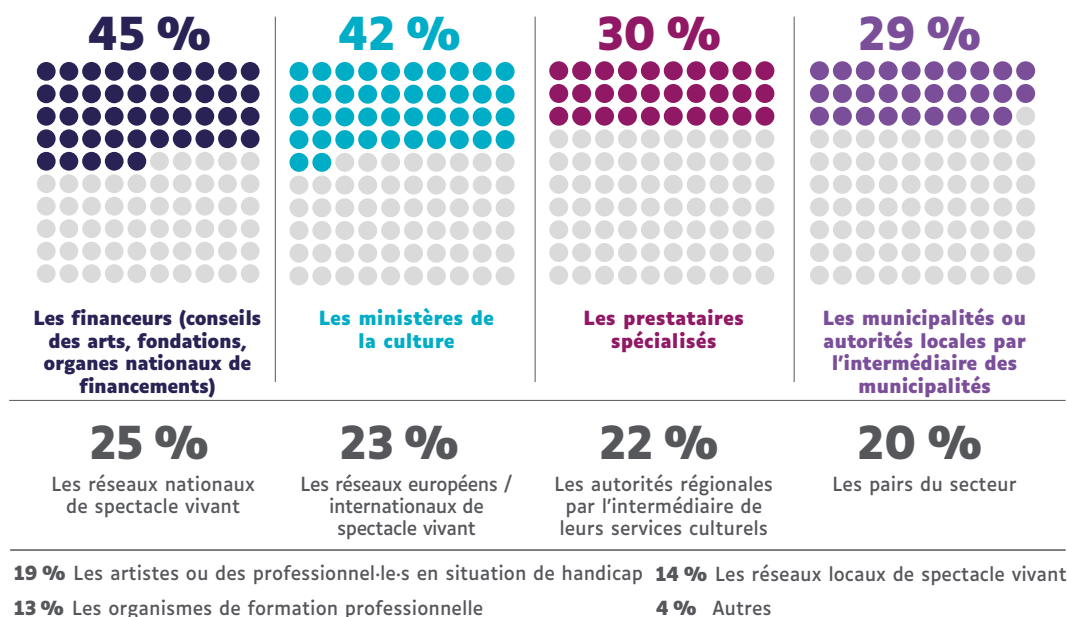
Comment dès lors améliorer les connaissances et renforcer les capacités ?

Il existe déjà de nombreux rapports, guides et outils pour orienter les professionnel-le-s de la culture et mieux les outiller sur les questions d'accessibilité. Cependant, ils ne sont pas largement diffusés, en partie parce qu'ils sont souvent ciblés sur un pays spécifique ou disponibles dans une seule langue. En l'absence d'orientations et de formations plus structurées, les artistes en situation de handicap sont elleux-mêmes souvent utilisé-e-s comme des sources informelles de conseils, bien qu'ils soient rarement rémunéré-e-s pour cela.

Dans l'ensemble, le secteur culturel manifeste un besoin criant d'orientation et de compréhension accrues pour parvenir à une plus grande égalité d'accès. Ce besoin est évident chez les personnes qui ont participé à la recherche *Time to Act*, tout comme pour celles qui n'y ont pas participé. De nombreux-ses professionnel-le-s contacté-e-s dans le cadre de cette étude ne se sont pas senti-e-s à l'aise pour répondre à des questions sur le handicap, suggérant qu'ils n'avaient pas les connaissances nécessaires pour exprimer une opinion éclairée, tout en insistant sur l'importance de la recherche elle-même et de l'accessibilité en général.

Lorsqu'on leur a demandé d'indiquer leurs sources d'information sur l'accessibilité, les organismes gouvernementaux tels que les ministères de la culture et les conseils nationaux des arts ont rarement été cités – à l'exception notable des organismes publics au Royaume-Uni. Les financeurs de la culture eux-mêmes ont également fait état, dans l'enquête *Time to Act*, d'une faible connaissance du travail des artistes en situation de handicap et d'une confiance limitée quant à l'accessibilité de leurs programmes pour les artistes en situation de handicap. Cela contraste fortement avec le fait que les professionnel-le-s de la culture attendent des conseils des arts au niveau national et des ministères de la culture qu'ils fournissent un soutien : 44,5 % des répondant-e-s à l'enquête ont choisi les organismes de financement du secteur artistique parmi les trois parties prenantes qui, selon elleux, devraient le plus agir, et 42 % les ministères de la culture.

Qui doit principalement offrir des cadres d'orientations, des formations et un répertoire de cas de bonnes pratiques ?



Ce rapport a été préparé pendant la pandémie de COVID-19. Alors que les 18 derniers mois ont vu une augmentation du travail en ligne et à distance ainsi qu'un tournant marqué vers le numérique susceptibles de fournir une voie à un plus grand accès, les participant-e-s à l'étude *Time to Act* ont fréquemment exprimé des inquiétudes quant aux risques sanitaires actuels qui touchent les personnes en situation de handicap de manière disproportionnée : des ressources plus limitées pourraient écarter les stratégies d'inclusion des programmes des financeurs et d'autres acteurs du secteur culturel, et les personnes en situation de handicap « pourraient à nouveau disparaître de l'espace public ».

Veiller à ce que cela ne se produise pas constitue une priorité et une responsabilité pour l'ensemble du secteur culturel. Afin de garantir les acquis du passé tout en œuvrant à un avenir équitable, il faut plaider en faveur d'un meilleur financement et d'une meilleure réglementation, adopter une approche transnationale du partage des connaissances et placer l'inclusion et l'accessibilité universelles au cœur du travail de toutes les organisations et de tous les lieux artistiques. Le secteur culturel est prêt pour le changement et mesure sa nécessité. Il est temps d'agir.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

CONTEXTE

Ce rapport présente les principales conclusions d'une enquête commandée par le British Council à On the Move, le réseau international dédié à la mobilité des artistes et professionnel-le-s de la culture. Il étudie le niveau de connaissance et d'expérience des opérateur-ric-e-s de la culture européenne en ce qui concerne les artistes en situation de handicap et leurs œuvres. Menée en 2020 et 2021, l'étude s'appuie sur une analyse de la littérature pertinente, des entretiens semi-structurés et une enquête en ligne¹.

Les principales conclusions sont présentées ci-après selon trois grands domaines :

- **La connaissance**, y compris l'information, la formation, les ressources et l'orientation qui permettent une meilleure compréhension du handicap et de son influence sur la pratique culturelle, du travail déjà réalisé par des artistes en situation de handicap, et des besoins de ces artistes comme des publics en situation de handicap.
- **L'expérience**, y compris les pratiques existantes liées à une meilleure intégration des artistes en situation de handicap dans les projets et programmes artistiques ainsi que l'amélioration de l'accessibilité pour les publics en situation de handicap.
- **Les solutions**, y compris les meilleures pratiques, recommandations ou prototypes de solutions qui peuvent initier de nouveaux changements.

CONNAISSANCE

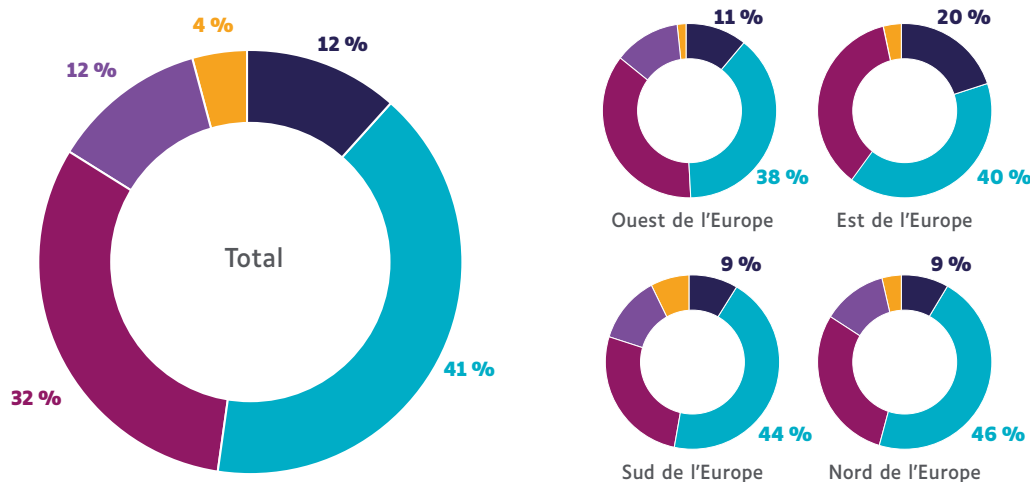
- **Une connaissance limitée du travail des artistes en situation de handicap.** Lorsqu'il leur a été demandé d'exprimer leur degré de familiarité avec le travail des artistes européen-ne-s en situation de handicap, seulement 16 % des participant-e-s à l'enquête en ligne ont répondu Bon

1 Voir le rapport complet détaillant les objectifs et la méthodologie du projet p. 22.

ou Excellent. Plus de la moitié (52 %) évaluent leur niveau de connaissance comme Faible ou Très faible.

Niveau de connaissance du travail réalisé par des artistes en situation de handicap par les professionnel-le-s des arts du spectacle

● Très faible ● Faible ● Correct ● Bon ● Excellent



- **Nombre variable de productions vues.** 83 % des répondant-e-s ont vu des productions d'artistes en situation de handicap au cours des deux dernières années. 50 % ont assisté de 1 à 3 productions, et 13 % en ont vu au moins 7. Les personnes en situation de handicap interrogées dans le cadre de l'enquête sont plus à même d'avoir assisté à de telles productions que celles qui ne le sont pas (et ont deux fois plus de chances d'en avoir vu 7 ou plus). Par ailleurs, 17 % des participant-e-s ont indiqué n'avoir vu aucune production au cours des deux dernières années. Ce chiffre final est plus élevé à l'Est de l'Europe (23 %) que dans les autres régions, le Nord de l'Europe (12 %) inscrivant le résultat le plus faible.
- **Difficultés à identifier et à accéder à des sources d'information fiables.** Dans le cadre de l'enquête ou des entretiens, la plupart des répondant-e-s ont indiqué avoir du mal à citer des exemples d'informations qui les ont aidé-e-s à aborder les questions d'accessibilité. Iels se sont souvent plaint-e-s d'un manque de ressources disponibles.
- **Les artistes et professionnel-le-s en situation de handicap, les organisations artistiques homologues et les services spécialisés apparaissent comme sources principales d'information.** 49 % des répondant-e-s à l'enquête désignent les artistes et professionnel-le-s de la culture en situation de handicap comme leurs sources de référence pour toute question ou besoin en matière de programmation ou de soutien impliquant des artistes en situation de handicap. 45 % mentionnent les organisations artistiques homologues et 32 % les prestataires de services spécialisés. En effet, quelques services spécialisés (par ex. Arts & Disability Ireland ; Culture for All, Finlande ; Acesso Cultura, Portugal ; Pro Infirmis,

Genève, Suisse ; Servicestelle Inklusion im Kulturbereich, Dresde, Allemagne) et initiatives locales (tanzbar Bremen, Allemagne ; le Without Walls Access Guide, Royaume-Uni) sont identifiés comme principaux points d'information. Les informations provenant d'entités gouvernementales sont rarement citées, à l'exception notable des organismes publics du Royaume-Uni.

- **Disparités nationales dans la disponibilité de l'information.** Les difficultés identifiées par les personnes participant aux entretiens ou à l'enquête en ce qui concerne l'accessibilité de l'information semblent confirmer les conclusions de l'analyse documentaire, laquelle suggère l'existence d'une littérature substantielle sur les arts et le handicap dans certains pays (par ex. au Royaume-Uni, en Finlande, en France, en Allemagne, en Irlande) mais beaucoup moins facile d'accès ailleurs. La disponibilité limitée des informations sur l'art et le handicap avait déjà été constatée par des réseaux européens et des organes de l'UE².
- **Les réseaux et programmes européens facilitent l'accès à la connaissance et à l'expérience de la production en situation de handicap en compensant les inégalités existantes.** Les réseaux européens et internationaux des arts du spectacle sont désignés par 32 % des répondant-e-s comme leurs sources fiables pour se renseigner sur le travail des artistes en situation de handicap. Ce chiffre est plus élevé que celui des réseaux nationaux des arts du spectacle (22 %). On observe le même phénomène lorsqu'il s'agit de nommer des sources dignes de confiance pour s'adresser aux publics en situation de handicap. L'analyse de la littérature a également montré que les réseaux artistiques européens et internationaux ainsi que les projets financés par l'UE ont élargi les possibilités d'accès aux productions d'artistes en situation de handicap dans le secteur culturel européen, y compris dans des pays où ces opportunités étaient auparavant rares.

EXPÉRIENCE

- **28 % seulement des lieux de diffusion et festivals présentent ou soutiennent régulièrement des productions d'artistes en situation de handicap.** Il a été demandé aux lieux de diffusion et festivals qui ont participé à l'enquête s'ils soutenaient ou présentaient de façon régulière le travail d'artistes en situation de handicap. Les réponses indiquent que 28 % d'entre eux présentent ou soutiennent au moins une production par an. Parmi ceux-ci, moins de 6 % présentent quatre productions ou plus par an.

2 Voir, par ex. *Union européenne des aveugles (2012). EBU Survey 2012: Mapping current levels of accessibility to cultural venues and activities in Europe. Paris, UEA ; et Pasikowska-Schnass, M. (2019). Access to cultural life for people with disabilities. Bruxelles et Strasbourg, Service de recherche du Parlement européen (EPRS) ; disponible sur : https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document.html?reference=EPRS_BRI%282019%29644200*

Par ailleurs, 53 % des festivals et lieux de diffusion interrogés présentent des productions d'artistes en situation de handicap de façon ponctuelle (soit moins d'une par an), tandis que 15 % n'en présentent aucune.

- **31 % de l'ensemble des organisations artistiques indiquent ne pas rechercher de nouvelles productions d'artistes en situation de handicap.** Lorsqu'on leur demande où ils cherchent de nouvelles productions d'artistes en situation de handicap, les répondant.e.s ont mentionné comme source principale le contact direct avec les compagnies, les organisateur.rice.s de tournées et les agent.e.s (37 % pour l'ensemble des répondant.e.s ; 49 % pour les lieux de diffusion et les festivals), puis, en seconde position, les homologues internationaux et les réseaux européens ou internationaux des arts du spectacle (36 %). Ce dernier chiffre confirme une nouvelle fois le rôle important joué par les réseaux internationaux dans ce domaine. Les autres sources citées comprennent les homologues et les réseaux nationaux (28 %) ainsi que les médias en ligne et hors ligne (27 %). Par ailleurs, 31 % des répondant.e.s ont indiqué qu'ils ne recherchent pas de nouvelles productions d'artistes en situation de handicap.

- **Les personnes en situation de handicap sont désireuses d'assister à des activités artistiques, en particulier lorsque leurs besoins sont pris en compte.** Les recherches menées en Irlande remettent en question certaines idées sur la fréquentation de la part des personnes en situation de handicap : 86 % d'entre elles avaient assisté à au moins un événement artistique (y compris le cinéma) au cours de l'année précédente (79 % hors cinéma). Ces chiffres sont en effet plus élevés que ceux d'une enquête similaire portant sur l'ensemble de la population (64 % ont assisté à au moins un événement artistique – y compris le cinéma d'art et d'essai, à l'exclusion du cinéma grand public)³. L'accès physique, les questions de santé, les aspects économiques, l'éloignement des lieux de diffusion, l'isolement personnel, et les problèmes de réservation des événements en ligne ont été identifiés comme des obstacles majeurs dans plusieurs pays européens.⁴

- **La plupart des lieux de diffusion et des festivals ont adopté des mesures pour améliorer l'accès physique.** Une disposition de plain-pied entre la rue, l'auditorium, les bureaux et les coulisses est la mesure la plus fréquemment mise en avant pour améliorer l'accès aux lieux de diffusion

3 Maitland, H. (2017). Audiences-in-waiting? Dublin, Arts & Disability Ireland. Disponible sur : <https://adiarts.ie/assets/uploads/2018/01/Audiences-in-Waiting-survey-bulletin-final.pdf>

4 Voir, par ex., Fundación Eguía-Careaga Fundazioa (2016). *Informe 2016 sobre la aplicación de la Estrategia Integral Española de Cultura para todos*. Madrid, Real Patronato sobre Discapacidad, disponible sur : <https://www.cedd.net/es/publicaciones/Record/539365> ; Kantar Media (2016). *The Arts in Irish Life: 2016 Research Update*. Dublin, Arts Council of Ireland, disponible sur : http://www.artscouncil.ie/Publications/All/The-Arts-in-Irish-Life_-2016-update/ ; Maitland, H. (2017). *Audiences-in-waiting? How do people with disabilities engage with culture?* Dublin, Arts & Disability Ireland, disponible sur : <http://adiarts.ie/assets/uploads/2017/11/Audiences-in-Waiting-survey-report-final.pdf> ; et *Attitude is Everything (2018). State of Access Report 2018: Ticketing Without Barriers. Examining the access booking experience for Deaf and disabled music fans*. Londres, Attitude is Everything, disponible sur : http://www.attitudeiseverything.org.uk/uploads/general/State_of_Access_Report_2018.pdf

et aux festivals (57 %), suivie par les toilettes accessibles aux fauteuils roulants (52 %). 34 % ont investi des fonds supplémentaires pour répondre aux besoins d'accès de manière plus générale, 31 % possèdent des toilettes accessibles aux fauteuils roulants avec lève-personne, et 21% disposent de salles de change accessibles dans les bureaux ou en coulisses.

- **Les mesures d'accessibilité sont moins fréquentes dans la programmation et la prise de décision artistiques.** Parmi les mesures susceptibles d'être adoptées par les lieux de diffusion et les festivals pour améliorer l'accessibilité, seulement 17 % des répondant·e·s ont indiqué avoir lancé des appels d'offres à destination des artistes ou programmeur·rice·s en situation de handicap, et 13 % seulement ont fait participer des professionnel·le·s de la culture en situation de handicap aux jurys de sélection et aux équipes de mise en service. 8 % tiennent compte de moyens alternatifs pour répondre aux appels d'offres, et 7 % accordent plus de temps aux artistes en situation de handicap lorsqu'ils se présentent.

- **Il apparaît nécessaire de mieux comprendre les besoins des artistes en situation de handicap et de les intégrer dans les programmations.** La littérature sur les arts du spectacle et le handicap fournit des conseils pour prendre en compte les besoins des artistes en situation de handicap lors de l'organisation d'un événement, notamment en termes de mobilité, d'hébergement et de coûts, mais aussi pour que le personnel prenne conscience des besoins spécifiques et adopte une attitude patiente, encourageante et adaptée.⁵ L'enquête et les entretiens montrent cependant qu'il reste beaucoup de progrès à faire en ce domaine. 48 % des répondant·e·s à l'enquête en ligne ont exprimé des doutes quant à l'accessibilité de leurs programmations pour les artistes en situation de handicap. Certaines personnes interrogées ont également indiqué que « les méthodes de production doivent être adaptées, en accordant plus de temps, plus d'espace et plus de ressources, ce qui est en contradiction avec les méthodes normatives de production d'œuvres scéniques ».⁶ « Il faudrait accorder plus de temps aux artistes en situation de handicap pour travailler dans un lieu de diffusion. Nous sommes nombreux à ne pas pouvoir travailler de longues journées de plus de 12 heures, et à avoir besoin de plus de repos que les autres. Nous imposer des horaires stricts d'entrée, de répétition technique et de sortie peut nous obliger à refuser une proposition de spectacle, car nous savons qu'il nous faudra lutter contre la fatigue et les effets néfastes sur notre bien-être. »⁷

5 Voir par ex. Festival.Org (2020). *Outdoor Arts Festivals and Events: Access Guide. To support festivals and events in finding inclusive practices when working with D/deaf and disabled audiences and artists*. Manchester, Without Walls, disponible sur : <https://www.withoutwalls.uk.com/wp-content/uploads/2020/08/Without-Walls-Outdoor-Arts-Festivals-and-Events-Access-Guide-2020.pdf>.

6 Producteur·rice et artiste en situation de handicap, salle de théâtre, Pologne – discussion publique, 23 octobre 2021.

7 Contributeur·rice anonyme, Royaume-Uni – réponse à l'enquête en ligne 2020.

- **Un large éventail de mesures a été adopté pour favoriser l'accessibilité aux publics, à des degrés divers.** En termes d'initiatives prises par les organisations en matière d'accessibilité au public, les personnes interrogées évoquent en premier lieu les toilettes accessibles en fauteuil roulant (72 %), puis les billets gratuits ou à prix réduit pour les assistant·e·s personnel·le·s (48 %), les billets à prix réduit pour les publics en situation de handicap (44 %), les interprètes en langue des signes (42 %), et l'audiodescription (31 %). En parallèle, seul·e·s 24 % disposent de personnel d'accueil formé à la sensibilisation au handicap, 19 % possèdent un site web accessible, 16 % offrent un point de contact dédié aux questions d'accessibilité, 13 % fournissent des supports de communication et de marketing accessibles, et 12 % proposent un processus de réservation accessible.
- **Les mesures d'accès ont tendance à se concentrer sur le public avant les artistes.** Les éléments cités ci-dessus, comme les réponses aux questions ouvertes de l'enquête, montrent que la plupart des organisations artistiques donnent la priorité à l'accessibilité pour les publics en situation de handicap, avant les artistes en situation de handicap. Cela confirme les conclusions de l'analyse documentaire, selon lesquelles les lieux de spectacle ont souvent été rendus accessibles au public mais pas aux artistes, comme on peut le voir dans les coulisses et les loges.⁸ Certains auteur·rice·s établissent un lien potentiel avec l'idée qui prévaut, du moins dans certains pays, selon laquelle les personnes en situation de handicap sont des bénéficiaires « passif·ve·s » de la culture, plutôt que des participant·e·s « actif·ve·s ».⁹
- **Moins de la moitié des lieux de diffusion et festivals disposent d'une stratégie inclusive à destination des publics en situation de handicap.** 33 % des lieux et festivals ne s'impliquent pas régulièrement auprès des publics en situation de handicap, tandis que 24 % le font sans stratégie spécifique. En revanche, 42 % des répondant·e·s indiquent posséder une stratégie d'inclusion spécifique pour les publics en situation de handicap.
- **Employer des personnes en situation de handicap et disposer de personnel ou de budget dédié sont des moteurs de changement au sein des organisations.** Les organisations qui emploient du personnel en situation de handicap ou disposent de personnel responsable de l'accessibilité ou de budget dédié semblent avoir davantage confiance que la moyenne des répondant·e·s en l'accessibilité de leurs programmes artistiques aux artistes en situation de handicap. Un schéma similaire apparaît quant à l'engagement auprès des publics en situation de handicap.

8 Voir par ex. Karhunen, M. (2020). « Disabled artists, gatekeepers and new standards. » Séminaire #StopHatredNow, 11 mai 2020, de https://www.youtube.com/watch?v=R33pV9kAS28&feature=emb_title.

9 Voir par ex. Panagiotara, B. (depuis 2019). *Dance & Disability. A research on inclusive dance education & training in Greece, Netherlands, Sweden & the UK*. Plusieurs sites, Onassis Stegi, Holland Dance Festival, Skanes Dansteater et compagnie Stoppap Dance. Disponible sur : https://www.academia.edu/38655040/Dance_and_Disability_A_research_on_inclusive_dance_education_and_training_in_Greece_Netherlands_Sweden_and_the_UK

Les réponses aux questions ouvertes ont confirmé que la présence d'un ou plusieurs membres du personnel en situation de handicap avait permis de sensibiliser à des problèmes spécifiques et d'ouvrir des discussions en interne, ce qui a conduit à des pratiques plus inclusives : « Notre programme [...] axé sur l'accessibilité a été lancé par un employé en situation de handicap. Depuis sa création en 2018, il nous a permis de mieux répondre aux besoins des publics en situation de handicap (en particulier les personnes sourdes ou malentendantes, les personnes présentant une déficience visuelle, les personnes qui peuvent avoir besoin de conditions de spectacle adaptées et les personnes à mobilité réduite). »¹⁰

- **Les perceptions sur les améliorations apportées peuvent trahir une trop grande confiance.** Une grande partie des répondant-e-s à l'enquête pense que les programmes et les lieux artistiques sont devenus plus accessibles ces dernières années. Par exemple, 58 % des répondant-e-s issu-e-s des lieux de diffusion et des festivals ont déclaré que leurs organisations sont devenues plus accessibles aux artistes en situation de handicap au cours des cinq dernières années, bien que ce chiffre soit plus faible pour les organisations sans budget dédié à l'accessibilité (46 %). De même, 58 % des lieux de diffusion et festivals estiment que l'accessibilité pour les publics en situation de handicap s'est améliorée au sein de leur organisation (41 % pour les organisations sans budget dédié). Ces chiffres contrastent avec certaines données concernant les pratiques réelles, par exemple seuls 28 % des lieux et festivals présentent ou soutiennent régulièrement les productions d'artistes en situation de handicap, 87 % ne fournissent pas de matériel de marketing accessible, et seulement 12 % proposent un processus de réservation accessible. Ceci tendrait à démontrer un excès de confiance, sans preuves tangibles, quant aux améliorations réelles de l'accessibilité pour les artistes et les publics.

- **L'amélioration de l'accessibilité est judicieuse à plusieurs égards, notamment en matière de droits, de diversité culturelle et de commerce.** La littérature existante désigne souvent l'accès et la participation à la vie culturelle comme partie intégrante des droits de l'homme – et qu'à ce titre, les gouvernements et les institutions culturelles publiques devraient « garantir une offre culturelle accessible à tous·tes, avec des mesures spécifiques à destination de certains groupes de population tels que les enfants et les jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les migrant-e-s »¹¹. De plus, l'analyse documentaire, les entretiens et l'enquête en ligne ont révélé une série d'arguments appelant à un « changement culturel » au sein du secteur artistique, qui devrait tendre vers plus d'inclusion et de diversité pour considérer le handicap comme une forme d'enrichissement et

10 Chef-fe de projet accessibilité en situation de handicap, festival, Pays-Bas – réponse à l'enquête en ligne 2020.

11 Parlement européen (2018). Résolution du 14 juin 2018 sur les obstacles structurels et financiers à l'accès à la culture (2017/2255(INI)). Parlement européen. P8_TA(2018)0262, para 55, disponible sur https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2018-0262_EN.html

d'élargissement des possibilités d'expression¹², et parvenir à une image du handicap « non normative et non discriminante »¹³. Certain·e·s artistes et organisations interrogé·e·s ont noté un intérêt croissant du public pour des œuvres de la diversité, y compris celles d'artistes en situation de handicap, et y voient une opportunité (« Les questions sociales qui intéressent les gens aujourd'hui, telles que la diversité des genres et l'inclusion, se reflètent dans les projets artistiques et dans les choix du public. De nombreuses questions étaient habituellement cachées et mises de côté, à l'instar des enfants en situation de handicap autrefois laissé·e·s à la maison. Iels sont à présent intégré·e·s dans les écoles, et il en va de même dans le domaine artistique »).¹⁴ Cette tendance est cependant loin d'être bien établie ou généralisée. Enfin, rendre la fréquentation artistique accessible aux personnes en situation de handicap serait « un bon retour sur investissement » – une étude menée en Irlande indique que le secteur culturel national pourrait gagner 7 millions d'euros supplémentaires si la moitié des personnes en situation de handicap qui fréquentent régulièrement les lieux de diffusion (avant Covid-19) le faisaient une fois de plus par an et venaient avec un·e ami·e ou un membre de leur famille.¹⁵

- **Le manque de financement et de connaissance constitue un obstacle majeur.** Au sujet des obstacles qui empêchent leurs structures, ou le domaine culturel au sens large, de soutenir le travail d'artistes en situation de handicap, 51 % des organisations artistiques ont cité le manque de financement comme principal facteur (53 % pour les lieux de diffusion et festivals ; seulement 23 % pour les organismes de financement). Ont également été mentionnés le manque de connaissance des œuvres d'artistes en situation de handicap dans leur pays (39 %) ou en Europe et dans le monde (32 %), le nombre insuffisant des œuvres réalisées par des artistes en situation de handicap (28 %), le manque de directives d'inclusion officielles de la part des gouvernements au niveau local ou national (24 %), et le manque de connaissances sur la manière de répondre aux exigences d'accessibilité (21 %). Un schéma similaire a été observé quant aux obstacles qui empêchent un engagement plus poussé auprès des publics en situation de handicap : le manque de financement (57 %), le manque d'outils de communication appropriés tels qu'un site web et des supports marketing accessibles (48 %), le manque de contacts et de réseaux pour atteindre le public concerné (38 %), le manque de ressources humaines (37 %) et le manque de connaissances pour répondre aux exigences d'accessibilité (24 %) sont apparus comme des obstacles majeurs. Par ailleurs, 27 % des répondant·e·s ont également mis en avant un manque d'intérêt pour renforcer l'engagement auprès des publics en situation de handicap.

12 Voir par ex. Tanja Erhart, dans Marsh, K. et J. Burrows, Eds. (2017). *Permission to Stare: Arts and Disability*. Bruxelles, IETM et British Council. Disponible sur <https://www.ietm.org/en/resources/fresh-perspectives/fresh-perspectives-7-permission-to-stare-arts-and-disability>

13 Karhunen (2020).

14 Programmateur·rice de lieu de diffusion et de festival valide, Espagne – entretien en ligne, 28 septembre 2021.

15 Maitland, H. (2017). *Audiences-in-waiting? Dublin, Arts & Disability Ireland*

COMMENT LA COVID-19 MENACE LES PROGRÈS RÉALISÉS

L'étude a mis en évidence une crainte générale quant aux effets durables sur l'accessibilité liés à la pandémie actuelle de Covid-19. Dans l'enquête en ligne, les personnes interrogées ont souligné la vulnérabilité des personnes en situation de handicap mais aussi un manque général de considération des autorités publiques vis-à-vis de cette population et de ses besoins et défis spécifiques, dans le cadre des mesures d'urgence prises.

Des recherches récentes menées au Royaume-Uni suggèrent que **77 % du public en situation de handicap se considère « vulnérable par rapport au coronavirus », contre seulement 28 % du public valide**. Cela pourrait s'expliquer par le fait que, selon les données de l'Office for National Statistics du Royaume-Uni, les personnes en situation de handicap ont représenté plus d'un tiers des décès liés à la Covid-19 entre mars et mai 2020.¹⁶

La diffusion en ligne de productions scéniques a cependant permis, pendant la crise, à des publics en situation de handicap d'accéder à des activités culturelles auxquelles ils n'auraient pas pu assister autrement (« Je pense que cette pandémie nous a montré de nouvelles façons d'aborder le public. Elle a ouvert de nouvelles voies de présentation de contenu artistique qui peuvent nous aider à développer de nouvelles réponses face aux besoins spécifiques. »¹⁷). Cela pourrait initier de nouvelles perspectives à l'avenir car revenir aux lieux de spectacle standards pose des défis spécifiques aux publics en situation de handicap (« Ne négligez pas ces avancées, continuez de répondre à ces besoins d'accès en ligne après le coronavirus. »¹⁸). Dans une enquête menée en 2020, 26 % des personnes en situation de handicap ont en effet déclaré qu'elles n'envisageaient pas de retourner dans les salles de spectacle tant qu'un vaccin ou un traitement contre la Covid-19 ne serait pas disponible, soit deux fois plus que le public traditionnel. Les personnes en situation de handicap sont également moins nombreuses à envisager d'assister à un événement en plein air (44 %) que l'ensemble de la population (51 %).¹⁹

Ces chiffres suggèrent que **la crise du Covid-19 a « amplifié les inégalités auxquelles sont confrontés les publics en situation de handicap et compromis la participation et l'engagement culturels »**.²⁰ Les réponses à l'enquête en ligne indiquent que les difficultés économiques croissantes

16 Miller, A. (2020). « Slump in disabled audiences' confidence presents major problem for the arts sector ». Birmingham, Indigo Cultural Consulting Ltd. Disponible sur <https://www.indigo-ltd.com/blog/act-2-confidence-of-disabled-audiences>

17 Directeur-riche artistique valide, festival de danse, Allemagne – réponse à l'enquête en ligne 2020.

18 Programmateur-riche en situation de handicap, Royaume-Uni – réponse à l'enquête en ligne 2020.

19 « Miller, A. (2020). Slump in disabled audiences' confidence presents major problem for the arts sector. Birmingham, Indigo Cultural Consulting Ltd. »

20 Miller (2020).

sont susceptibles de rendre plus difficile le maintien des projets et normes d'accessibilité, mais aussi d'affaiblir les initiatives locales qui s'intéressent à l'accessibilité : « La lutte contre la pandémie fait appel à des ressources limitées et détourne l'attention d'autres priorités telles que l'accessibilité. »²¹ La pandémie a fait reculer un grand nombre de productions de qualité.²² On estime que la baisse de fréquentation des personnes en situation de handicap pourrait entraîner la perte de 12 % du public culturel total, ce qui aurait **d'importantes répercussions économiques pour les organisations du secteur.**²³

Cette perspective fait écho aux premières preuves de l'impact pandémique sur l'emploi dans le secteur culturel. Différentes études internationales ont mis en évidence les conséquences sérieuses de la Covid-19 sur l'activité et l'emploi dans le secteur culturel. Des recherches menées au Royaume-Uni indiquent que **l'impact est plus important pour les artistes et professionnel-le-s de la culture en situation de handicap que pour les autres.**²⁴

Dans l'ensemble, ces preuves de l'impact de la Covid-19 sur les publics et professionnel-le-s de la création en situation de handicap mettent en évidence la **nécessité d'adopter des mesures particulièrement inclusives.**²⁵

SOLUTIONS

- **Les cadres et le soutien via des politiques adaptées apparaissent comme des facteurs favorables essentiels.** À l'instar des obstacles identifiés ci-dessus, l'analyse suggère que l'existence de politiques culturelles sur le handicap et l'accessibilité qui prévoient un budget dédié a été déterminante en termes d'évolution, comme le montrent des pays tels que le Royaume-Uni. Cela apparaît comme facteur principal pour catalyser le changement au niveau du secteur. Les approches globales d'accessibilité et d'inclusion, qui profitent à la société dans son ensemble, peuvent à terme se révéler pertinentes tant pour les publics que pour les artistes en situation de handicap.
- **Impliquer les personnes en situation de handicap dans la prise de décision et disposer de personnel et de budgets dédiés au sein des**

21 Membre du conseil d'administration valide, salle de théâtre, Portugal – réponse à l'enquête en ligne 2020.

22 Contributeur-riche anonyme valide – réponse à l'enquête en ligne 2020.

23 Miller (2020).

24 O'Brien, D.; et al. (2021), « The impact of Covid-19 on jobs in the cultural sector – part 2 ». Leeds, Centre for Cultural Value. Disponible sur <https://www.culturehive.co.uk/CVIresources/the-impact-of-covid-19-on-jobs-in-the-cultural-sector-part-2/>

25 Ramps on the Moon, Attitude is Everything, What Next? Paraorchestra et WeShallNotBeRemoved (2020). Working Safely through Covid-19: Seven Inclusive Principles for Arts & Cultural Organisation. Londres, plusieurs éditeurs. Disponible sur <http://www.attitudeiseverything.org.uk/resources/seven-inclusive-principles-for-arts-and-cultural-organisations>

organisations. Conformément au principe du « rien sur nous sans nous », il est essentiel d’impliquer et de consulter les personnes en situation de handicap dans la conception et la mise en œuvre de programmes et de projets qui leur sont adressées ou favorisent leur fréquentation²⁶ : « Faites toujours appel à l’expertise des artistes en situation de handicap. La plupart des lieux de diffusion, programmes, etc. sont dirigés par des personnes valides qui n’ont aucune expérience de ce que le handicap implique et de ce qui pourrait rendre un programme ou un lieu accessible. L’implication de personnes en situation de handicap est donc absolument nécessaire pour créer des offres intéressantes et fiables à destination de ce public. »²⁷ De plus, les données recueillies dans le présent rapport montrent que les organisations qui disposent de personnel spécifique chargé des questions de handicap et/ou de lignes budgétaires dédiées à la promotion de l’accessibilité et de l’inclusion sont mieux placées que les autres pour progresser dans ce domaine.

- **Faire place à la diversité, y compris au niveau des « garant·e·s ».** Les « garant·e·s », notamment les curateur·rice·s, producteur·rice·s, programmateur·rice·s et établissements éducatifs, jouent un rôle essentiel pour permettre l’accessibilité et l’inclusion. Il convient d’accorder plus d’attention à leurs pratiques et de veiller à la diversité des garant·e·s en interne, pour refléter la composition globale de la population²⁸ : « Les organisations du spectacle vivant devraient s’entourer de groupes moins homogènes... [Pour que] les artistes ne sentent pas comme l’exception, le « monstre » ou le « le porte-drapeau » qu’une organisation progressiste a mis en place. Ils ont besoin de plus de temps, d’attention et de ressources de production adaptées, mais aussi de ne pas avoir le sentiment d’être seul·e·s ou de représenter l’exception, mais plutôt que l’organisation tisse des liens inclusifs entre différents organismes, moyens et cultures. »²⁹
- **Autres changements pour rendre les organisations plus accessibles et inclusives.** Outre les éléments décrits ci-dessus, les autres changements nécessaires au sein des organisations du secteur des arts du spectacle consistent à :
 - garantir l’accessibilité physique tant pour les artistes que pour le public en situation de handicap lorsque cela n’a pas encore été abordé
 - renforcer l’information, la formation, et les capacités en interne dans les domaines liés à l’accès et à l’inclusion

26 Voir par ex. Groupe de travail composé d’expert·e·s des États membres de l’UE sur les programmes de soutien à la mobilité (2012)

27 Producteur·rice valide, salle de danse, Allemagne – réponse à l’enquête en ligne 2020.

28 Voir par ex. Fischer, D. (2016). Other Abilities, Evolving Aesthetics? Rapport de la réunion plénière de l’IETM à Valence, du 3 au 6 novembre 2016. Bruxelles, IETM, disponible sur <https://www.ietm.org/en/resources/reports/other-abilities-evolving-aesthetics> ; Marsh et Burrows (2017) ; et Karhunen (2020).

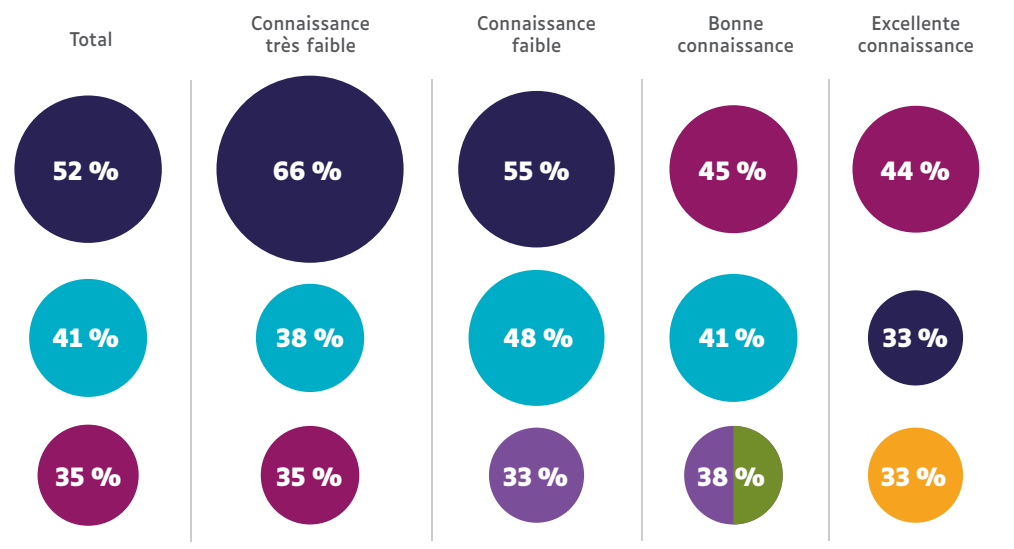
29 Directeur·rice de festival et consultant·e valide sur les questions liées au handicap, Italie – entretien en ligne, 21 octobre 2021.

- intégrer le travail des artistes en situation de handicap dans la programmation et à le rendre plus visible
 - adapter la communication tant vers le public que vers les artistes (par exemple, en veillant à ce que les appels d'offres soient publiés et diffusés dans des formats accessibles et qu'ils atteignent bien les groupes ciblés).
- **Des exemples de bonnes pratiques et d'expériences tangibles sont disponibles.** Au cours de la dernière décennie, une série de guides, de manuels et de publications similaires traitant de l'art et du handicap ont rassemblé des informations pratiques sur la manière d'accroître l'accessibilité et l'inclusion.³⁰ Parmi les solutions proposées, on note l'élaboration d'approches globales de l'inclusion qui intègrent les personnes en situation de handicap mais qui ont également des effets positifs sur des tranches plus larges de la population, la participation des personnes en situation de handicap à la prise de décision et à la gestion, la garantie de l'accessibilité physique, la mise à disposition d'informations internes, la formation et le développement des compétences, l'adaptation de la communication et du marketing, l'intégration de l'accessibilité dans la conception et la présentation des productions (par exemple l'audiodescription, les visites tactiles, les bornes tactiles, etc.) et le développement de partenariats avec des organisations spécialisées et facilitatrices.
 - **Il est essentiel de rendre les connaissances et les conseils pratiques plus facilement accessibles.** L'analyse documentaire a permis d'identifier un certain nombre de boîtes à outils, de guides et d'autres sources fournissant des conseils pratiques aux organisations artistiques désireuses d'être plus accessibles aux artistes et aux publics en situation de handicap. Ces documents n'existent cependant que dans certains pays et dans certaines langues ; il se peut qu'ils soient peu connus de la plupart des

30 Voir Aceso Cultura (2020). The cultural participation of people with disabilities or impairments: how to create an accessibility plan. Une publication soutenue par Polo Cultural | Gaivotas Boavista. <https://accessculture-portugal.org/accessibility-plan/> ; Cemaforre (2009). Accessibilité et spectacle vivant. Guide pratique. Paris, ministère de la Culture et de la Communication et Centre national de ressources pour l'accessibilité des loisirs et de la culture (Cemaforre), disponible sur <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Developpement-culturel/Culture-et-handicap/Guides-pratiques/Accessibilite-et-spectacle-vivant.-Guide-pratique-2008> ; Donostia / San Sebastián 2016 Capitale européenne de la culture et Elkartu - Gipuzkoako Gutxitasun Fisikoa duten Pertsonen Federazio Koordinatzailea (c. 2016). Kultur ekimen irisgarri eta inklusiboak diseinatzeko eta antolatzeko gidaliburua / Guía para diseñar y organizar eventos culturales accesibles e inclusivos. Donostia - San Sebastián 2016 Capitale européenne de la culture, disponible sur https://elkartu.org/pdf/guia_eventos_accesibles_inclusivos_online_16-12-2016.pdf ; Festival.Org (2020). Outdoor Arts Festivals and Events: Access Guide. To support festivals and events in finding inclusive practices when working with D/deaf and disabled audiences and artists. Manchester, Without Walls, disponible sur <https://www.withoutwalls.uk.com/wp-content/uploads/2020/08/Without-Walls-Outdoor-Arts-Festivals-and-Events-Access-Guide-2020.pdf> ; Giraud, C. et N. Miles-Wilden (2018). Demystifying Access. A guide for producers and performance makers: how to create better access for audiences to the performing arts. Londres, Unlimited / Shape Arts / Arts Admin, disponible sur <https://weareunlimited.org.uk/demystifying-access-a-resource-pack-for-the-performing-arts/> ; Quinten, S., L. Reuter et A. Almpanis (2020). Creability Practical Guide. Creative and Artistic Tools for Inclusive Cultural Work. Cologne, Un-Label e.V., disponible sur <https://un-label.eu/wp-content/uploads/Creability-Practical-Guide-EN.pdf> ; Unlimited Impact et Shape Arts (depuis 2015). Ensuring your venues and events are open to all. A brief Access Guide, Shape Arts, disponible sur <https://weareunlimited.org.uk/resources/>

organisations du secteur. En effet, les lieux de diffusion interrogés ont indiqué qu'ils auraient besoin de conseils sur la conception de projets artistiques accessibles et inclusifs (52 %), sur le développement de publics en situation de handicap (41 %), sur la mobilité internationale et la collaboration avec des artistes et des professionnel-le-s en situation de handicap (34 %), et sur la création de lieux de travail accessibles (36 %). À noter, certains de ces chiffres sont encore plus élevés au sein des organismes de financement : 64 % d'entre eux identifient un besoin de conseils sur le développement des publics en situation de handicap ainsi que sur l'aide à la collaboration internationale pour les artistes en situation de handicap, 57 % ont besoin de conseils sur la conception de projets artistiques accessibles et inclusifs, et 43 % pour rendre les échanges en ligne entre professionnel-le-s des arts accessibles aux participant-e-s en situation de handicap.

Quelles formes d'aide vous seraient les plus utiles (jusqu'à 3 options possibles) ? Répartition par niveau de connaissance du travail des artistes en situation de handicap.

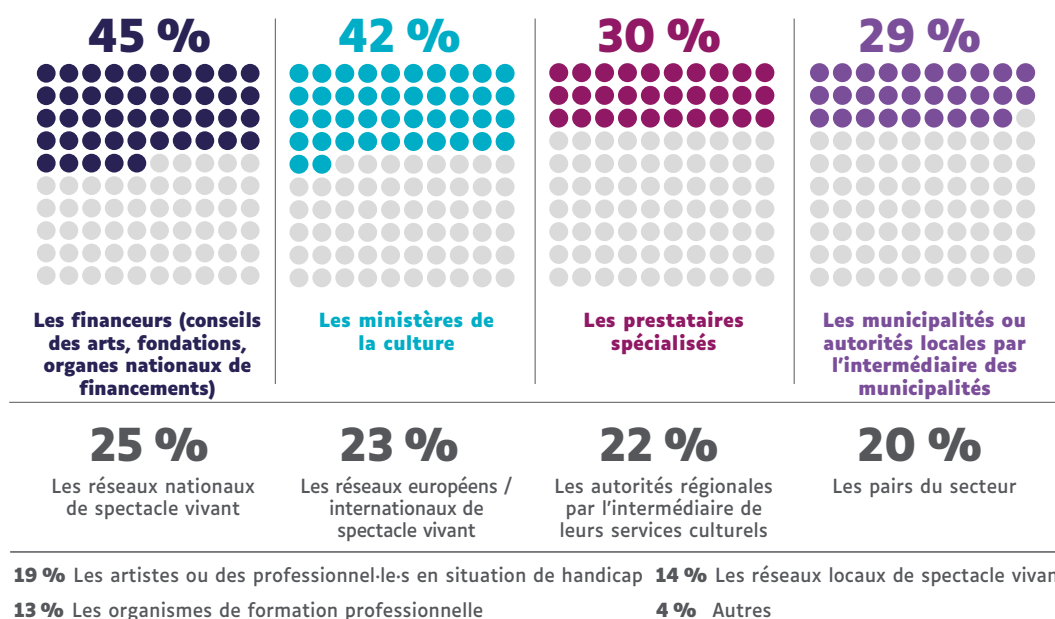


- Conseils pour la conception de projets artistiques offrant l'égalité des chances aux artistes et professionnel-le-s des arts en situation de handicap
- Conseils sur la mobilité/collaboration internationale pour les artistes et professionnel-le-s culturel-le-s en situation de handicap
- Conseils pour le développement de publics en situation de handicap
- Conseils pour rendre les échanges en ligne entre professionnel-le-s culturel-le-s accessibles aux participant-e-s en situation de handicap physique, sensoriel ou mental
- Conseils pour créer des lieux de travail culturel accessibles pour les professionnel-le-s des arts et pour garantir un processus de recrutement accessible.
- Conseils pour le développement d'un site internet accessible

- **Une demande émerge en direction des organismes de financement culturels et des ministères nationaux pour qu'ils s'engagent davantage dans ce domaine.** Quand il s'agit de désigner qui devrait fournir le plus d'efforts en matière de conseil, de formation et de ressources sur les meilleures pratiques, les répondant-e-s à l'enquête ont mentionné en premier lieu les organismes de soutien aux arts (45 %) et les ministères nationaux (42 %). Les répondant-e-s des lieux de diffusion et des

festivals avaient le plus tendance à souligner que les gouvernements locaux et municipalités devraient également s'engager à fournir des ressources (36 %), tandis que les artistes et les professionnel-le-s ont mis davantage l'accent sur le rôle des artistes et des professionnel-le-s de la culture en situation de handicap (28 %).

Qui doit principalement offrir des cadres d'orientations, des formations et un répertoire de cas de bonnes pratiques ?



SUIVI

Les éléments recueillis dans le cadre de ce rapport mettent en évidence les points suivants :

- Il existe encore **des lacunes importantes dans l'accessibilité des activités et des organisations du spectacle vivant** pour les artistes et les publics en situation de handicap. Une action est nécessaire dans ce domaine, qui devrait couvrir la mise à disposition des connaissances (données, bonnes pratiques, réseaux) et le soutien pour rendre les organisations et les lieux de diffusion plus accessibles et inclusifs.
- Les progrès réalisés dans plusieurs pays soulignent **le rôle essentiel de politiques spécifiques et de budgets dédiés** qui soutiennent des mesures en faveur de l'accessibilité pour les artistes et pour les publics au sein de tous les types d'organisation du secteur culturel.

- Une demande de soutien et d'orientation émane également dans ce domaine de la part des organisations du secteur, qui estiment que **l'initiative devrait venir des gouvernements et organismes de financement**. Il existe une demande spécifique de conseil pour la conception de projets artistiques offrant l'égalité des chances aux artistes et professionnel-le-s de la culture en situation de handicap, au développement de publics en situation de handicap, à la mobilité et à la collaboration internationale avec des artistes et professionnel-le-s de la culture en situation de handicap, et à la création de lieux de travail culturels accessibles pour les professions culturelles avec processus de recrutement accessible garanti.
- **La Covid-19 menace d'amplifier les inégalités préexistantes et de limiter les opportunités tant pour les artistes que pour les publics en situation de handicap**. S'attaquer à ce risque et veiller à ce que le handicap soit pris en compte dans les réponses publiques à la crise est une question de droits, ainsi que de viabilité économique pour le secteur.
- Ces dernières années, **des organisations spécialisées dans l'art et le handicap, ainsi que des réseaux et programmes européens, ont contribué** à favoriser l'échange de connaissances et de bonnes pratiques. Le soutien de ces initiatives est nécessaire.
- Parce que des connaissances et des bonnes pratiques existent dans ce domaine mais ne sont pas réparties uniformément dans l'Union européenne, ni suffisamment connues, **les institutions de l'UE, y compris le Conseil des ministres de la culture, pourraient soutenir l'échange de connaissances et l'adoption de lignes directrices communes** pour favoriser l'accès et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Suite au lancement de ce rapport le 3 décembre 2021, le British Council et On the Move prévoient une série de présentations de Time to Act, destinées en particulier aux décideur-euse-s politiques et aux financeurs au niveau national en Europe.

Le rapport sera également lui-même diffusé par le biais de divers canaux de médias sociaux, dans des formats accessibles, avec des traductions de la synthèse disponibles en premier lieu en français, allemand, grec, italien, polonais, roumain, espagnol et serbe.

À plus long terme, l'équipe de recherche d'OTM travaillera sur **un troisième et dernier rapport**, reprogrammé au second semestre 2023, lorsque le projet Europe Beyond Access sera finalisé.

RAPPORT COMPLET

1. Contexte et problématique	23
2. Méthodologie	26
3. Connaissance	34
4. Expérience	47
5. Solutions et recommandations	84
6. Conclusions	99
7. Bibliographie et références	103

1.

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Le British Council a chargé On the Move (OTM), réseau international sur la mobilité culturelle³¹, de mener une étude sur le niveau de connaissance et d'expérience des opérateur·rice·s culturel·le·s européen·ne·s au regard des artistes en situation de handicap et de leurs productions. L'étude a également porté sur le niveau de connaissance concernant les moyens de rendre accessibles les programmations de spectacles culturels aux artistes et publics en situation de handicap.

Cette étude s'inscrit dans le cadre du projet de coopération à grande échelle Europe Beyond Access.³² Cofinancée par le programme Europe Créative de l'Union européenne, cette initiative vise à aider les artistes en situation de handicap à briser les plafonds de verre rencontrés dans les secteurs du théâtre et de la danse contemporains. Les principaux partenaires du projet sont le British Council (qui opère pour ce projet au Royaume-Uni et en Pologne), Onassis Stegi (Grèce), Holland Dance Festival (Pays-Bas), Kampnagel (Allemagne), Per.Art (Serbie), Skånes Dansteater (Suède) et Oriente Occidente (Italie). Les associés de diffusion sont IETM, ONDA (France), EUCREA (Allemagne), Acesso Cultura (Portugal), Instytut Teatralny im. Zbigniewa Raszewskiego / Theatre Institut (Pologne), et ISPA.

Entre septembre 2018 et juin 2023, les sept organisations mettent en œuvre un ambitieux programme de travail de 4 millions d'euros sur 5 ans afin de :

- Soutenir les artistes en situation de handicap pour apporter une dimension internationale à leurs innovations artistiques et à leurs carrières ;
- Développer un réseau d'organisations grand public de premier plan qui s'engage à présenter et à commissioner au plus haut niveau ;

31 Pour plus d'informations : www.on-the-move.org

32 Pour plus d'informations : www.europebeyondaccess.com

- Développer un public européen intéressé par des productions innovantes de haute qualité réalisées par des artistes européen-ne-s en situation de handicap ;
- Mettre au point des outils et favoriser la compréhension pour le marché des arts du spectacle au sens large ;
- Collaborer avec de nombreux réseaux artistiques de premier plan dans le monde pour défendre d'excellentes productions artistiques, et former les professionnel-le-s culturel-le-s.

Initialement axé sur « Evaluating barriers to the international mobility of disabled artists: exploring the knowledge base, engagement and perceptions of disabled artists by wider European Arts Professionals », l'objectif de cette étude a été élargi pour comprendre plus en détail les obstacles existant dans le secteur des arts du spectacle en Europe, et pour identifier les domaines clés dans lesquels les connaissances pourraient être approfondies et les pratiques améliorées.

La réponse initiale du British Council était de produire deux rapports (l'un en novembre 2020 et le second en février 2022) afin de constituer une base d'indices qui pourrait ensuite être comparée et référencée par rapport aux données de fin de projet.

La pandémie mondiale de Covid-19 a frappé le monde au début du processus de recherche, avec des conséquences dévastatrices pour des millions d'hommes et de femmes en Europe et dans le monde, ainsi que pour les écosystèmes culturels fragiles qui ont dû faire face à des mesures sans précédent visant à limiter ou interrompre toute activité. Cela a en toute logique eu un impact considérable sur la conduite même de cette recherche.

En dialogue étroit avec le British Council, l'équipe de recherche d'OTM a retravaillé tous les aspects du plan initial en mars 2020 afin de s'adapter aux nombreuses restrictions causées par la pandémie mondiale et de se concentrer sur trois domaines d'action, à savoir la connaissance, l'expérience et les solutions :

- Nous considérons que la **Connaissance** est accessible par le biais d'informations, de formations, de ressources (y compris sur les meilleures pratiques) et de conseils préliminaires, en ligne ou hors ligne, proposés par des organisations ou d'autres professionnel-le-s aux niveaux local, national, européen et/ou international.

- Nous considérons que l'**Expérience** s'acquiert par des activités liées au travail et par un soutien financier spécifique aux niveaux local, national, européen et/ou international. La connaissance comme l'expérience sont liées à une meilleure intégration des artistes en situation de handicap dans les projets et programmations artistiques et à l'amélioration de l'accessibilité pour les publics en situation de handicap. La connaissance et l'expérience sont également connectées aux quatre types d'action d'Europe Beyond Access : échanges artistiques, développement et engagement du public, performances publiques et commandes, développement de compétences.
- La partie **Solutions** a été ajoutée pour s'assurer que la recherche s'oriente vers un changement pratique, et pour optimiser la valeur des rapports en tant qu'outils de promotion. Les solutions peuvent apparaître à travers les pratiques, politiques et stratégies existantes, mais aussi grâce aux recommandations et suggestions fréquemment identifiées sur le terrain (par le biais d'enquêtes, d'entretiens, de groupes de discussion, de rapports récents, etc.) ou aux prototypes de solutions actuellement testés dans des projets locaux, nationaux et transnationaux.

Un cycle de discussion lancé en décembre 2020 entre OTM et le British Council a abouti à la décision de produire trois rapports principaux :

- Un premier rapport *Time to Act*, présentant en avril 2021 une série de conclusions préliminaires basées sur la documentation en ligne existante et les résultats de l'enquête en ligne.³³
- Un deuxième rapport lancé le 3 décembre 2021 (le présent rapport), élargissant le premier grâce à une analyse basée sur des entretiens dans une série de pays prioritaires.
- Un troisième rapport au second semestre 2023 qui présente les enseignements tirés du projet Europe Beyond Access.

33 <https://www.disabilityartsinternational.org/resources/time-to-act-how-lack-of-knowledge-in-the-cultural-sector-creates-barriers-for-disabled-artists-and-audiences/>

2. MÉTHODOLOGIE

Conformément aux objectifs de la recherche et aux problématiques désignées par le British Council, les principaux thèmes étudiés sont les suivants :

- Quel est le degré d'expérience des personnes et des organisations du secteur culturel européen en ce qui concerne le travail des artistes en situation de handicap ?
- Quel est leur niveau de connaissance concernant les moyens de rendre les programmes artistiques accessibles aux artistes en situation de handicap ?
- Quel est leur niveau de connaissance sur les moyens de rendre les événements et les lieux de diffusion accessibles aux publics en situation de handicap ?
- Quel est le pourcentage de professionnel·le·s culturel·le·s en Europe qui pensent que leurs programmations sont pleinement accessibles aux personnes en situation de handicap ?
- Quelle est la part des promoteur·rice·s culturel·le·s, producteur·rice·s et décisionnaires de la création en Europe qui a vu une production d'artistes en situation de handicap au cours de la dernière année / des 2 dernières années / des 5 dernières années ?
- Vers quelles organisations les professions culturelles européennes se tournent-elles pour obtenir des informations sur la manière de rendre l'art plus accessible aux personnes en situation de handicap ? Réseaux nationaux et internationaux ; organismes de financement de la culture ; grandes organisations artistiques ; organismes internationaux ; organismes transnationaux de financement de la culture ?

DÉFINITIONS ET TERMINOLOGIE UTILISÉES

L'équipe de recherche s'est appuyée sur la description du terme « handicap » figurant dans l'introduction du guide « Promoting Inclusion, A British Council guide to disability equality »³⁴ et dans la Convention on the Rights of Persons with Disabilities des Nations unies (CDPH, 2006), qui stipule que : « les personnes handicapées comprennent celles qui présentent des déficiences physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles prolongées qui, en interaction avec divers obstacles, peuvent entraver leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. »

L'équipe de recherche reconnaît que la terminologie relative au handicap, à l'inclusion et à l'accès est utilisée différemment selon les contextes culturels, nationaux et politiques. La terminologie évolue également rapidement. Même en anglais, la terminologie préférée diffère entre le Royaume-Uni (par exemple « disabled people/personnes handicapées ») et l'Irlande (« people with disabilities/personnes en situation de handicap »).

CHAMP GÉOGRAPHIQUE

La recherche s'est concentrée sur les pays du programme « Europe Créative » – y compris le Royaume-Uni, car le Brexit n'affecte pas la coordination et/ou les partenariats britanniques des projets du programme financés dans le cadre du cycle 2014-2020.³⁵ Sur suggestion du British Council, la Suisse a également été incluse dans la liste des pays visés. Au total, 42 pays ont donc été couverts, dont 41 en Europe et un en Afrique du Nord (Tunisie).³⁶

SOURCES DE DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE ASSOCIÉE³⁷

L'équipe de recherche, composée du personnel d'OTM et de contributeur·rice·s expert·e·s, a répondu aux principales questions d'étude en rassemblant et en collectant des données pertinentes et actualisées pour les analyser dans les différentes sections de ce rapport. Les principales sources ont été les suivantes :

34 Voir <https://www.britishcouncil.org/sites/default/files/guide-disability-equality.pdf>

35 Voir <http://www.creativeeuropeuk.eu/news/update-creative-europe-and-outcome-eu-referendum>

36 Voir <https://ec.europa.eu/culture/funding-creative-europe/about-the-creative-europe-programme>

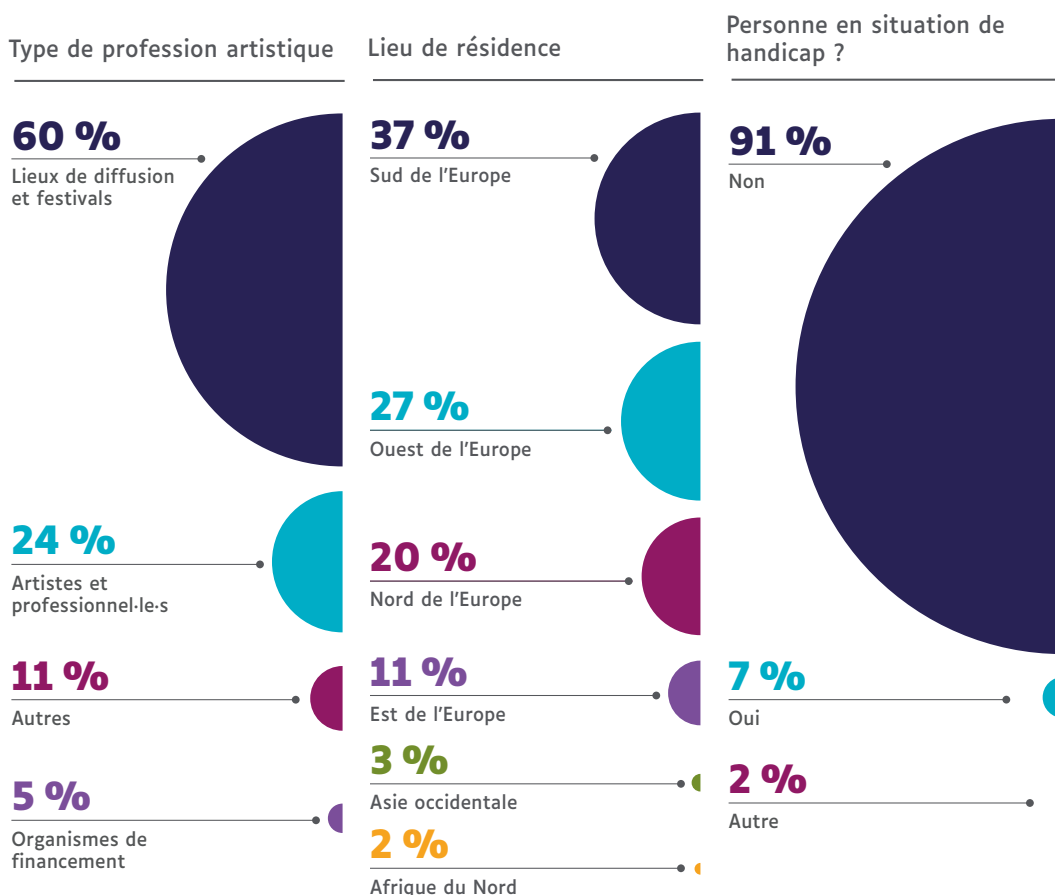
37 OTM fait principalement référence à trois méthodologies : Le cadre logique ou Logframe ; les études de cas et la technique du changement le plus significatif. Boîte à outils de référence pour On the Move : https://encc.eu/sites/default/files/2019-04/encc_evaluation_journey_a_toolkit_for_cultural_operators.pdf

- Une recherche documentaire et une analyse de la littérature relative aux artistes / professionnel-le-s de la culture en situation de handicap dans les domaines de la danse/du théâtre et aux publics en situation de handicap dans les 41 pays d'Europe Créative et en Suisse. Cette recherche documentaire s'est attachée à creuser les données existantes, ainsi qu'à comparer les résultats récents avec des précédents rapports afin d'analyser les caractéristiques changeantes et l'évolution potentielle des questions d'accessibilité, des politiques actuelles et des sources de financement (aux niveaux national, interrégional et européen). Elle s'est particulièrement intéressée aux :
 - Rapports et documents au niveau de l'UE relatifs à la mobilité culturelle, notamment les différents rapports produits par les groupes de travail de la MOC (Méthode ouverte de coordination) de l'Agenda européen de la culture.
 - Enquêtes et documents sur les questions d'accessibilité provenant de diverses sources (organismes de financement, associations indépendantes, réseaux culturels européens, gouvernements locaux, régionaux et nationaux, etc.)
 - Rapports statistiques et données qualitatives établis au niveau européen (par exemple par Eurostat ou dans le cadre de projets de coopération financés par l'UE).
 - Informations collectées sur le site d'OTM provenant de divers organismes de financement (publics, privés ou mixtes) aux niveaux national, européen et international.
 - Articles, témoignages, rapports d'évaluation, portails et autres ressources relatives aux questions d'accessibilité.
- Une enquête ouverte en ligne, qui s'est déroulée de juillet 2020 à fin octobre 2020, proposée en trois langues (anglais, français et espagnol, avec possibilité de commenter en allemand et en italien), et diffusée par le biais du réseau OTM (plus de 50 membres), des pages Facebook et Twitter (plus de 32 000 followers), et des newsletters en 5 langues EN / ES / IT / FR / DE (plus de 4 800 abonné-e-s). Le soutien du British Council, de Disability Arts International et des partenaires d'Europe Beyond Access a été très précieux durant cette phase de diffusion. L'enquête a recueilli les réponses de 298 personnes basées dans 35 pays éligibles, issues :
 - Des lieux de diffusion et festivals : personnes travaillant en tant que membres du personnel d'un lieu de diffusion ou d'un festival, par exemple aux postes de direction artistique, programmation, curation, direction générale, production créative, gestion de projet culturel, etc.
 - Des professions des arts et de la culture : personnes travaillant en tant qu'artistes du spectacle ou opérant dans le domaine des arts du

spectacle, par exemple organisation de tournées, agences, production, écriture, dramaturgie, traduction, journalisme, critique, relations publiques ou administration.

- Des agences et organismes de financement : personnes travaillant en tant que membre du personnel d'une institution locale / régionale / nationale / européenne, d'une agence institutionnelle locale / régionale / nationale / européenne, d'un conseil des arts, d'une fondation ou d'un organisme de financement, y compris celles qui soutiennent les programmes d'exportation et de mobilité.
- Des autres organisations : personnes travaillant pour un réseau, un syndicat, une fédération, un centre de ressources, un point d'information, une université, un centre de recherche, etc.

Time To Act : personnes ayant répondu à l'enquête



- Des entretiens semi-structurés et/ou échanges avec les représentants de 12 réseaux et plateformes européens et internationaux dans les domaines du théâtre, de la danse et de la politique culturelle.³⁸ Ces entretiens avaient trois objectifs : faire connaître le projet et l'enquête en ligne ; recueillir des informations pertinentes sur les connaissances et l'expérience au sein de chaque réseau et parmi les membres qui participent à des projets liés au handicap ; et rassembler des informations sur les domaines spécifiques (financement, formation, etc.) dans lesquels des actions supplémentaires sont nécessaires.



*Mixed Doubles / Fine Lines de Roser López Espinosa, avec Madeleine Månsson et Anna Borràs Picó
©Photo Tilo Stengel*

- Des présentations publiques du rapport préliminaire Time to Act en ligne ou en présentiel entre avril et octobre 2021. Les sept discussions publiques rassemblant plus de 200 parties prenantes européennes ont permis à l'équipe de recherche de recueillir des contributions et des commentaires sur les premières conclusions, de nuancer les résultats de l'enquête en fonction des contextes européens, et de renforcer les solutions et les recommandations politiques.³⁹

38 Entretiens : Circostrada, Europa Cantat, European Theatre Convention, Aerowaves, Trans Europe Halles. Échanges avec des réseaux / plateformes y compris les réponses à l'enquête : IN SITU, European Dancehouse Network, European Festival Association, Assitej. Échanges : Res Artis, International Federation of Actors, European Network of Cultural Centres.

39 Liste des événements publics organisés :

- Lancement des conclusions préliminaires du rapport Time to Act, le 27 avril 2021 (organisé par le British Council) ;
- Présentation des conclusions préliminaires Time to Act aux représentant-e-s de la Commission européenne et à l'Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture », le 4 juin 2021 (avec le soutien du British Council) ;
- Présentation des premières conclusions Time to Act, 8 juin 2021, aux partenaires Europe Beyond Access (organisée par le British Council) ;
- Présentation des conclusions préliminaires Time to Act, 17 juin 2021 (accueillie par Acesso Cultura, Portugal) ;
- Présentation des conclusions préliminaires Time to Act, 22 juin 2021 (accueillie par ONDA, France, en partenariat avec le British Council, France) ;
- Présentation des conclusions préliminaires Time to Act à l'atelier IETM d'Avignon, le 11 juillet 2021 (accueillie par l' IETM) ;
- Table ronde autour des conclusions préliminaires Time to Act à la réunion plénière de l'IETM à Lyon, France, le 23 octobre 2021.

- Des entretiens semi-structurés avec des organisations du spectacle vivant (lieux de diffusion et festivals) ainsi qu'avec des programmateur·rice·s et des artistes ou compagnies impliquant des personnes en situation de handicap. 14 entretiens en ligne ont été menés entre septembre et octobre 2021, avec pour objectif d'explorer la connaissance, l'expérience et les solutions autour de l'accessibilité des lieux et festivals du spectacle vivant pour les artistes en situation de handicap, ainsi que les politiques et programmes pertinents dans ce domaine. Après la présentation des conclusions préliminaires du rapport, des discussions avec le British Council ont permis de sélectionner un ensemble de pays, considérés comme prioritaires parce qu'ils fournissaient des exemples représentatifs, parce que des partenaires d'Europe Beyond Access s'y trouvaient ou parce qu'ils n'étaient pas suffisamment présents dans l'enquête en ligne.⁴⁰ Dans chaque pays, il a été décidé de sélectionner un échantillon d'organisations du spectacle vivant « grand public » (c'est-à-dire des lieux de diffusion et des festivals établis, généralement dans le secteur public, sans mandat spécifique pour le handicap), de lieux et de festivals « indépendants » et d'artistes ou de compagnies qui s'intéressent particulièrement aux questions de handicap. Cette liste a été établie à la suite de discussions avec les partenaires d'Europe Beyond Access et grâce aux connaissances de l'équipe de recherche dans ce domaine. Un questionnaire a été conçu pour mener les entretiens semi-structurés.

L'enquête, les entretiens et la communication générale de la recherche ont été rendus aussi accessibles que possible – en proposant par exemple des traductions, en laissant les répondant·e·s écrire dans leur langue maternelle et en offrant la possibilité de répondre par vidéo ou par écrit.

RECOMMANDATIONS

Les données recueillies tout au long du processus de recherche, qui ont abouti au présent rapport, fournissent des preuves tangibles pour formuler des recommandations visant l'amélioration de la connaissance en matière d'accessibilité et l'acquisition d'une plus grande expérience dans ce domaine.

Ces recommandations visent :

- Les décideurs politiques / organismes de financement aux niveaux national, européen et international ;
- Les organisations culturelles et professions culturelles aux niveaux national, européen et international.

40 Les pays où les entretiens ont été menés sont la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Italie, la Pologne, la Roumanie, la Serbie et l'Espagne.

Au-delà des mesures transversales, elles visent à renforcer la compréhension individuelle et institutionnelle des obstacles/défis généraux auxquels les organismes de financement sont confrontés pour garantir une meilleure accessibilité aux artistes et publics en situation de handicap (en termes de soutien, formation, programmes de financement, etc.)

Les données recueillies jusqu'à présent, ainsi que les réactions au premier rapport et au présent rapport, serviront de référence pour la prochaine phase de recherche.

DÉFIS

Tous les défis rencontrés au cours de la recherche provenaient de la pandémie mondiale et de ses nombreuses répercussions sur le domaine de la culture aux niveaux européen et international. OTM, en collaboration avec le British Council, a tenté de trouver des solutions concrètes, notamment pour le processus de collecte de données, afin de prendre en compte les défis rencontrés par les groupes cibles. Plusieurs tâches prévues au printemps 2020 ont dû être reportées et reprogrammées à l'été et à l'automne. Un dialogue constant et productif, ainsi qu'une approche flexible et réactive du travail, ont permis à OTM d'adapter constamment la méthodologie de recherche et l'effort de coordination en temps réel.

Malgré ce, la recherche a été confrontée à un certain nombre de limites, notamment en matière de collecte de données primaires et secondaires :

- **Documentation disponible limitée.** L'analyse de la littérature existante sur les sujets abordés par ce rapport a mis en évidence certaines lacunes dans la couverture du sujet, ainsi que des inégalités entre les différents pays. Si une documentation substantielle existe dans certains pays – en particulier au Royaume-Uni, mais aussi en France, en Irlande et en Allemagne – moins de matière a été trouvée pour d'autres pays. Cela peut être dû aux compétences linguistiques de l'équipe de recherche ou à l'indisponibilité des documents en ligne, ainsi qu'au fait que la recherche et le partage des connaissances sur le handicap et les arts du spectacle se sont développés plus fortement dans certains pays que dans d'autres. Ce dernier point a été confirmé par les entretiens avec les organisations, les artistes et les professionnel·le·s, qui montrent que certains pays semblent disposer de moins de recherches pertinentes et de conseils pratiques pour favoriser l'accessibilité. Des facteurs tels que la volonté politique et le leadership organisationnel, comme abordé plus loin, peuvent également être pertinents.

- **Disponibilité des parties prenantes.** Les quatre groupes cibles décrits ci-dessus étaient soumis à une forte pression, faisant face à des mesures d'urgence ou de « force majeure » mises en place dans des délais très courts, à la conception et à la mise en œuvre de plans d'urgence, au travail à distance... ou à la mise en pause de toutes les opérations en raison de l'impact de la Covid-19. Les professionnel-le-s n'étaient pas toujours disponibles pour répondre à nos messages, à nos appels ou à l'enquête en ligne, et il est compréhensible qu'ils n'aient pu en faire une priorité. Les retours des financeur-euse-s étaient également limités en termes de quantité de réponses et de régions européennes couvertes. Dans la série d'entretiens menés en octobre 2021, certains groupes cibles (y compris les artistes en situation de handicap et les compagnies impliquant des artistes en situation de handicap, ainsi que les organisations indépendantes) étaient généralement plus disponibles pour les entretiens que d'autres (en particulier les organisations du spectacle vivant grand public ou établies sans mandat spécifique sur le handicap).
- **Longueur du questionnaire en ligne.** Les nombreux sous-thèmes à investiguer, notamment les démarches de soutien des artistes en situation de handicap ou d'accueil des publics en situation de handicap, ont rendu l'enquête longue, fractionnée en plusieurs catégories distinctes. Environ 30 % seulement des répondant-e-s ont rempli le questionnaire en entier.
- **Difficulté à assurer la diversité.** Malgré les nombreux efforts de l'équipe de recherche, aidée par les partenaires d'Europe Beyond Access, pour atteindre les parties prenantes dans les 42 pays, certaines fractions des arts du spectacle et régions européennes sont sous-représentées. OTM n'a pas toujours été en mesure de contrebalancer la sous ou sur-représentation en termes de ressources analysées, de profils d'organisations ou de typologie professionnelle. La sélection des personnes interrogées dans la dernière phase a tenté de couvrir davantage les pays sous-représentés dans les phases précédentes.

Ces défis ne doivent cependant pas entacher la qualité des réponses de l'enquête car, au-delà du contexte de la pandémie, les problèmes de représentation géographique et de collecte de données sont courants dans ce type d'exercices d'envergure. L'enquête et le processus de recherche dans son ensemble bénéficient également de leur combinaison avec des entretiens, et avec les nombreux commentaires fournis lors des présentations du rapport préliminaire *Time to Act*.

3.

CONNAISSANCE

Cette section examine le degré de connaissance existant chez les organisations des arts du spectacle et les professionnel-le-s sur la manière de rendre leurs pratiques plus inclusives et accessibles aux artistes et publics en situation de handicap. La connaissance peut s'acquérir par le biais d'informations, de formations, de ressources (y compris sur les meilleures pratiques) et de conseils préliminaires, en ligne ou hors ligne, et qu'ils soient proposés par des organisations ou d'autres professionnel-le-s aux niveaux local, national, européen et/ou international.

D'une manière générale, un grand nombre de documents identifiés dans le cadre de la recherche documentaire sont de nature « pratique », notamment les boîtes à outils et les guides pratiques visant à rendre les programmes artistiques accessibles aux artistes en situation de handicap et à ouvrir les événements et les lieux de spectacle à ce public. Les publications traitant de l'expérience professionnelle dans le spectacle vivant en matière d'accès aux œuvres d'artistes en situation de handicap sont moins fréquentes, comme nous le verrons plus loin. Plus généralement, les informations existantes tendent vers la qualité plutôt que la quantité.

Les lacunes en matière de données susmentionnées confirment les conclusions de plusieurs documents traitant de la dimension politique de l'art et du handicap. La résolution du Parlement européen de 2018 sur les « obstacles structurels et financiers à l'accès à la culture » a souligné la nécessité de recueillir des informations sur la participation des personnes en situation de handicap aux activités culturelles.⁴¹ Une note d'information destinée au Parlement et publiée l'année suivante exprimait également le regret que, malgré le fait que l'UE et tous ses États membres aient ratifié la « Convention relative aux droits des personnes handicapées », laquelle les engage à collecter des informations appropriées ainsi que des données statistiques et de recherche sur les droits liés au handicap, « il y a toujours un manque de données sur le sujet, en particulier sur l'accès à la culture ».⁴² En 2012, l'Union européenne des aveugles mettait en garde contre l'absence de suivi autour des progrès en matière d'accessibilité culturelle aux niveaux européen et national. Cela reste une préoccupation à ce jour, comme l'indique l'agenda culturel publié

41 Obstacles structurels et financiers à l'accès à la culture, Parlement européen (2018), para 11. Disponible sur http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2018-0262_EN.html

42 Pasikowska-Schnass, M. (2019). Access to cultural life for people with disabilities. Bruxelles et Strasbourg, Service de recherche du Parlement européen (EPRS), p. 2.

récemment par le European Arts & Disability Cluster : « Les données à l'échelle européenne [sur les publics, les professions culturelles et les artistes en situation de handicap] ne sont pas disponibles car elles n'ont jamais fait l'objet de recherches ».43

Malgré les différences nationales et les lacunes en matière d'information mentionnées ci-dessus, le développement, au fil des ans, d'une série de projets sur la culture et le handicap financés par l'UE et réunissant des partenaires de plusieurs pays a contribué à l'émergence d'un langage commun et à un meilleur partage des expériences. L'adoption de certaines réglementations européennes a également contribué à l'émergence d'un cadre commun. C'est le cas par exemple de l'inclusion du plein accès aux activités culturelles parmi les droits liés à la participation de la société de la Stratégie européenne en faveur des droits des personnes handicapé-e-s, y compris un engagement de la part de la Commission à améliorer l'accessibilité des organisations, activités et événements culturels, et à soutenir les efforts nationaux à cet égard.44 D'autres normes ont cependant accordé une place limitée à l'accès à la culture. C'est le cas de l'Acte européen sur l'accessibilité de 2019, qui définit des règles sur un large éventail de produits et services, y compris les services de médias audiovisuels ainsi que la billetterie électronique et le commerce électronique (qui peuvent faciliter l'accès à la culture), mais n'a pas su traiter des autres aspects de la culture.45



Mixed Doubles / Re-Call by Venetsiana Kalampaliki, featuring Irini Kourouvani and Vivi Christodouloupoulou © Photo by Andreas Simopoulos

43 European Arts & Disability Cluster (2020). Disabled artists in the mainstream: a new cultural agenda for Europe, issu de la première convention European Arts & Disability Cluster, p. 4.

44 Commission européenne (2010). European Disability Strategy 2010-2020: A Renewed Commitment to a Barrier-Free Europe. Communication de la Commission au Parlement Européen, le Conseil européen, le Comité économique et social européen et le Comité européen des régions. Bruxelles, Commission européenne.

45 Pasikowska-Schnass (2019).

L'enquête en ligne élaborée dans le cadre de ce rapport visait, entre autres sujets, à évaluer le niveau de connaissance et de sensibilisation aux questions d'accessibilité parmi les parties prenantes du secteur. Certains de ces aspects ont été approfondis lors des entretiens avec les organisations et les artistes. Sur cette base, l'équipe de recherche a pu observer plusieurs points d'intérêt :

- De nombreuses personnes du secteur ne se sentaient pas à l'aise pour répondre à des questions sur le handicap, déclarant ne pas disposer de suffisamment d'information ou d'expérience tangible dans leur organisation pour instruire le sujet ou exprimer un avis éclairé.
- Ces personnes ont néanmoins souvent insisté sur l'importance de la recherche elle-même et/ou de l'accessibilité en tant que question centrale dans le domaine de la culture, et ont fréquemment signalé des travaux émergents, ou des projets de travaux, visant à améliorer l'accessibilité des lieux, des festivals et des organisations.
- Elles ont souvent suggéré une mise en relation avec des intervenant-e-s spécialisé-e-s qui pourraient fournir, à leurs yeux, une image plus précise de la situation dans leur environnement ou dans leur domaine artistique.
- Nombre d'entre elles ont déclaré avoir conscience de ne pas être suffisamment impliquées en ce qui concerne les questions d'accessibilité, bien que fermement convaincues que le sujet soit tout à fait pertinent (en ce qui concerne la participation du public, la pratique créative, l'agenda politique, etc.)
- Ces commentaires émanent de professionnel-le-s actif-ve-s de diverses disciplines, de différentes organisations et selon des contextes européens variés, ce qui démontre un sentiment général selon lequel l'accessibilité est difficile à appréhender, que le handicap est probablement compris à des degrés différents et que le domaine culturel ne s'est pas encore engagé sur la voie de l'accessibilité.has not yet embarked on the accessibility journey.

Initialement formulées sur la base de consultations préliminaires et de l'enquête en ligne, ces conclusions ont généralement été confirmées par les entretiens menés lors de la dernière phase de recherche. Dans le même temps, ces entretiens ont révélé certaines différences nationales, liées à des facteurs tels que la législation existante et la sensibilisation de la société aux questions de handicap, qui seront examinées plus loin.

Le déploiement progressif de plusieurs projets sur l'art et le handicap financés par l'UE,⁴⁶ ainsi que l'intérêt que le sujet suscite pour certains réseaux artistiques européens et internationaux, notamment par le biais de séminaires, de conférences et de présentations,⁴⁷ ont conduit à un élargissement des possibilités d'accès aux œuvres d'artistes en situation de handicap au sein du secteur culturel européen, bien que, comme le suggèrent les éléments de l'enquête et des entretiens ci-dessus, cela n'ait pu toucher que des segments particuliers du secteur culturel.

Comme le suggère le producteur et artiste polonais Filip Pawlak, « [avant] Europe Beyond Access, mon contact avec le travail d'autres artistes en situation de handicap était négligeable. La plupart des activités disponibles s'inscrivaient dans le cadre de l'art-thérapie plutôt que celui d'une activité artistique professionnelle de qualité [...]

« La mobilité internationale, la circulation des artistes, et la popularisation à un niveau européen du travail d'artistes en situation de handicap sont les seules solutions pour combattre l'exclusion de ces derniers. Les outils au niveau national sont insuffisants. »⁴⁸

L'action européenne peut donc ouvrir des possibilités de découverte d'œuvres d'artistes en situation de handicap et équilibrer l'activité dans l'ensemble de l'UE, notamment en ce qui concerne les pays où les spectacles d'artistes en situation de handicap sont moins souvent présentés. Des initiatives spécifiques telles que les projets et les publications mentionnés ci-dessus, qui visent à accroître la visibilité et à défendre le domaine de l'art et du handicap aux niveaux national et européen, apportent donc une contribution importante dans ce domaine.

46 Voir par ex. Mittler, S. et L. Reuter, Eds. (2017b). Un-Label: New Grounds for Inclusive Performing Arts. Cologne, Sommertheater Pustelblume e.V ; European Arts & Disability Cluster (2020). Disabled artists in the mainstream: a new cultural agenda for Europe, de la première convention European Arts & Disability Cluster. E. B. A. B. C. H. Festival ; Mannix, S. (c. 2015). Unlimited Access: Celebrating Remarkable Work by Disabled Artists in Europe. Évaluation externe. Plusieurs sites, British Council, Onassis Cultural Centre, Vo'Arte et le Croatian Institute for Movement and Dance ; Moomsteatern, Compagnie de l'Oiseau Mouche et Mind the Gap (c. 2017). Crossing the Line, Crossing the Line ; et Panagiotara, B. (c. 2019). Dance & Disability. A research on inclusive dance education & training in Greece, Netherlands, Sweden & the UK. Plusieurs sites, Onassis Stegi, Holland Dance Festival, Skanes Dansteater et Stopgap Dance Company.

47 Voir par ex. Fischer, D. (2016). Other Abilities, Evolving Aesthetics? Rapport de la réunion plénière de l'IETM à Valence, du 3 au 6 novembre 2016. Bruxelles, IETM ; Marsh, K. et J. Burrows, Eds. (2017). Permission to Stare: Arts and Disability. Bruxelles, IETM et British Council ; et Prandelli, M. (2019). Loud Silences: Language, accessibility and cultural hegemony. Rapport de la réunion satellite de l'IETM à Milan, du 2 au 5 mai 2019. Bruxelles, IETM.

48 Citation issue de l'European Arts & Disability Cluster (2020), p. 10.

Alors que l'intérêt et les opportunités de découvrir des œuvres d'artistes en situation de handicap se sont développés, les études ne permettent pas de mesurer comment ces opportunités ont été reçues par les professionnel-le-s du secteur, en dehors de ceux qui participent directement aux projets concernés. Aucune documentation justifiant du nombre ou de la proportion de professionnel-le-s qui ont eu accès à des œuvres d'artistes en situation de handicap n'a pu être identifiée. On pourrait supposer que les professionnel-le-s les plus actif-ve-s, comme ceux travaillant dans réseaux européens tels que l'IETM, ou dans des pays ou villes où les organisations d'art et handicap sont particulièrement dynamiques, connaissent plus d'œuvres d'artistes en situation de handicap que les autres, mais il existe peu de preuves dans la littérature existante pour le confirmer.



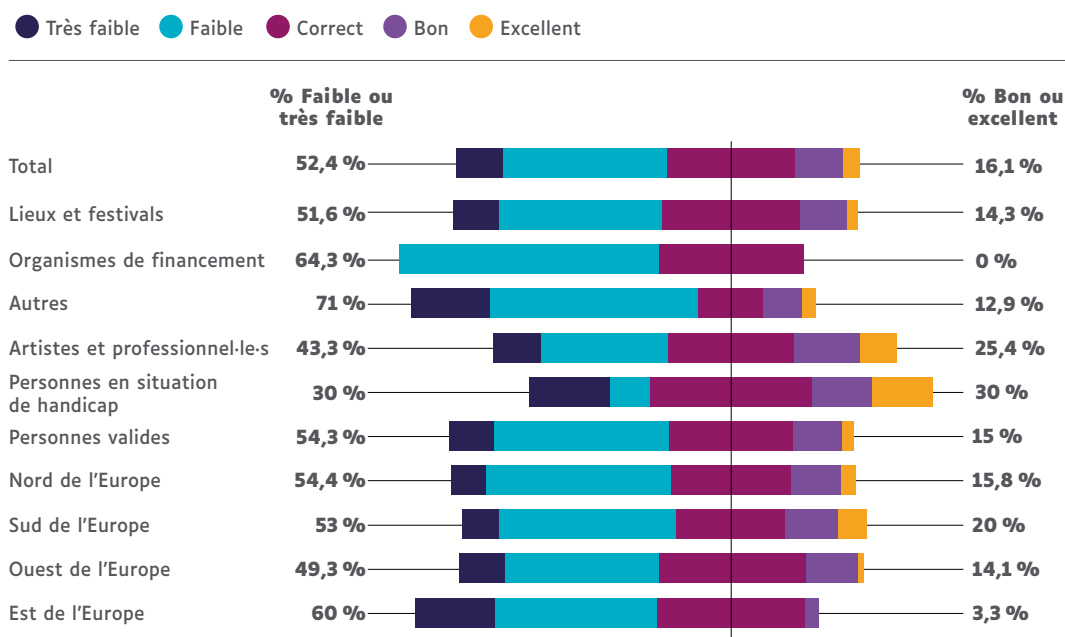
*Mixed Doubles / Feeling Good by Diego Tortelli,
featuring Cristian Cucco and Annemieke Mooij.
© Photo by Andreas Simopoulos*

Dans l'enquête menée dans le cadre de cette recherche, 16,2 % des répondant-e-s ont évalué leur degré de familiarité avec des œuvres d'artistes européen-ne-s en situation de handicap comme Bon ou Excellent. Plus de la moitié (52,4 %) ont évalué leur niveau de connaissance comme Faible ou Très faible.

Bien que les différences entre les quatre options de l'enquête ne soient pas spectaculaires, les répondant-e-s des Autres organisations (universités, syndicats, réseaux, etc.) sont ceux qui ont évalué leur niveau de connaissance comme le plus bas (moyenne de 2,3 pour Faible = 1, Excellent = 5) et les artistes et professionnel-le-s le plus haut (moyenne de 2,8). Les répondant-e-s qui se sont identifié-e-s comme étant en situation de handicap ont évalué leur niveau de connaissance plus haut que les autres (moyenne de 3 contre 2,5).

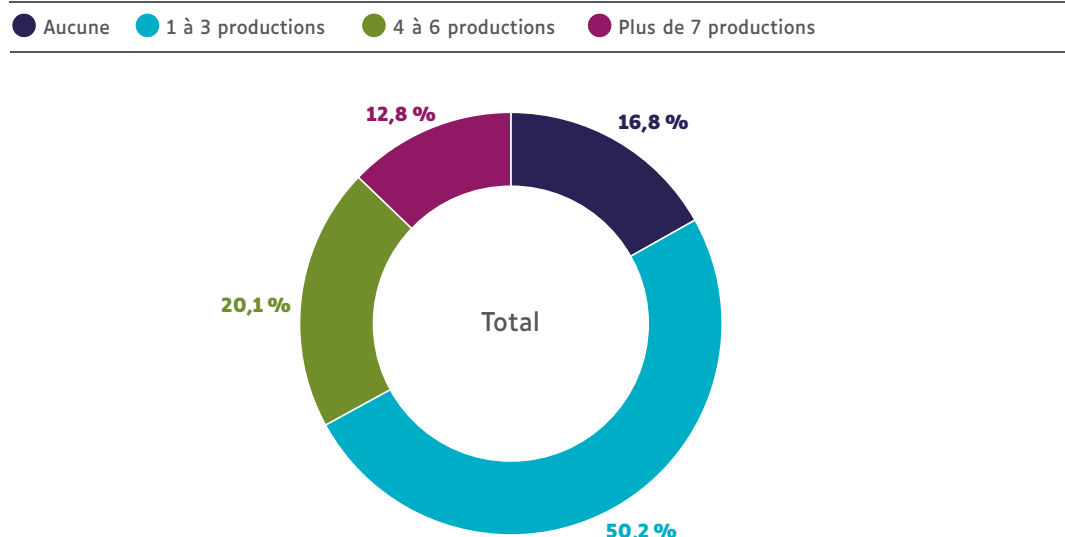
Parmi les lieux de diffusion et les festivals, une connaissance supérieure à la moyenne est également corrélée à des facteurs tels que le fait de disposer de personnel dédié à l’accessibilité, d’employer du personnel en situation de handicap, de présenter un budget dédié à l’adoption de politiques d’accessibilité et d’accueillir régulièrement des artistes et des publics en situation de handicap :

Niveau de connaissance de productions d’artistes européen-ne-s en situation de handicap



Plus des trois quarts des répondant-e-s ont indiqué avoir assisté à des productions d’artistes en situation de handicap au cours des deux dernières années, la moitié environ ayant vu de 1 à 3 représentations. La part ayant vu plus de 7 productions est plus faible, mais les personnes en situation de handicap ont au moins deux fois plus de chances d’avoir assisté à plus de 7 spectacles que les autres.

Nombre de productions d’artistes en situation de handicap vues au cours des deux dernières années



Environ 1 répondant-e sur 6 n'a pas vu de productions d'artistes en situation de handicap au cours des deux dernières années.

Lorsque les résultats sont répartis par tranches, la part la plus importante, toutes catégories confondues, correspond à 1 à 3 productions :

Nombre de productions d'artistes en situation de handicap vues au cours des deux dernières années

	Total	Lieux de diffusion et festivals	Agences et organismes de financement	Autres organisations	Artistes et professions culturelles
Aucune	16.8%	14.3%	14.3%	22.6%	20.9%
1-3	50.2%	54.7%	57.1%	38.7%	43.3%
4-6	20.1%	19.3%	21.4%	25.8%	19.4%
7+	12.8%	11.8%	7.1%	12.9%	16.4%

	En situation de handicap	Valide
Aucune	15.0%	16.6%
1-3	40.0%	50.6%
4-6	20.0%	20.6%
7+	25.0%	12.1%

	Nord de l'Europe ⁴⁹	Sud de l'Europe	Ouest de l'Europe	Est de l'Europe
Aucune	12.3%	19.0%	14.1%	23.3%
1-3	50.9%	55.0%	42.3%	56.7%
4-6	26.3%	12.0%	29.6%	13.3%
7+	10.5%	14.0%	14.1%	6.7%

49 Les régions européennes suivent le schéma géographique des Nations unies : <https://unstats.un.org/unsd/methodology/m49>

Dans les réponses au questionnaire ou aux entretiens, la plupart des personnes interrogées ont eu du mal à désigner des informations spécifiques qui les ont aidées à s'orienter sur les questions d'accessibilité. Elles se sont souvent plaintes du manque de ressources disponibles et, lorsque des sources d'information clés ont pu être mentionnées, ce sont les agences ou services disponibles dans leur propre pays⁵⁰ qui ont été cités, comme Arts & Disability Ireland, Culture for All (Finlande), Acesso Cultura Portugal, Fachstelle Kultur inklusiv (Service Culture inclusive, Servizio Cultura inclusiva) de Pro Infirmis (dans toute la Suisse) et des initiatives municipales comme Servicestelle Inklusion im Kulturbereich (Dresde, Allemagne) ; et plusieurs initiatives locales menées par des festivals, des plateformes ou des compagnies artistiques elles-mêmes, comme tanzbar_bremen (Allemagne) ou le Without Walls Access Guide (Royaume-Uni).

Les informations provenant des organismes gouvernementaux sont rarement citées, à l'exception notable des organismes publics du Royaume-Uni. Dans l'ensemble, l'accès à la connaissance est limité et il semble évident que l'information ne circule pas largement ou de manière transnationale.

L'enquête de ce rapport comprenait des questions spécifiques sur l'identification des sources d'information - de provenance individuelle ou organisationnelle - relatives au soutien/à la programmation d'œuvres d'artistes en situation de handicap et à l'accueil de publics en situation de handicap. Lorsqu'il leur a été demandé de choisir jusqu'à trois sources de conseils sur lesquelles ils s'appuient pour inclure des artistes en situation de handicap, les répondant-e-s ont indiqué une préférence pour les conseils des homologues du secteur, des artistes et des professionnel-le-s de la culture en situation de handicap, et des prestataires de services spécialisés. Les réseaux européens ou internationaux sont jugés plus importants que les réseaux nationaux ou locaux.

50 Les répondant-e-s ont également cité, par exemple, l'OHAC (www.accessconsultancy.ie), Al Di Qua Artists – Alternative Disability Quality Artists (<https://ilcampoinnocente.blogspot.com>), That's Lif (www.thatslife.ie), the Un-Label project (<https://un-label.eu>), IBK-Kubia (<https://ibk-kubia.de/>), EUCREA (www.eucreea.de), tanzbar_bremen (<https://tanzbarbremen.de/>), MAC Georgia (<https://macgeorgia.org/en/>), Culture Without Barriers Foundation – Fundacja Kultury bez Barier (<https://kulturabezbarier.org>), Accès Culture (<https://accessculture.org>), Graeae (<https://graeae.org>), Teatr 21 (<https://teatr21.pl/publikacje>), et Per Art (<https://www.facebook.com/per.art.arts.inclusion/>).

Vers quelle(s) personne(s) ou organisation(s) vous tournez-vous actuellement pour toute question ou besoin concernant le soutien/la programmation d'œuvres d'artistes en situation de handicap ?

	Total des réponses	Lieux de diffusion et festivals	Agences et organismes de financement
Artistes/ professionnel-le-s culturel-le-s en situation de handicap	48.8%	48.7%	50.0%
Organisations artistiques homologues (c'est-à-dire autres lieux et festivals)	45.0%	44.3%	50.0%
Réseaux européens / internationaux des arts du spectacle (par ex., pour la danse, le théâtre, le cirque, les arts de la rue...)	31.8%	31.3%	35.7%
Prestataires de services spécialisés (par ex., centres d'information, agences spécialisées...)	31.8%	32.2%	28.6%
Autres formes (internationales) de conseil aux meilleures pratiques (par ex., projets culturels passés ou actuels, études et enquêtes, consultant.e.s, fédérations, syndicats...)	22.5%	21.7%	28.6%
Réseaux locaux des arts du spectacle (par ex., pour la danse, le théâtre, le cirque, les arts de la rue...)	22.5%	20%	42.9%
Réseaux nationaux des arts du spectacle (par ex., pour la danse, le théâtre, le cirque, les arts de la rue...)	21.7%	20.0%	35.7%
Aucun	10.1%	11.3%	0%
Autre	10.1%	10.4%	7.1%

Les personnes interrogées mentionnent également d'autres sources d'information, principalement des organisations locales qui rassemblent et soutiennent des personnes en situation de handicap issues d'autres domaines (par exemple, la santé et le bien-être, le sport, l'éducation, les associations sociales) et leur personnel ou leurs bénévoles (par exemple, personnel soignant, enseignant, éducatif).

Lors des entretiens, les directeur·rice·s artistiques des lieux et des festivals admettaient parfois ouvertement posséder une connaissance limitée des arts du handicap.

« Aujourd'hui, nous sommes davantage capables de trouver des artistes avec des pratiques participatives ou respectueuses de l'environnement que des artistes en situation de handicap. »⁵¹

Parallèlement, les éléments tirés de l'analyse documentaire indiquent que, ces dernières années, les informations sur la manière de rendre les programmes artistiques accessibles aux artistes en situation de handicap sont de plus en plus disponibles, comme en témoignent un certain nombre de boîtes à outils, guides de bonnes pratiques et documents connexes.⁵² La disponibilité des documents est un facteur de connaissance spécialisée, même si, dans l'idéal, elle devrait s'accompagner d'une utilisation et d'une mise en œuvre effectives de recommandations et conseils pertinents. Comme mentionné précédemment, les différences significatives entre les pays en matière de disponibilité et de connaissance des documents sont susceptibles de refléter également des disparités substantielles en termes de connaissance chez les professionnel·le·s de la culture. Cela suggère qu'il pourrait y avoir des avantages potentiels à traduire, adapter et diffuser les boîtes à outils et autres outils pratiques existants, qui fournissent des informations précieuses. Les entretiens avec les organisations et les artistes confirment que, dans plusieurs pays, les échanges européens ont fourni de bonnes occasions de favoriser la sensibilisation au handicap et à l'accessibilité, du moins dans certains pays. Cet échange de connaissances transfrontalier pourrait être rendu pérenne en tirant parti des publications existantes.

51 Artiste et directeur·rice valide, France – entretien en ligne, 7 octobre 2021.

52 Voir par ex. Cemaforre (2009). Accessibilité et spectacle vivant. Guide pratique. Paris, ministère de la Culture et de la Communication et Centre national de ressources pour l'accessibilité des loisirs et de la culture (Cemaforre) ; Mittler et Reuter (2017) ; et Festival.Org (2020). Outdoor Arts Festivals and Events: Access Guide. To support festivals and events in finding inclusive practices when working with D/deaf and di-sabled audiences and artists. Manchester, Without Walls.

Les responsables artistiques interrogés lors de la dernière phase de la recherche ont également accordé une grande importance à la dimension européenne dans les ressources existantes ou prévues. L'un d'eux a indiqué :

« La dimension européenne ouvre la porte à un échange significatif d'exemples vertueux et d'informations, ce qui permet aux pratiques d'évoluer au-delà des limites des cadres nationaux. »⁵³

Cependant, alors qu'il existe une littérature sur la manière de rendre les événements artistiques accessibles aux publics en situation de handicap, dans de nombreux pays, la préoccupation de rendre les programmes artistiques accessibles semble moindre. Cela se reflète dans le fait que les lieux de spectacle ont souvent été rendus accessibles au public mais pas aux artistes, comme en témoigne le manque d'installations accessibles dans les coulisses et les loges.⁵⁴ En effet, la législation nationale ou régionale établit souvent que les lieux publics doivent être accessibles au public mais fournit moins de détails quant à l'accessibilité aux artistes. Cette situation est peut-être liée à la notion dominante, du moins dans certains pays, selon laquelle les personnes en situation de handicap seraient des bénéficiaires « passif·ve·s » de la culture, plutôt que des participant·e·s « actif·ve·s ».⁵⁵

Nombre d'artistes interrogé·e·s et personnes participant aux débats publics ont toutefois insisté sur le fait que « même si des lois existent, elles ne sont pas appliquées »⁵⁶ et que l'accès physique aux lieux culturels est loin d'être une réalité dans toute l'Europe. Les professionnel·e·s ont demandé à plusieurs reprises que le financement public soit lié à un contrôle strict des conditions d'accès.

Dans l'enquête en ligne de ce rapport, quand on leur demande où ils cherchent des conseils pour capter les publics en situation de handicap, les répondant·e·s citent les prestataires de services spécialisés comme sources importantes, derrière les artistes en situation de handicap et les homologues du secteur.

53 Artiste et directeur·rice général·e valide, France – entretien en ligne, 7 octobre 2021.

54 Karhunen, M. (2020). « Disabled artists, gatekeepers and new standards. » Séminaire #StopHatredNow 11 mai 2020, tiré de https://www.youtube.com/watch?v=R33pV9kAS28&feature=emb_title

55 Panagiotara (c. 2019).

56 Artiste en situation de handicap, Roumanie – entretien en ligne, 8 octobre 2021.

Vers quelle(s) personne(s) ou organisation(s) vous tournez-vous actuellement pour toute question ou besoin concernant la participation des publics en situation de handicap ?

	Total des réponses	Lieux de diffusion et festivals	Artistes et professions culturelles	Autres organisations	Agences et organismes de financement
Organisations artistiques homologues (c'est-à-dire autres lieux et festivals)	45.3%	44.7%	51.9%	39.1%	35.7%
Artistes/ professionnel-le-s culturel-le-s en situation de handicap	40.7%	35.8%	53.7%	43.5%	28.6%
Prestataires de services spécialisés (par ex., centres d'information, agences spécialisées...)	40.2%	42.3%	29.6%	47.8%	50.0%
Réseaux européens / internationaux des arts du spectacle (par ex., pour la danse, le théâtre, le cirque, les arts de la rue...)	22.4%	23.6%	20.4%	26.1%	14.3%
Réseaux nationaux des arts du spectacle (par ex., pour la danse, le théâtre, le cirque, les arts de la rue...)	20.6%	18.7%	22.2%	21.7%	28.6%
Réseaux locaux des arts du spectacle (par ex., pour la danse, le théâtre, le cirque, les arts de la rue...)	20.1%	16.3%	22.2%	26.1%	35.7%
Autres formes (internationales) de conseil aux meilleures pratiques (par ex., projets culturels passés ou actuels, études et enquêtes, consultant.e.s, fédérations, syndicats...)	17.8%	17.1%	11.1%	30.4%	28.6%
Autre	8.9%	8.1%	5.6%	17.4%	14.3%
Aucun	7.9%	4.9%	14.8%	8.7%	7.1%

Ici encore, les répondant-e-s mentionnent au niveau local la santé et le bien-être, l'éducation, les sports et les associations sociales qui ne sont pas actives dans le domaine artistique en tant que tel. Les commentaires, en particulier ceux issus des lieux de diffusion et festivals, insistent sur la nécessité de toucher les personnes en situation de handicap, qu'il s'agisse d'artistes, de collaborateur·rice-s internes ou de membres du public avec une expérience vécue.

Les entretiens et les discussions publiques ont confirmé que les professions culturelles possèdent un très bon niveau de connaissances en ce qui concerne l'accueil des publics en situation de handicap, du moins dans certains pays. Même si les handicaps physiques sont les plus susceptibles d'être abordés, les lieux de diffusion et les festivals connaissent souvent ou ont mis en place un certain nombre de mesures (des boucles auditives aux audiodescriptions, en passant par l'accès de plain-pied ou les supports marketing pour personnes malvoyantes). Les professionnel·le-s de la culture mentionnent cependant souvent les coûts liés à l'adoption de ces initiatives, qui les empêchent parfois de les mettre en œuvre dans l'ensemble de leurs programmations artistiques. Certains États membres de l'UE et pays européens hors UE semblent accorder moins d'importance à la mise en accessibilité des lieux de spectacle en général.

4. EXPÉRIENCE

Selon Eurostat, l'UE-27 compte plus de 42 millions de personnes en situation de handicap âgées de 15 à 64 ans (dans l'UE-27 de 2012), soit 12,8 % de la population de cette tranche d'âge.⁵⁷ Ce chiffre augmente rapidement si l'on étend la définition du handicap aux personnes qui l'acquièrent à un âge plus avancé, pour atteindre 1 personne sur 5 (19 %) dans la population européenne.⁵⁸

Dans toute l'Europe, les publics, les professions culturelles et les artistes en situation de handicap font tous état d'obstacles importants à la pleine participation à la culture.

Cette section traite de la question de l'expérience : celle d'assister à des productions d'artistes en situation de handicap, celle de l'intégration d'artistes en situation de handicap dans la programmation et celle de la participation de publics en situation de handicap. Ces observations sont principalement tirées des résultats de l'enquête en ligne de ce rapport, complétés par une analyse de la littérature existante et des discussions avec les parties prenantes européennes et internationales de la culture.

Afin de replacer cette section dans son contexte, il a été demandé aux répondant-e-s institutionnel-le-s de l'enquête ouverte si des membres de leur personnel étaient en charge de développer des politiques et/ou des pratiques en matière d'accessibilité, et s'ils disposaient d'un budget spécifique pour les mettre en œuvre.

Dans le cas des lieux de diffusion et festivals, 51,9 % des répondant-e-s ont indiqué qu'une personne était responsable de l'élaboration des politiques et/ou des pratiques d'accessibilité, tandis que ce chiffre s'élevait à 85,7 % dans le cas des organismes de financement. Environ un tiers des lieux et festivals ont indiqué disposer d'un budget dédié à l'adoption et à la mise en œuvre de politiques d'accessibilité.

57 Eurostat (2015). « Disability statistics - prevalence and demographics. » Luxembourg : Eurostat https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Disability_statistics

58 Selon le Papworth Trust ainsi que le Parlement européen.

COLLABORER AVEC DES ARTISTES EN SITUATION DE HANDICAP

Cette sous-section se réfère d'abord aux résultats de l'enquête, puis à la littérature existante, complétée par les conclusions des discussions publiques et des entretiens, le cas échéant.

Découvrir le travail d'artistes en situation de handicap, c'est d'abord prendre conscience de son existence. Concernant les lieux où sont découvertes de nouvelles productions d'artistes en situation de handicap, les réponses montrent une forte divergence selon la filière. Les lieux de diffusion et les festivals citent en premier lieu le contact direct avec les compagnies/artistes, à 48,6 %. Près de la moitié des personnes interrogées issues des catégories Artistes/ Professionnel-le-s de la culture et Autres organisations ont indiqué n'avoir recherché aucune œuvre d'artistes en situation de handicap. Pour les lieux et festivals, ce chiffre est beaucoup plus bas, à 18,7 %.

Parmi les options proposées, qu'utilisez-vous, ou les responsables artistiques de votre organisation, pour rechercher de nouvelles œuvres d'artistes en situation de handicap ?

	Toutes les réponses	Lieux et Festivals	Artistes et professions culturelles	Autres organisations
Contact direct avec les organisations, les responsables de tournées et les agences.	36.9%	48.6%	20.7%	22.7%
Homologues internationaux et réseaux européens / internationaux des arts du spectacle	35.8%	31.8%	39.7%	45.5%
Aucune de ces réponses - pas de recherche de nouvelles œuvres d'artistes en situation de handicap.	31.0%	18.7%	46.6%	50.0%
Homologues nationaux et réseaux nationaux des arts du spectacle	28.3%	24.3%	31.0%	40.9%
Médias en ligne et hors ligne (par ex., magazines, sites web, annuaires en ligne...)	27.3%	21.5%	37.9%	27.3%
Showcases dédiés	23.5%	13.1%	32.8%	50.0%
Appels d'offres	22.5%	22.4%	22.4%	22.7%
Salons et festivals régionaux et nationaux	17.6%	21.5%	15.5%	4.5%
Autre	11.8%	13.1%	6.9%	18.2%

Parmi les efforts de recherche, les homologues (tant aux niveaux national qu'international) apparaissent comme une source d'information importante pour toutes les filières, comme les médias en ligne et hors ligne (en particulier pour les Artistes et Professionnel-le-s de la culture ainsi que les Autres organisations). Dans tous les cas, les réponses types ont identifié plusieurs canaux différents de découverte artistique.

D'autres moyens de recherche d'œuvres artistiques que ceux du questionnaire ont été évoqués, tels que les réseaux internationaux suivis par les répondant-e-s (par exemple, l'ASSITEJ - Association internationale du théâtre pour l'enfance et la jeunesse, ou l'IIAN - International inclusive Arts Network). Il est intéressant de noter que les réponses des groupes Artistes et professionnel-le-s de la culture et Autres organisations ont souvent mentionné les médias sociaux comme un moyen de découvrir de nouvelles productions d'artistes en situation de handicap. Certaines personnes interrogées issues de la catégorie Lieux et festivals ont également déclaré que leurs directeur-ric-e-s artistiques ne recherchaient pas spécifiquement de productions d'artistes en situation de handicap, mais exploraient les propositions de façon transversale (« Iels cherchent habituellement des productions dans les festivals/événements internationaux d'arts du spectacle, mais pas celles d'artistes en situation de handicap en particulier. »⁵⁹ ; « Les directeur-ric-e-s artistiques ne sont pas vraiment en recherche de production, du moins pas de façon régulière. C'est là que notre équipe entre en jeu. »⁶⁰).

En outre, plusieurs ont clairement indiqué que ce n'était pas une priorité dans leur travail de recherche (« Le handicap n'est pas un critère de sélection, mais ce n'est pas non plus un obstacle »)⁶¹ ; « Dans notre organisation, nous recherchons la qualité artistique, quel-le que soit l'artiste »⁶²).

Les entretiens menés avec les lieux de diffusion, festivals et artistes indiquent que la visibilité des œuvres d'artistes en situation de handicap peut varier considérablement d'un pays à l'autre. Alors que dans certains pays, des progrès ont été réalisés au fil des ans et que les productions d'artistes en situation de handicap ont acquis une certaine visibilité sur les marchés traditionnels ou spécialisés des arts du spectacle, dans d'autres, la visibilité de ces œuvres est très limitée et les productions d'artistes et de compagnies en situation de handicap sont moins nombreuses, en raison de faiblesses structurelles telles que le manque d'installations adaptées pour la création et la production, ou encore l'absence de soutien institutionnel.

59 Responsable de la communication valide, centre d'arts de la rue, Portugal – réponse à l'enquête en ligne, 2020.

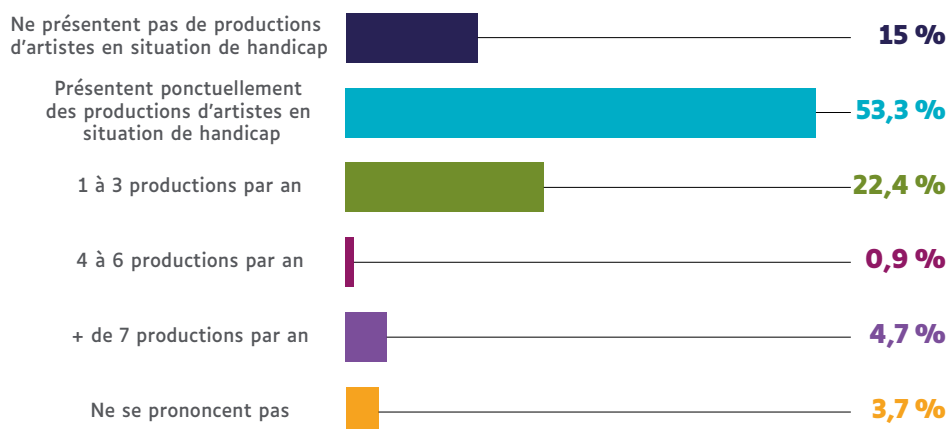
60 Responsable valide de projet programme d'accessibilité, festival, Pays-Bas – réponse à l'enquête en ligne, 2020.

61 Coordinateur-ric-e valide, centre régional, Belgique – réponse à l'enquête en ligne, 2020.

62 Responsable culturel-le valide, théâtre, Bulgarie – réponse à l'enquête en ligne, 2020.

Il a également été demandé aux lieux de diffusion et festivals s'ils présentaient régulièrement des productions d'artistes en situation de handicap, mais aussi quelles mesures avaient été prises pour améliorer l'accès des artistes, et quel était leur degré de confiance dans l'accessibilité de leurs programmes artistiques.

Votre organisation soutient-elle/présente-t-elle régulièrement des productions d'artistes en situation de handicap ?



81,3 % des personnes de la catégorie Lieux et festivals ont indiqué présenter des productions d'artistes en situation de handicap. Cependant, 53,3 % ne le font que de façon irrégulière ou occasionnelle. Moins de 6 % ont présenté quatre productions ou plus par an. Certain·e·s des artistes et compagnies interrogé·e·s dans le cadre de ce rapport ont également indiqué que lorsque des productions d'artistes en situation de handicap ont été intégrées dans la programmation de lieux ou de festivals traditionnels, cela s'est souvent fait par le biais d'un système de quotas, avec un nombre restreint et relativement stable de spectacles présentés chaque saison : « La danse intégrée est largement perçue comme quelque chose d'étrange ; pour l'inclure dans les programmations standard, les autorités publiques en ont fait un quota. Cela ne devrait pas être le cas, mais c'est ainsi. »⁶³ D'autres voix dans les présentations publiques ont suggéré que les quotas pourraient constituer une étape nécessaire (et temporaire) afin d'encourager le changement et d'augmenter l'offre.

Au cours des entretiens, plusieurs programmateur·rice·s « grand public » (en particulier ceux basé·e·s à l'Ouest de l'Europe) ont déclaré avoir récemment commencé à présenter des productions par ou avec des artistes en situation de handicap, en raison de leur désir d'aborder des questions sociétales transversales dans leurs programmations et de représenter la diversité

63 Responsable valide, compagnie de danse intégrée et festival handicap, Espagne – entretien par téléphone interview, 8 octobre 2021.

sur scène. Souvent, ces artistes étaient originaires du même pays que la personne interrogée. Certain-e-s ont également mentionné que faire partie de projets de coopération européenne leur avait permis de découvrir des œuvres artistiques réalisées par des artistes en situation de handicap et de les inviter à se produire. Les programmeur-ric-e-s insistent sur la qualité artistique de ces projets, sur le fait qu'ils correspondent aux thèmes et à la vision de l'organisation hôte et qu'ils ne sont pas étiquetés « art et handicap ». Les artistes en situation de handicap, en revanche, ont souvent l'impression que les scènes « grand public » leur sont fermées. Un-e chorégraphe sourd-e italien-ne, par exemple, a indiqué n'avoir jamais vu de production d'un-e autre artiste en situation de handicap lors des festivals européens qui ont présenté son travail : « J'ai l'impression qu'ils ne sont pas invité-e-s aux festivals ou dans les programmations artistiques au même titre que les artistes valides »⁶⁴.

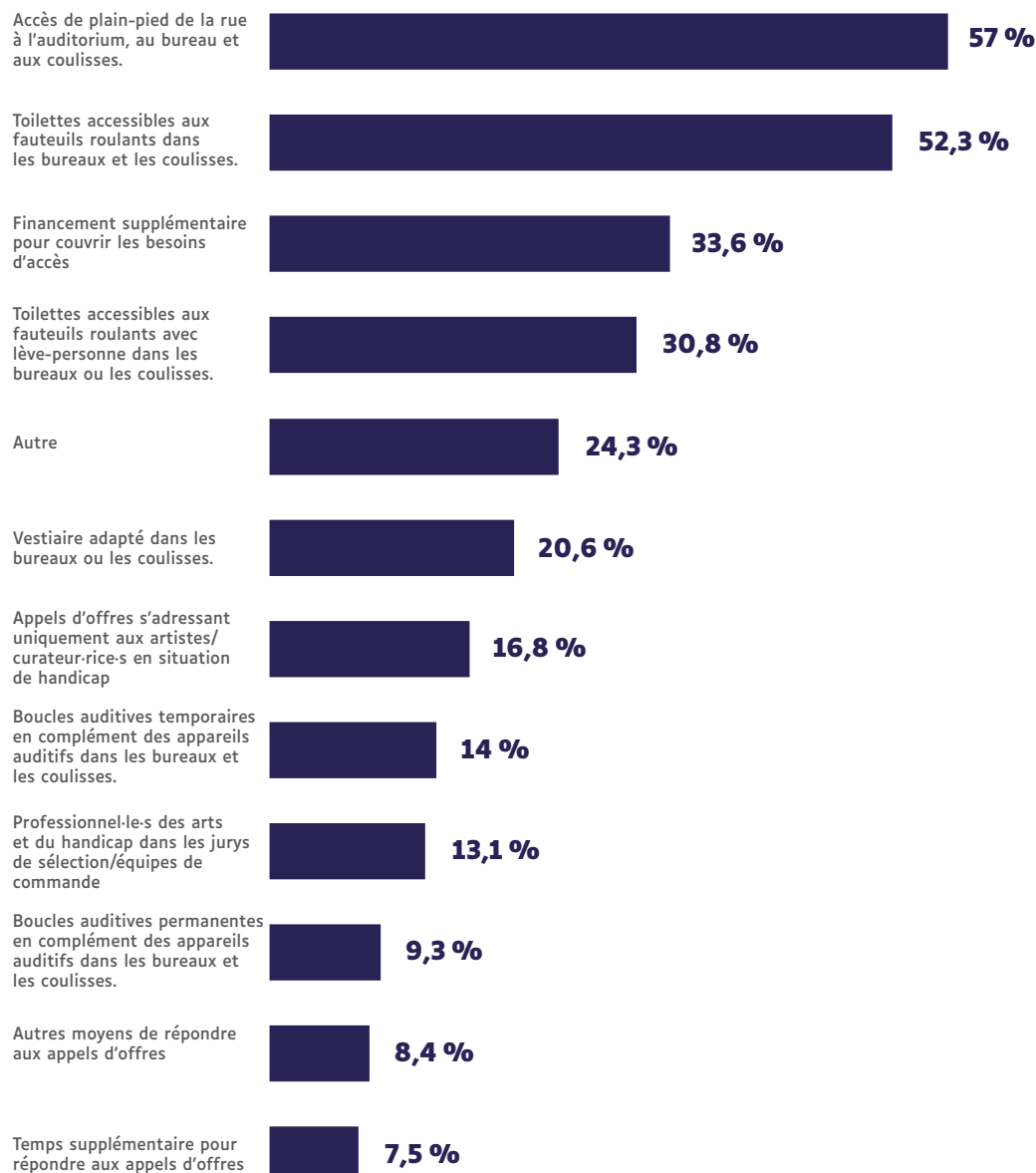
Interrogés sur les mesures prises pour améliorer l'accès des artistes en situation de handicap, les lieux de diffusion et festivals ont été plus nombreux à répondre avoir amélioré l'infrastructure des bâtiments, en proposant par exemple un accès de plain-pied et des toilettes accessibles aux fauteuils roulants. Cependant, environ un tiers d'entre eux ont également indiqué avoir fourni des fonds supplémentaires pour couvrir les besoins d'accès de manière plus générale.



Marc Brew and Bora Kim perform 공·공. Zero: Restriction, Body and Time. Photo © Susan Hay

64 Chorégraphe malentendant-e, compagnie artistique, Italie/France – entretien par écrit 15 octobre 2021.

 Quelles mesures votre organisation a-t-elle prises pour améliorer l'accessibilité ?

Pourcentage des répondant-e-s ayant pris des mesures


Les répondant-e-s à l'enquête ont très souvent utilisé la catégorie « Autre » pour indiquer qu'ils ne proposaient aucune des mesures énumérées (« Nous n'avons pris aucune mesure pour améliorer l'accessibilité »⁶⁵ ; « Nous n'avons pas encore travaillé sur ce point. »⁶⁶ ; « Aucune mesure spécifique n'est déployée dans nos activités ou nos méthodologies, mais nous encourageons la diversité. »⁶⁷) Certain-e-s mentionnent des initiatives spécifiques au bâtiment ou liées à une expérience accessible (par exemple : boucles auditives, langue des signes).

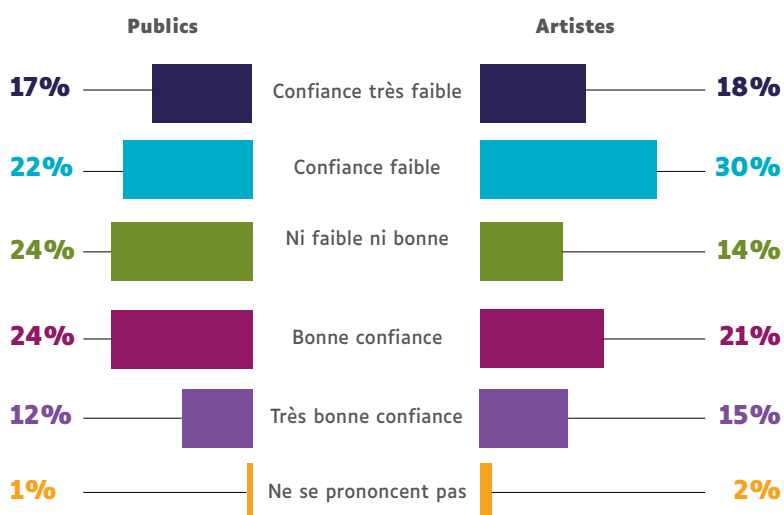
65 Responsable valide de la communication et des subventions, théâtre, Tunisie – réponse à l'enquête en ligne 2020.

66 Directeur-ric-e valide, salle de danse, Slovénie – réponse à l'enquête en ligne 2020.

67 Directeur-ric-e général-e valide, centre des arts de la rue, Tunisie – réponse à l'enquête en ligne 2020.

Les personnes interrogées ont également été invitées à commenter leurs réponses. Leurs remarques indiquent que, en matière d'initiatives d'accessibilité, elles se concentrent d'abord sur les publics (« nous nous concentrons davantage sur l'accessibilité pour les publics en situation de handicap » ; « nous n'avons pas de programmes spécifiques pour les artistes ou les curateur-ric-e-s en situation de handicap, qui peuvent être accueilli-e-s au même titre que d'autres personnes selon la qualité de leur travail en tant qu'artistes »)⁶⁸ et sur l'accès physique (« nous avons emménagé dans notre propre studio, au sein d'un lieu artistique important, et nous avons travaillé avec le personnel pour nous assurer que des pratiques inclusives étaient appliquées partout »).⁶⁹

Comparaison du niveau de confiance : Rendre les programmes accessibles aux publics en situation de handicap / Rendre les programmes accessibles aux artistes en situation de handicap



Lors des discussions publiques et des entretiens, l'accès physique est souvent apparu comme un obstacle à l'accueil des artistes en situation de handicap, car de nombreux espaces de travail (centres de résidence avec logement, studios, espaces de répétition, etc.) ne sont pas équipés de manière adéquate, et les lieux de travail dépendent souvent d'investissements publics pour pouvoir travailler, ou d'une autorisation spéciale lorsqu'il s'agit de bâtiments classés au patrimoine. Au-delà des questions spécifiques aux bâtiments, les artistes en situation de handicap ont mentionné d'autres besoins liés à la production et à la distribution d'œuvres artistiques (du processus de production plus long à la traduction en langue des signes). Le présent rapport y reviendra ultérieurement.

Les commentaires de l'enquête soulignent que la présence d'un-e ou de plusieurs membres en situation de handicap au sein d'une organisation sensibilise à des questions spécifiques et délie les conversations en interne,

68 Directeur-ric-e artistique valide, festival, Pays-Bas, et directeur-ric-e artistique en situation de handicap, salle de danse, Italie – réponses à l'enquête en ligne 2020.

69 Directeur-ric-e artistique valide, compagnie de théâtre, Royaume-Uni – réponse à l'enquête en ligne 2020.

ouvrant ainsi la voie à des pratiques plus inclusives. Bien sûr, certain·e·s répondant·e·s avaient un niveau de sensibilisation important et une grande expérience de l'intégration et de la généralisation des questions d'accessibilité dans leurs activités :

- « Ces deux dernières années, notre équipe s'est enrichie de deux postes réservés aux personnes en situation de handicap physique ou mental, en collaboration avec un bureau spécifique de l'administration en province, dédié à l'inclusion et à l'intégration. »⁷⁰
- « Notre programme [...] axé sur l'accessibilité a été lancé par un employé en situation de handicap. Depuis sa création en 2018, il nous a permis de mieux répondre aux besoins des publics en situation de handicap (en particulier les personnes sourdes ou malentendantes, les personnes présentant une déficience visuelle, les personnes qui peuvent avoir besoin de conditions de spectacle adaptées et les personnes à mobilité réduite). Là encore, nous cherchons à programmer des artistes en situation de handicap, mais aux Pays-Bas, venir au théâtre est loin d'être une évidence pour les personnes en situation de handicap. Nous n'en sommes pas encore là. »⁷¹



*Rose la Rose by Carolin Jüngst & Lisa Rykena,
featuring Amelia Lander-Cavallo and Tian Rotteveel
© Photo by Jonas Fischer*

Des points de vue similaires ont été exprimés spontanément dans certains des entretiens menés, où les personnes interrogées ont affirmé que les changements positifs avaient souvent été menés par des membres du personnel en situation de handicap, ou particulièrement concernés par ces questions, ou encore des employé·e·s qui ont suggéré qu'une façon de favoriser le changement serait de recruter des personnes en situation de handicap au sein d'une équipe

70 Directeur·rice artistique valide, festival de danse, Italie – réponse à l'enquête en ligne 2020.

71 Responsable de projet valide programme d'accessibilité, festival, Pays-Bas – réponse à l'enquête en ligne 2020.

principale ou comme artistes associé-e-s à titre temporaire. Parallèlement, lors des discussions publiques, certaines personnes ont exprimé leur préoccupation⁷² quant aux organisations qui s'adressent aux artistes en situation de handicap pour obtenir toutes ces informations, comme si leur statut en faisait des spécialistes des questions artistiques liées au handicap. Cette expertise pouvant ne pas être reconnue ou rémunérée, elles se demandaient si d'autres organisations ne devraient pas fournir ces conseils.

La majorité des personnes interrogées ont déclaré qu'elles ne commandaient pas encore de productions à des artistes en situation de handicap ou qu'elles n'avaient jamais travaillé avec des directeur-riche-s artistiques, des programmeur-riche-s ou des curateur-riche-s en situation de handicap. La plupart des personnes interrogées dans la catégorie des lieux et festivals ont été franches quant à leurs limites, mais nous remarquons à nouveau quelques exemples notables, comme celui-ci :

« Depuis 2017, [nous avons] collecté des fonds spécifiques pour programmer des œuvres d'artistes en situation de handicap. Le volet du programme [...] invite six spectacles nationaux et internationaux dans le lieu. Le projet [...] consiste en un partenariat de quatre ans avec sept autres organisations de danse à Berlin pour amener un changement structurel au sein du secteur de la danse berlinois en soutenant la formation par le biais d'ateliers, de laboratoires de recherche, de résidences, de formations payées en danse, de coproductions et plus encore. [...] Les deux initiatives sont maintenant dirigées par un chef de projet en situation de handicap et un chef de projet valide (moi-même). Les deux initiatives ont considérablement renforcé la présence d'artistes en situation de handicap [...]. Nous disposons d'un comité de recherche composé de cinq artistes internationaux et d'un groupe d'artistes locaux, tous-tes en situation de handicap, que nous employons en tant qu'expert-e-s et conseiller-ère-s rémunéré-e-s pour nous aider à améliorer l'accessibilité de notre lieu, que ce soit au niveau du bâtiment ou de la communication et du marketing, ainsi que des options d'accessibilité que nous proposons pour notre programme (audiodescription, interprétation en langue des signes, service d'accompagnement pour les spectateur-riche-s malvoyant-e-s, etc.). Tous les membres du personnel reçoivent une formation de sensibilisation au handicap spécifique à leur département, bien qu'il s'agisse d'un développement assez récent et toujours en cours. À partir de l'automne 2020, nous souhaitons mettre en place un groupe de travail composé d'un-e membre de chaque département qui se réunira chaque mois pour discuter de toutes les questions relatives à l'accessibilité.

72 Par exemple, l'artiste de danse en situation de handicap et anthropologue culturelle Tanja Erhart (Autriche / Royaume-Uni) souligne : « il n'appartient pas intrinsèquement à un-e membre du personnel ou à un artiste, du seul fait de son handicap, de partager et d'apporter ses expériences vécues pour sensibiliser ou donner des informations sur l'accessibilité. Il s'agit d'un travail supplémentaire, social, émotionnel, politique, économique. » Voir <https://www.facebook.com/watch/?v=503737997430597>

« Au cours de ces trois dernières années, l'accessibilité du lieu s'est nettement améliorée. Nous continuons cependant à apprendre tous les jours, nous devons encore améliorer de nombreux processus ainsi que la communication, et nous n'avons toujours qu'un·e seul·e membre du personnel en situation de handicap. Nous considérons qu'il y a encore un long chemin à parcourir jusqu'à ce que nous puissions nous considérer comme une organisation et un bâtiment accessibles. »⁷³

Reflétant les discussions qui ont eu lieu dans plusieurs forums, certain·e·s répondant·e·s ont souligné qu'au-delà du handicap, la qualité artistique est toujours primordiale : « Le festival accueille toujours des spectacles présentés par des artistes ou des compagnies en situation de handicap. Les spectacles sont choisis sur la base de la qualité de la chorégraphie et des interprètes. La communication n'indique pas le handicap des artistes, sauf s'il s'agit d'une demande explicite de leur part. Les actions positives du festival sont en fait constantes dans différents contextes (genre, handicap, ethnicité), mais ne sont pas exprimées sous une forme stigmatisante. »⁷⁴ Ce point de vue a trouvé un écho dans les discussions publiques et dans les entretiens menés avec des organisations « grand public » et des artistes en situation de handicap, qui ont souligné la nécessité d'évaluer le travail sur la base de critères de qualité artistique (« Je ne fais pas danser personnes en situation de handicap, je fais de la danse » ; « Je suis un danseur·euse, ce n'est pas mon fauteuil roulant qui fait le travail artistique »).⁷⁵

Dans certains pays, les personnes interrogées ont exprimé leur inquiétude quant à une possible intégration via l'entrée « charité » des participant·e·s en situation de handicap aux programmations plutôt que sur la base de la valeur artistique (« Je ne me suis jamais identifié comme porteur·euse de handicap, même si je le suis. Pour moi, il était d'abord important de m'améliorer en tant qu'artiste et d'être reconnue pour cela. »)⁷⁶

Malgré ces différences d'expérience, la majorité des responsables de lieux et festivals interrogé·e·s se disent assez ou très confiant·e·s quant à l'accessibilité

73 Producteur·rice valide, lieu de diffusion, Allemagne – réponse à l'enquête en ligne 2020.

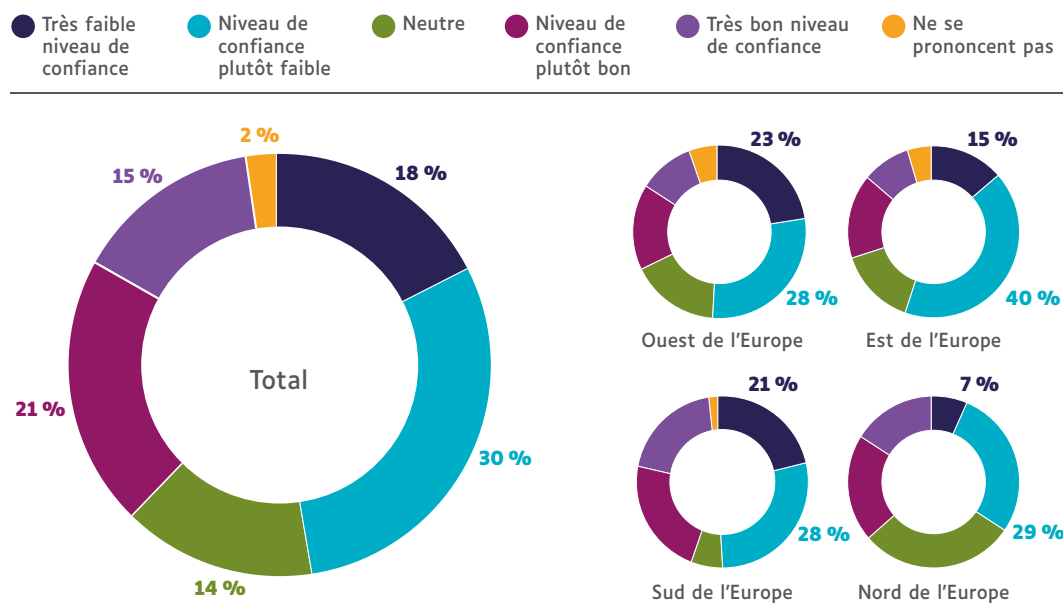
74 Directeur·rice valide, festival de danse, Italie – réponse à l'enquête en ligne 2020.

75 Chorégraphe en situation de handicap, compagnie artistique, France – discussion publique, 23 octobre 2021.

76 Chorégraphe sourd·e, compagnie artistique, Italie/France – entretien par écrit, 15 octobre 2021.

de leurs programmes artistiques pour les artistes en situation de handicap. Sans surprise, les résultats de l'enquête montrent que les niveaux de confiance les plus élevés sont corrélés à des facteurs tels que la présence de membres du personnel responsables de l'accessibilité, l'emploi de personnel en situation de handicap et l'existence d'un budget dédié à la mise en œuvre de politiques d'accessibilité. Il est à noter que les informations obtenues par le biais de l'enquête semblent également montrer que les lieux et festivals « grand public » estiment davantage que des progrès ont été réalisés en matière d'accessibilité et d'inclusion que les artistes et compagnies en situation de handicap. Dans certains cas, les organisations traditionnelles ont souligné qu'elles étaient ouvertes à tous·tes et bien connectées au secteur artistique, et qu'elles pouvaient donc identifier les besoins existants, y compris parmi les artistes et compagnies en situation de handicap, alors que les artistes et compagnies concerné·e·s estimaient que leurs besoins spécifiques n'étaient pas bien compris.

En matière d'accessibilité pour les artistes en situation de handicap, quel degré de confiance accordez-vous aux programmes artistiques de votre organisation / lieux de diffusion et des festivals en Europe



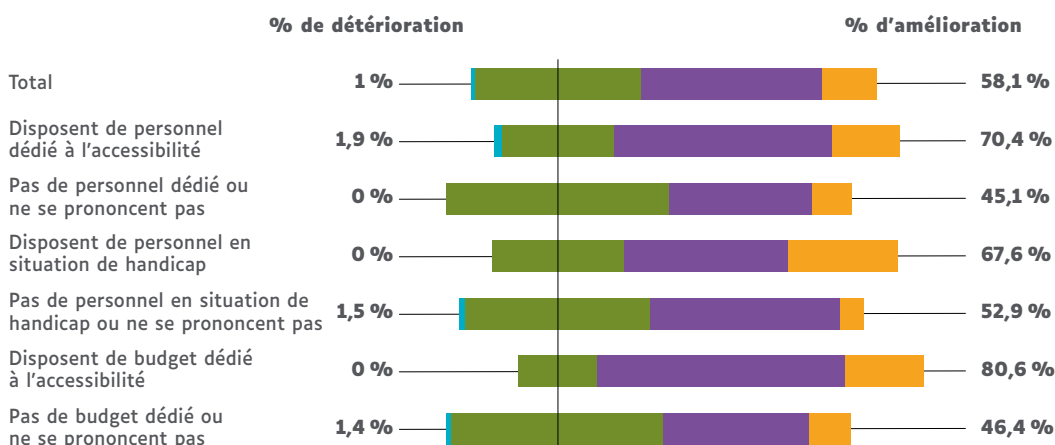
Le niveau élevé de confiance parmi les personnes interrogées soulève un certain nombre de questions, en particulier si l'on considère le retour d'expérience des pratiquant·e·s en situation de handicap. Les entretiens et les discussions publiques ont permis de creuser davantage ce haut niveau de confiance auto-évaluée. Au cours de ces conversations, il est notamment apparu que certains responsables artistiques de lieux et de festivals ne mesurent pas avec précision l'accessibilité de leur site web, de leur matériel promotionnel, de leurs fiches techniques, etc. Les conversations ont été l'occasion pour elleux de réaliser qu'ils pouvaient faire plus. Actuellement, peu de lieux ou de festivals publient des appels d'offres dans des formats accessibles, et les responsables artistiques/programmeur·rice·s interrogé·e·s ont compris que leur manière de découvrir

les productions (par exemple par le biais de recommandations de leurs pairs et d'artistes) pouvait constituer un obstacle empêchant les artistes en situation de handicap d'accéder aux opportunités qu'ils offrent (« Nous ne publions pas d'appels d'offres. Je crois aux rencontres humaines et je dispose de réseaux personnels par lesquels je peux être présenté-e à des artistes malentendant-e-s et en situation de handicap »).⁷⁷

Une majorité des organisations a estimé que l'accessibilité pour les artistes en situation de handicap s'était un peu ou beaucoup améliorée au cours des cinq dernières années. Seules 1 % ont indiqué qu'elle s'était détériorée :

Au cours des 5 dernières années, l'accessibilité pour les artistes en situation de handicap a-t-elle connu une amélioration ou une détérioration au sein de votre organisation ?

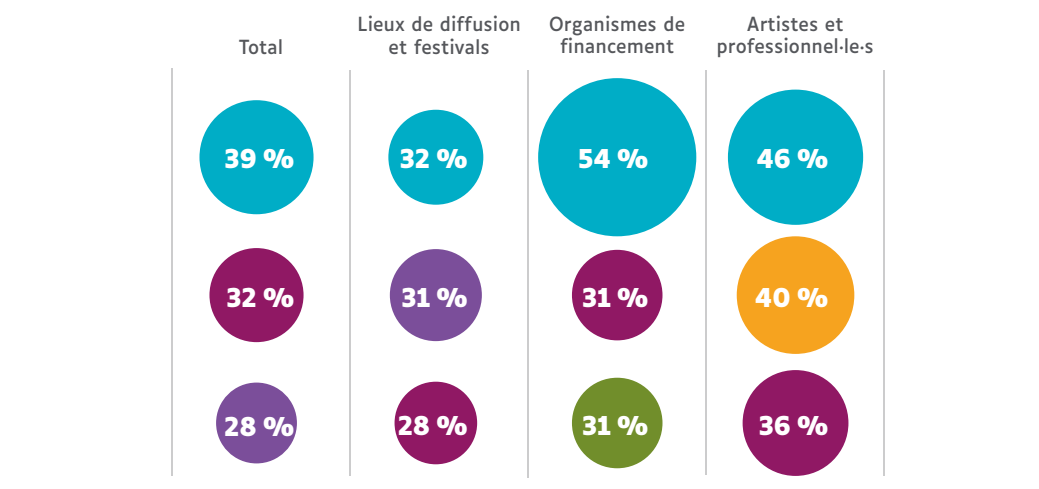
● Forte détérioration ● Faible détérioration ● N'a pas évolué ● Faible amélioration ● Forte amélioration



Il a été demandé aux répondant-e-s de toutes les catégories quels étaient les obstacles qui empêchaient leur propre organisation, ou le secteur dans son ensemble, de soutenir le travail des artistes en situation de handicap. Avec 50,6 %, le manque de financement est l'obstacle le plus souvent cité (à l'exception des répondant-e-s issu-e-s d'agences et organismes de financement, qui l'ont évalué beaucoup plus bas). Les deux obstacles cités ensuite sont le manque de connaissance du travail des artistes en situation de handicap dans le pays concerné (38,8 %) et le manque de connaissance de ce travail en Europe et dans le monde (32 %). Les artistes et les professionnel-le-s de la culture ont estimé que le manque de connaissance sur la manière de répondre aux exigences d'accessibilité était un obstacle important dans ce domaine (40 %), tandis que pour les lieux de diffusion et les festivals eux-mêmes, ce choix était beaucoup moins évoqué (13,5 %).

77 Directeur-riche artistique général-e valide, salle de spectacle, France – entretien en ligne, 18 octobre 2021.

Quels sont les trois principaux obstacles qui empêchent votre organisation / les programmations artistiques des lieux de diffusion et festivals européens de soutenir le travail des artistes en situation de handicap ?



- Manque de connaissance du travail des artistes en situation de handicap dans votre pays.
- Manque de connaissance du travail des artistes en situation de handicap en Europe/à l'international
- Manque de productions réalisées par des artistes en situation de handicap
- Absence de directives d'inclusion officielles (de la part des gouvernements ou des agences locales, régionales ou nationales)
- Manque de connaissance sur la façon de satisfaire aux exigences d'accessibilité

	Total des réponses	Lieux de diffusion et festivals	Artistes & et professionnel-le-s de la culture	Agences et organismes de financement	Autres organisations
Manque de financement pour développer l'accessibilité à destination des artistes en situation de handicap	50.6%	53.1%	54.0%	23.1%	47.4%
Manque de connaissance du travail des artistes en situation de handicap dans mon pays	38.8%	32.3%	46.0%	53.8%	42.1%
Manque de connaissance du travail des artistes en situation de handicap en Europe/ à l'international	32.0%	28.1%	36.0%	30.8%	42.1%
Manque d'œuvres réalisées par des artistes en situation de handicap	27.5%	31.3%	26.0%	-	31.6%
Absence de directives d'inclusion officielles (de la part des gouvernements ou des agences locales, régionales ou nationales)	24.2%	22.9%	26.0%	30.8%	21.1%
Manque de connaissance sur la façon de satisfaire aux exigences d'accessibilité	20.8%	13.5%	40.0%	-	21.1%
Manque de formation du personnel	20.2%	17.7%	16.0%	23.1%	42.1%
Manque d'intérêt de la part du public pour les productions d'artistes en situation de handicap	16.9%	17.7%	20.0%	-	15.8%
Faible qualité du travail des artistes en situation de handicap	12.9%	15.6%	6.0%	23.1%	10.5%
Autre	11.8%	12.5%	12.0%	7.7%	10.5%
Manque d'intérêt au sein de votre organisation pour les productions d'artistes en situation de handicap	9.0%	9.4%	8.0%	15.4%	5.3%
Pas de mandat du conseil d'administration / du gouvernement	2.2%	-	-	30.8%	-
Manque d'expert-e-s en matière de handicap dans les panels / jurys	1.7%	-	-	23.1%	-
Manque de demande sur le terrain	0.6%	-	-	7.7%	-

Les répondant-e-s à l'enquête ont souvent utilisé la catégorie « Autre » pour insister sur le manque de ressources humaines et financières auquel les lieux de diffusion et festivals sont confrontés pour travailler correctement sur les questions d'accessibilité de manière cohérente, qu'il s'agisse de couvrir les coûts supplémentaires (surtout lorsqu'ils travaillent à l'international) ou de fournir un soutien tout au long de l'année plutôt que sur la base d'un projet. Certain-e-s répondant-e-s ont mis en avant les difficultés que rencontrent les festivals pour fournir un travail continu, ainsi que pour jongler avec des contraintes telles que l'utilisation de différents lieux ou le travail avec différent-e-s partenaires au niveau local, étant soumis-e-s à leurs propres agendas et limites. Quelques commentaires pointent directement l'absence de rémunération adéquate pour les artistes en situation de handicap, en raison d'un manque général de financement, ainsi qu'un manque de reconnaissance équitable du travail et, dans certains cas, des politiques nationales néfastes (par exemple, une situation dans laquelle une personne en situation de handicap peut perdre une allocation en raison d'un travail rémunéré).

Les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête issues de la catégorie Artistes et les professionnel-le-s de la culture ont indiqué dans Autre que l'appréciation de la qualité artistique était également un problème (« Notre principal problème est le manque de connaissance ou d'acceptation de l'art lié au handicap en tant que tel »⁷⁸ ; « Les lieux et les programmeur-ice-s ont une vision limitée »⁷⁹ ; « Il existe également un fossé entre les productions de haute qualité artistique et celles à fort pouvoir d'accessibilité, où la qualité est basée sur l'expérience de la création par les membres d'une communauté. Les deux sont très précieux, mais ce sont des questions qui affectent la programmation. »⁸⁰

Les entretiens avec les organisations et les artistes sont souvent revenus sur le manque de financement, de directives politiques claires et de connaissance sur la manière de répondre aux exigences d'accès dans les lieux de diffusion et les festivals. Autre élément récurrent, le manque de réflexions plus générales sur la sensibilisation limitée aux questions de handicap dans la société, et sur la nécessité d'un changement sociétal de grande ampleur, y compris dans le système éducatif, pour transformer les points de vue sur le handicap : « Tout d'abord, nous avons besoin d'une éducation sur le handicap lui-même. Nous devons travailler sur les connaissances de base, sur l'élimination des préjugés. Les gens doivent comprendre que les personnes en situation de handicap ne le sont pas du fait de leurs propres situation, mais en raison d'une société qui n'est pas accessible et qui est pleine de préjugés. »⁸¹

78 Directeur-ice artistique valide, compagnie de danse intégrée, Géorgie – réponse à l'enquête en ligne 2020.

79 Directeur-ice artistique, compagnie de théâtre, Irlande – réponse à l'enquête en ligne 2020.

80 Membre du conseil d'administration valide, organisation de danse, Espagne – réponse à l'enquête en ligne 2020.

81 Directeur-ice de festival et défenseur-euse des droits des personnes en situation de handicap, Serbie – entretien par écrit, 18 octobre 2021.

Face aux différences nationales, il est intéressant de s'attarder sur les facteurs favorables et les acteur·rice·s clés qui ont contribué à rendre les arts et le handicap plus importants sur certaines scènes artistiques. Dans l'analyse documentaire, les recherches existantes suggèrent que les aspects et facteurs suivants sont particulièrement significatifs :

- **Cadres et soutiens politiques** : un rapport comparatif sur la danse et le handicap réalisé par Betina Panagiotara dans quatre pays européens a mis en évidence le rôle joué par l'adoption formelle de politiques culturelles publiques liées à l'inclusion et à l'accessibilité, qui peuvent contribuer à l'émergence de l'art et du handicap en tant que question politique et conduire à un changement au sein du secteur : « la politique culturelle est essentielle au développement, à la visibilité et à la durabilité de la danse et du handicap ». ⁸² Kate Marsh et Jonathan Burrows ont également observé, sur la base de l'expérience britannique, comment le développement et la progression de l'art qui inclut et est réalisé par des personnes en situation de handicap dépendent des politiques et du cadre de soutien ». ⁸³ Entre-temps, Arts & Disability Ireland a souligné l'impact de son partenariat avec le Conseil des Arts d'Irlande en termes de formation, de mentorat et d'élargissement des possibilités de travail pour les artistes en situation de handicap. ⁸⁴ Ces idées sont conformes aux résultats de l'enquête en ligne et des entretiens, où le manque de financement a été identifié comme principal obstacle à l'adoption de mesures visant à programmer le travail des artistes en situation de handicap et à favoriser l'accessibilité pour ces publics.
- **Soutien de fondations privées** : l'étude de Betina Panagiotara mentionnée ci-dessus a également souligné le rôle prépondérant de certaines initiatives locales et d'organisations privées, telles que des fondations (par exemple, la fondation Onassis Stegi en Grèce), dans la promotion du progrès, notamment par l'engagement dans des projets internationaux qui conduisent à l'échange de connaissances et à l'apprentissage par les pairs.
- **Les personnes garante-e-s de la production, de la programmation, ainsi que les établissements d'enseignement sont des « garant-e-s »** : outre les autorités publiques et les autres organismes de financement, les curateur·rice·s, les producteur·rice·s et les programmeur·rice·s ont un rôle important à jouer dans « l'éducation du grand public, en l'encourageant à garder l'esprit ouvert et à apprécier les arts sans aucun préjugé [...] [en donnant leur chance à de nouvelles compagnies et à de nouveaux styles de spectacles, y compris à des artistes disposant de capacités différentes] ». ⁸⁵

82 Panagiotara (c. 2019), p. 62

83 Marsh et Burrows (2017), p. 27.

84 Arts & Disability Ireland (2017). Leading Change in Arts and Culture: Strategic Plan 2017-2021. Dublin, Arts & Disability Ireland.

85 Marsh et Burrows (2017), pp. 29-30.

Pour y parvenir, il a été proposé de prendre des mesures visant à « éduquer » ces garant·e·s afin de les familiariser avec les questions liées au handicap et qu’iels puissent prendre en compte les différentes capacités.⁸⁶

- À plus long terme, les établissements d’enseignement peuvent également contribuer à une plus grande égalité des chances pour les artistes en situation de handicap, par le développement d’approches pédagogiques inclusives dans leurs programmes d’enseignement, par l’introduction de méthodologies de danse inclusives pour les enseignants, et par l’organisation d’activités éducatives.⁸⁷ En effet, le manque d’accès à la formation constitue un obstacle important pour les artistes en situation de handicap, comme le soulignent à la fois l’analyse documentaire et certains des entretiens menés.⁸⁸
- Outre le changement de pratiques parmi les curateur·rice·s, les producteur·rice·s, les programmateur·rice·s et les établissements d’enseignement, Marsh et Burrows ont indiqué qu’il serait également nécessaire que ces garant·e·s soient elleux-mêmes plus diversifié·e·s, afin de s’assurer qu’iels ressemblent davantage à la composition globale de la population.⁸⁹ La nécessité d’introduire davantage la diversification au sein des organisations du spectacle vivant, afin de favoriser la compréhension des besoins spécifiques des artistes en situation de handicap et de faire en sorte qu’iels se sentent moins différent·e·s, est également apparue dans certains entretiens (« Les organisations du spectacle vivant devraient s’entourer de groupes moins homogènes... [pour que] les artistes ne sentent pas comme l’exception, le « monstre » ou le « le porte-drapeau » qu’une organisation progressiste a mis en place. Iels ont besoin de plus de temps, d’attention et de ressources de production adaptées, mais aussi de ne pas avoir le sentiment d’être seul·e·s, de ne pas représenter l’exception, mais plutôt que l’organisation tisse des liens inclusifs entre différents corps, moyens et cultures. »)⁹⁰
- **Engagement actif des compagnies dirigées par des personnes en situation de handicap et d’autres acteur·rice·s du secteur de l’art et du handicap** : vraisemblablement, c’est bien souvent l’engagement actif des compagnies dirigées par des personnes en situation de handicap, ainsi que des compagnies inclusives ou intégrées et d’autres organisations actives dans le secteur des arts et du handicap, qui a permis de rendre le secteur artistique plus accessible aux artistes en situation de handicap. Dans certains pays, des organisations spécialisées et des initiatives locales (par

86 Karhunen (2020).

87 Panagiotara (c. 2019).

88 Voir par ex. Nadja Dias, citée par Fischer (2016), et Annie Hanauer, citée par Marsh and Burrows (2017).

89 Marsh et Burrows (2017)

90 Directeur·rice de festival et conseiller·ère sur les questions liées au handicap valide, Italie – entretien en ligne 21 octobre 2021.

exemple, Shape Arts au Royaume-Uni, Arts & Disability Ireland, Cemaforre en France, EUCREA et Culture for All en Finlande, Al Di Qua en Italie, etc.) ont joué un rôle déterminant dans la sensibilisation, la formation, le mentorat, la présentation de spectacles et d'autres formes de soutien. Si leur rôle est essentiel, certaines personnes interrogées ont également suggéré que :

« Les progrès à long terme devraient moins reposer sur la bonne volonté et les efforts d'individus ou d'organisations, y compris sur une base volontaire, et davantage sur les changements structurels encouragés par les pouvoirs publics. »⁹¹

- **Le rôle des médiateur·rice·s et des réseaux de facilitation :** les organisations et les professionnel·le·s qui ont œuvré pour faciliter la mise en relation des différentes parties prenantes du secteur de l'art et du handicap, ainsi que du secteur artistique dans son ensemble, sont en partie lié·e·s à cette dernière catégorie. En effet, le besoin de profils spécialisés et d'organisations facilitant la collaboration apparaît comme un facteur important. Les organisations impliquées dans les projets de coopération européenne disposent de traducteur·rice·s et d'autres personnels spécialisés pour répondre aux besoins des artistes en situation de handicap.⁹² De même, des organisations telles que le British Council et des réseaux tels que l'IETM ont contribué à favoriser la collaboration et la mise en réseau transfrontalières en Europe.
- **Planification précoce des besoins des artistes en situation de handicap :** à un niveau plus opérationnel, la documentation existante fournit des conseils sur la manière de s'assurer que les besoins des artistes en situation de handicap sont pris en considération lors de la programmation d'un événement, notamment en termes de mobilité, de logement, de coûts, etc. Dans le même ordre d'idées, il est nécessaire de sensibiliser l'ensemble du personnel aux exigences d'accès et à la nécessité de faire preuve de patience, d'encouragement et d'adaptation.⁹³ Une sensibilisation limitée aux questions de handicap et à la manière dont les procédures standard doivent être adaptées aux besoins spécifiques des artistes en situation de handicap, notamment en termes de temps et d'espaces accessibles, est également apparue comme un problème important pour plusieurs personnes interrogées :

91 Directeur·rice valide, compagnie de danse intégrée, Grèce – entretien en ligne, 7 octobre 2021.

92 Moomsteatern, Compagnie de l'Oiseau Mouche et al. (c. 2017).

93 [Festival.org](https://www.festival.org) (2020).

« Les méthodes de production doivent être adaptées, en accordant plus de temps, plus d'espace et plus de ressources, ce qui est en contradiction avec les méthodes normatives de production d'œuvres scéniques. » ⁹⁴

« Il faudrait accorder plus de temps aux artistes en situation de handicap pour travailler dans un lieu de diffusion. Nous sommes nombreux-ses à ne pas pouvoir travailler de longues journées de plus de 12 heures, et à avoir besoin de plus de repos que les autres. Nous imposer des horaires stricts d'entrée, de répétition technique et de sortie peut nous obliger à refuser une proposition de spectacle, car nous savons qu'il nous faudra lutter contre la fatigue et les effets néfastes sur notre bien-être. »⁹⁵

- **Toucher le grand public** : de la même manière, une série de techniques a été identifiée afin d'intéresser et d'ouvrir davantage le public aux productions d'artistes en situation de handicap, y compris l'accès aux répétitions, l'organisation d'ateliers dirigés par des artistes dans les écoles avant ou après un spectacle, et l'organisation d'ateliers pratiques et de discussions avec les salles de spectacle pour impliquer le public et expliquer le travail et les objectifs des compagnies artistiques.⁹⁶

La contribution de ces facteurs et agents peut en fin de compte favoriser, et à son tour être facilitée, par ce que l'on pourrait appeler un « changement culturel » en ce qui concerne le handicap, l'inclusion et les droits - à savoir, comprendre que la prise en compte du handicap est une responsabilité du secteur artistique dans son ensemble plutôt que de quelques organisations spécialisées, ce qui est également lié à la garantie des droits de l'homme pour tous-tes. Ceci a été résumé par la productrice Jo Verrent lors d'une conférence à Galway en 2016 : « Cela ne concerne pas uniquement les artistes en situation de handicap qui travaillent de manière isolée, il s'agit d'une communauté, la communauté culturelle, qui avance vraiment ensemble pour intégrer ce type de pratiques dans le travail de chacun-e... »⁹⁷ Ceci peut être considéré comme un horizon ambitieux, qui devrait idéalement, dans les années à venir, pousser les organisations artistiques et les professionnel-le-s à l'inclusion en faveur des artistes en situation de handicap. Comme souligné plus haut, certaines personnes interrogées ont relié ce « changement culturel » à la société dans son ensemble, en évoquant la nécessité d'adopter des approches plus inclusives à la fois dans le secteur culturel et ailleurs, et l'importance pour les jeunes générations d'être élevées dans une perspective plus inclusive (« les personnes

94 Artiste et producteur-riche en situation de handicap, salle de théâtre, Pologne – discussion publique, 23 octobre 2021.

95 Contributeur-riche anonyme, Royaume-Uni – réponse à l'enquête en ligne 2020.

96 Moomsteatern, Compagnie de l'Oiseau Mouche et al. (c. 2017).

97 Tiré de Arts & Disability Ireland (2017), p. 16.

en situation de handicap possèdent un large éventail de capacités [...] qui peuvent influencer nos manières d'être et nos sensibilités »⁹⁸).

Chacune à sa manière – les compagnies intégrées, inclusives et dirigées par des personnes en situation de handicap, les organisations spécialisées décrites ci-dessus et celles qui ont participé à des projets européens sur les arts et le handicap – contribue à ce « changement culturel », par la sensibilisation, la défense des intérêts et le soutien au développement professionnel. Leurs efforts peuvent être reliés à la promotion d'un secteur culturel plus inclusif et diversifié, qui considère le handicap, selon les termes de l'artiste Tanja Erhart, comme « une possibilité d'expression supplémentaire »⁹⁹ et envisage le handicap lui-même d'une manière « non normative, non discriminatoire. »¹⁰⁰ Certain·e·s artistes et organisations interrogé·e·s dans le cadre de cette recherche ont identifié un intérêt croissant du public pour les productions de la diversité, y compris par des artistes en situation de handicap, et y ont vu une opportunité (« Les questions sociales qui intéressent les gens aujourd'hui, telles que la diversité des genres et l'inclusion, se reflètent dans les projets artistiques et dans les choix du public. De nombreuses questions étaient habituellement cachées et mises de côté, à l'instar des enfants en situation de handicap autrefois laissé·e·s à la maison. Iels sont à présent intégré·e·s dans les écoles, et il en va de même dans le domaine artistique »).¹⁰¹ Toutefois, cette tendance est loin d'être générale ou bien établie.

Un ensemble de « Seven Inclusive Principles for Arts & Cultural Organisations/ Sept principes d'inclusion pour les organisations artistiques et culturelles », élaborés à la suite de la pandémie de la Covid-19 par une plateforme d'institutions basées au Royaume-Uni et actives dans le domaine de l'art et du handicap, indique avoir pour objectif de « soutenir le secteur pour qu'il prenne des décisions inclusives, qu'il aille au-delà de la conformité et qu'il célèbre la diversité ».¹⁰² En fin de compte, cela devrait également permettre d'évoluer vers des programmes artistiques plus inclusifs, dans lesquels les productions d'artistes en situation de handicap sont présentées dans le cadre de programmations standard plutôt que dans des espaces spécifiques ou séparés (« Il est nécessaire d'aborder cette question de manière transversale pour éviter la stigmatisation et faire en sorte que l'inclusion soit la norme » ; « [Il y a] un manque de reconnaissance de la haute qualité artistique du travail. Malheureusement, vous êtes encore peu souvent pris·e au sérieux si vous travaillez de manière inclusive. »)¹⁰³

98 Chorégraphe et performeur·euse valide qui a travaillé avec des artistes en situation de handicap, Grèce – entretien en ligne 6 octobre 2021.

99 Marsh et Burrows (2017), p. 22.

100 Karhunen (2020).

101 Programmateur·rice de lieu de diffusion et festival valide, Espagne – entretien en ligne, 28 septembre 2021.

102 Ramps on the Moon, Attitude is Everything, What Next? Paraorchestra and WeShallNotBeRemoved (2020). Working Safely through Covid-19: Seven Inclusive Principles for Arts & Cultural Organisation. A. i. E. Ramps on the Moon, What Next? Paraorchestra, and WeShallNotBeRemoved. Londres.

103 Directeur·rice artistique général·e valide, centre culturel, France – entretien en ligne, 7 octobre 2021. Producteur·rice de création valide, compagnie d'art du spectacle, Allemagne – réponse à l'enquête en ligne 2020.

ÉDUCATION ET VISIBILITÉ

Un-e professeur-e de théâtre polonais-e interrogée dans le cadre de cette recherche a donné une description précise de la situation de l'enseignement artistique en Europe, indiquant comment les comités de sélection, la communauté des enseignant-e-s et les futur-e-s employeur-euse-s institutionnel-le-s attendent tous-tes beaucoup de la polyvalence et de la virtuosité des futur-e-s artistes : les jeunes candidat-e-s aux programmes d'enseignement doivent faire preuve de diverses compétences, de l'élocution à la mobilité, que les jeunes en situation de handicap auraient du mal à mettre en valeur. La formation offerte, comme les attentes quant à ce qu'est réellement un-e comédien-ne de théâtre, sont considérées comme incompatibles avec toute forme de handicap ou de déficience. La personne interrogée a déclaré que sur les quelque 1 200 candidat-e-s participant au processus de sélection pour entrer dans son académie de théâtre, elle ne se souvient d'aucun-e étudiant-e en situation de handicap. Ce fait, confirmé dans d'autres entretiens et lors de discussions publiques, montre que dans de nombreux pays, les jeunes en situation de handicap n'envisagent même pas de suivre une formation, de travailler dans le domaine créatif et de faire carrière dans les arts. Aucun-e étudiant-e en situation de handicap n'a jamais été sélectionné-e parmi les 20 places disponibles dans cette académie. Cette expérience reflète les approches, les perceptions et les attentes traditionnelles répandues à l'égard du métier de comédien-ne, bien que certaines personnes interrogées aient connaissance d'exemples de formations à la direction de théâtre qui ont accueilli des étudiant-e-s en situation de handicap.

L'impossibilité d'accéder à une éducation formelle a des conséquences directes sur l'employabilité, car dans de nombreux pays européens, les théâtres de répertoire et les ensembles nationaux ne recrutent que des diplômé-e-s d'écoles de théâtre de l'enseignement supérieur. La situation est similaire sur la scène indépendante, et tous-tes les artistes en situation de handicap interrogé-e-s dans le cadre de cette recherche ont plaidé pour l'accès à l'éducation professionnelle et à l'éducation tout au long de la vie :

- « D'après mon expérience, on décourage généralement une personne en situation de handicap d'embrasser une carrière artistique professionnelle. Plus par peur que par discrimination. Je pense que, dès le départ, il faut au contraire ouvrir cette perspective et "lancer" la personne dans le monde artistique comme on le ferait pour une personne valide. »¹⁰⁴
- « Je ne suis pas en mesure de suivre un programme de formation artistique car il n'est pas proposé dans des formats accessibles. L'égalité des chances commence par l'éducation. »¹⁰⁵

104 Chorégraphe malentendant-e, compagnie artistique, Italie/France – entretien par écrit, 15 octobre 2021.

105 Artiste en situation de handicap, Roumanie – entretien en ligne, 8 octobre 2021.

- « Je pense que les artistes en situation de handicap ne sont généralement pas encouragé·e·s à poursuivre une carrière artistique, ni à s'associer à d'autres artistes. D'où l'absence d'artistes handicapé·e·s dans les festivals ou dans les théâtres, pour éviter de les choquer ou de les décourager. C'est une sorte de "protection". »¹⁰⁶
- « Les obstacles au progrès, au mentorat et au développement entraînent un manque de mobilité ou de progression de carrière pour les artistes en situation de handicap. »¹⁰⁷

« Si les cours artistiques professionnels (aux niveaux secondaire et universitaire) restent réservés aux étudiant·e·s valides, il restera très difficile pour les personnes en situation de handicap d'aspirer à devenir des artistes professionnel·le·s. »¹⁰⁸

Malgré ces difficultés, la·le professeur·e polonaise interrogé·e a finalement cité une perspective optimiste, l'exemple de l'acteur Krzysztof Globisz, à Cracovie : « Alors qu'il était l'un des artistes les plus méritants de sa génération, il a subi une attaque cérébrale qui a entraîné un handicap. Plus tard, un spectacle a été spécialement conçu pour lui (*The Whale*), qui traite de sa nouvelle situation, l'emploi et tente de trouver de nouvelles formes d'expression. Il s'agit de l'exemple le plus visible de la situation que j'ai essayée de décrire : l'accès au travail professionnel en tant qu'acteur·rice s'est révélé difficile, voire impossible, pour les personnes en situation de handicap. Cependant, si vous êtes déjà dans le métier et que vous devenez handicapé·e, vous pouvez très bien compter sur la solidarité de vos collègues et des institutions du secteur qui essaieront de vous maintenir occupé·e et professionnellement actif·ve. »¹⁰⁹ Ce cas, ainsi que d'autres exemples en Europe, démontre que même les institutions théâtrales traditionnelles sont capables de s'adapter et d'adopter des pratiques plus inclusives.

Dans d'autres conversations, de nombreux·ses professionnel·le·s ont établi un lien clair entre le fait de s'engager auprès des publics en situation de handicap et de leur présenter des productions artistiques (qu'elles soient réalisées

106 Chorégraphe malentendant·e, compagnie artistique, Italie/France – entretien par écrit, 15 octobre 2021.

107 Producteur·rice et artiste en situation de handicap, freelance, Royaume-Uni – réponse à l'enquête en ligne 2020.

108 Musicien·ne et directeur·rice artistique valide, centre artistique communautaire, Portugal – réponse à l'enquête en ligne 2020.

109 Professeur·e de littérature et de théâtre valide, Pologne – entretien en ligne, 11 octobre 2021.

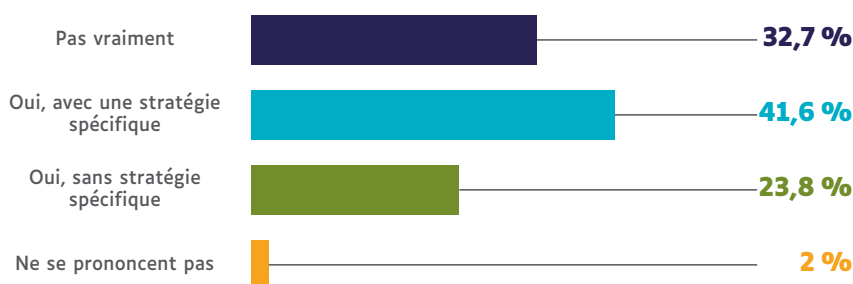
par des artistes en situation de handicap ou non), et le fait d'encourager le désir des personnes en situation de handicap de devenir artistes. Dans de nombreux pays, cependant, l'idée que les arts et la culture ne constituent pas une possibilité de carrière pour les personnes en situation de handicap est profondément ancrée dans la société.

S'ENGAGER AUPRÈS DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Cette sous-section fait d'abord référence aux résultats de l'enquête, puis à la documentation existante sur le sujet. Comme dans la section précédente sur la participation des artistes en situation de handicap, l'enquête a examiné la participation des publics en situation de handicap et s'est concentrée sur les expériences des lieux de diffusion et festivals.

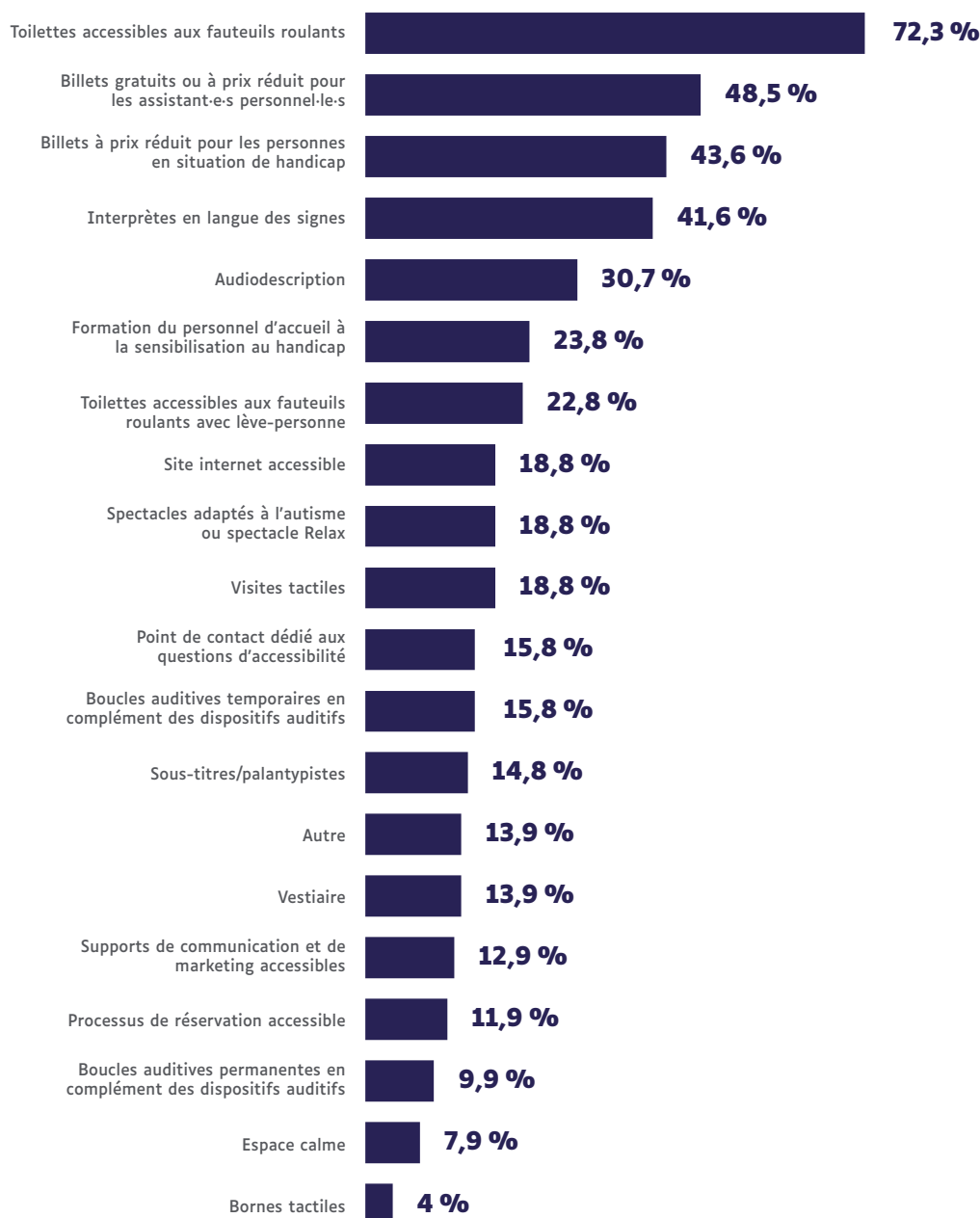
65,4 % des lieux de diffusion et festivals ont indiqué s'impliquer régulièrement auprès des publics en situation de handicap, avec une stratégie spécifique d'engagement pour la plupart d'entre eux. Cependant, 32,7% ne s'impliquent pas régulièrement auprès de ces publics et 23,8% le font sans stratégie spécifique :

Votre organisation s'implique-t-elle régulièrement auprès des publics en situation de handicap ?



Interrogé·e·s sur les initiatives prises pour améliorer l'accessibilité aux publics en situation de handicap, les répondant·e·s ont indiqué avoir adopté un large éventail de mesures. Il était possible de cocher des options parmi 20 initiatives proposées – des spectacles avec audiodescription aux visites tactiles – la majorité d'entre elleux ont indiqué en avoir adopté au moins trois, et environ un quart en ont coché sept ou plus.

 Quelles initiatives votre organisation propose-t-elle aux publics ?

Pourcentage de répondant-e-s à l'origine de l'initiative


Les répondant-e-s à l'enquête ont parfois utilisé la réponse Autre lorsqu'ils n'avaient adopté aucune des initiatives proposées, ce qui est assez rare et se produit principalement lorsque les organisateur-ric-e-s d'événements travaillent avec plusieurs lieux qu'ils ne gèrent pas directement (et qu'ils ne sont pas sûr-e-s des mesures appliquées par ces espaces) ou lorsqu'ils organisent des productions en plein air et des événements spécifiques à un site. Certain-e-s ont décrit d'autres mesures (par exemple, billetterie gratuite pour les interprètes, langage facile à lire).

Les lieux de diffusion et les festivals interrogés ont également été invités à commenter et à donner plus de détails sur la manière dont ils accueillent les publics en situation de handicap. Leurs réponses démontrent une pratique assez avancée pour certains, avec des membres du personnel dédié-e-s au développement de mesures ou d'actions de soutien en matière de communication et de marketing.

Il semble que toute dépense pour l'accessibilité est généralement incluse dans le budget global de communication. Très peu ont mentionné un budget dédié, mais ont plutôt évoqué des dépenses dans le cadre de leurs coûts de fonctionnement annuels. Les réponses soulignent toutefois que dans certains pays, des fonds spécifiques sont disponibles pour assurer la mise en œuvre des politiques.

En parcourant les commentaires issus des lieux de diffusion et des festivals, nous pouvons constater un réel désir d'être plus inclusif. Par exemple : « En tant que festival, nous faisons chaque année de notre mieux pour rendre notre théâtre plus accessible aux personnes en situation de handicap. Chaque année, nous choisissons un ou deux spectacles que nous traduisons en langue des signes. De plus, chaque année, nos programmeur-ice-s sélectionnent un ou deux spectacles sur le thème des personnes en situation de handicap, ou des spectacles créés et interprétés par des personnes en situation de handicap, et lorsque l'occasion se présente [...] nous nous assurons que les lieux de spectacle sont accessibles à ce public. Nous sommes également en contact avec différentes organisations spécialisées et nous faisons de notre mieux pour coopérer avec elles pendant le festival et à l'occasion de nos activités impliquant des personnes en situation de handicap. »¹¹⁰

Ces lieux de diffusion et festivals soutiennent et présentent des artistes nationaux-ales ou internationaux-ales mais créent aussi des cadres où l'interaction avec les publics en situation de handicap peut survenir, que ce soit des spectacles dédiés ou des ateliers (participatifs). Cependant, au-delà de services d'accessibilité mis à disposition pour certains des spectacles présentés dans leur programmation ou leur saison (traduction en langue des signes, audiodescription, sous-titres, etc.), il est rare que des mesures systématiques soient prises pour tous les spectacles présentés.

Un-e répondant-e européen-ne a souligné que lors de l'inscription sur FestivalFinder.eu, les organisateur-ice-s doivent indiquer s'ils offrent un « soutien aux personnes en situation de handicap ». Sur les 2 283 festivals inscrits, 1 097 ont répondu par l'affirmative (48 %).

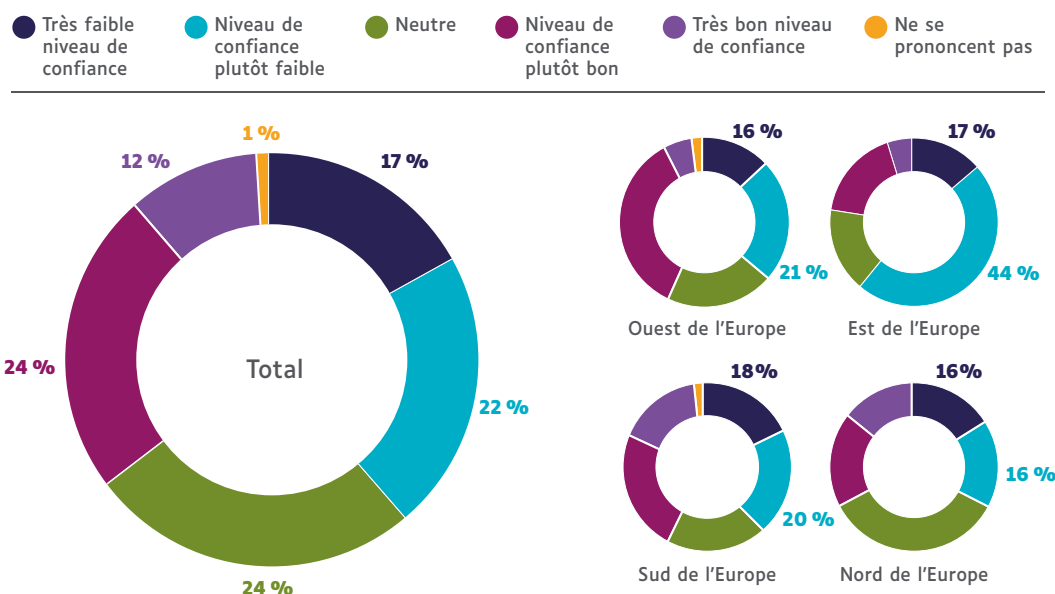
Au sujet de leur engagement et de leurs réalisations récentes, les lieux de diffusion et festivals des arts du spectacle ont souvent mentionné consulter

110 Producteur-riche exécutif valide, festival, Bosnie-Herzégovine – réponse à l'enquête en ligne 2020.

des organisations expertes au niveau local ou international afin d'évaluer leur pratique, d'auditer leurs espaces et de développer des pratiques plus accessibles.

Dans le contexte de toutes ces mesures, les répondant-e-s à l'enquête de la catégorie Lieux de diffusion et festivals se montrent très confiant-e-s quant à l'accessibilité de leurs programmes pour les publics en situation de handicap. De même que pour les artistes en situation de handicap, cette confiance augmente sensiblement lorsqu'un budget est dédié à l'accessibilité, que du personnel en situation de handicap est engagé ou que des membres du personnel sont chargé-e-s d'appliquer des politiques d'accessibilité.

Quel degré de confiance accordez-vous à l'accessibilité des programmes artistiques de votre organisation / des lieux et des festivals en Europe aux publics en situation de handicap ?



Ce haut niveau de confiance doit toutefois être replacé dans son contexte, car les commentaires des personnes interrogées et des participant-e-s aux débats publics ont montré des limites concrètes en ce qui concerne des questions telles que la faible quantité de spectacles accessibles dans l'ensemble des programmations artistiques. Très peu de personnes interrogées ont expliqué pourquoi elles choisissent de rendre un spectacle accessible plutôt qu'un autre. Un-e programmateur-riche français-e a expliqué qu'« outre les coûts financiers élevés liés à l'adoption de mesures inclusives telles que la langue des signes, nous constatons que les artistes valides ne pensent pas toujours à adapter leur travail ou ne sont pas disposé-e-s à le faire ».¹¹¹ Les chercheur-se-s ont également observé, par exemple, l'absence de tentatives structurées pour recueillir l'avis des personnes en situation de handicap afin de savoir ce à quoi elles souhaiteraient elles-mêmes avoir accès.

111 Directeur-riche artistique et exécutif valide, centre culturel, France – entretien en ligne, 7 octobre 2021.

À la question de savoir si l'accessibilité pour les publics en situation de handicap s'était améliorée ou détériorée dans leur organisation au cours des cinq dernières années, aucun·e répondant·e n'a estimé qu'elle s'était dégradée. Une majorité des personnes interrogées ont estimé que celle-ci s'était améliorée ; parmi les lieux de diffusion et festivals disposant d'un budget dédié à l'accessibilité, ce chiffre était de 88,6 %.

Au cours des 5 dernières années, l'accessibilité pour les publics en situation de handicap a-t-elle connu une amélioration ou une détérioration au sein de votre organisation ?

● Forte détérioration ● Faible détérioration ● N'a pas évolué ● Faible amélioration ● Forte amélioration



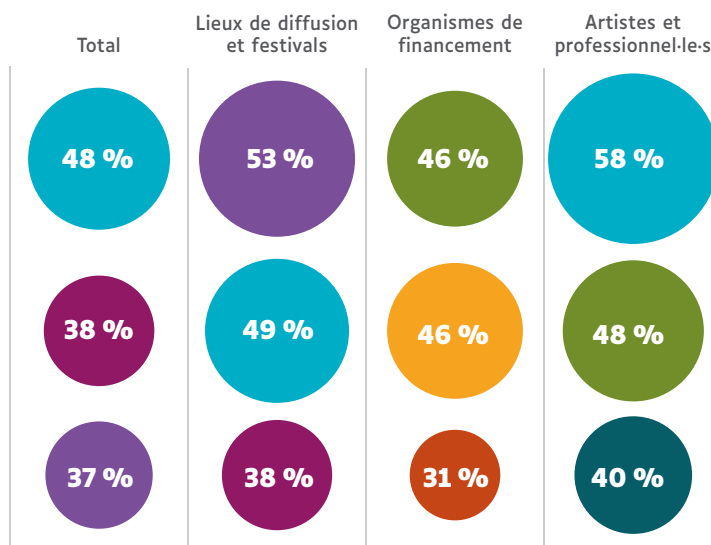
Lors des entretiens et des discussions publiques, les lieux de diffusion et les festivals ont évoqué de nombreuses initiatives qu'ils ont mises en œuvre, notamment en termes de relations publiques et d'éducation artistique. Ils entretiennent souvent une relation étroite avec les associations de personnes en situation de handicap, les organisations caritatives ou les centres de soins spécialisés pour organiser des visites et des participations, accueillir des discussions, etc. Une personne interrogée a déclaré que, lorsqu'il s'agit de sensibiliser et de changer les regards, « être assis·e à côté d'un·e spectateur·rice·s en situation de handicap est un premier pas important ».¹¹²

Les répondant·e·s à l'enquête, toutes catégories confondues, ont été invité·e·s à indiquer quels étaient les principaux obstacles à l'engagement des publics en situation de handicap vers leur organisation ou le secteur en général. Le manque de financement arrive une fois de plus en tête de liste (57,3 %), suivi du manque d'outils (site web accessible, supports marketing, etc.) pour toucher les publics en situation de handicap (48,3 %). Le manque de contacts/réseaux semble être un frein important ; 37,6 % de tous·tes les répondant·e·s et 68,4 % des répondant·e·s des Autres organisations ont choisi cette option comme l'un des trois principaux obstacles rencontrés. En ce qui concerne les répondant·e·s

112 Metteur·euse en scène, conservateur·rice et artiste valide, Roumanie – entretien en ligne, 8 octobre 2021.

du secteur des Lieux de diffusion et festivals, le manque de ressources humaines est un obstacle fréquemment cité (53,1 %). Le manque d'intérêt pour le travail des artistes en situation de handicap a très peu été donné par cette catégorie (8,3 %), mais a été considéré comme un obstacle important par les Artistes et professionnel-le-s et les Autres organisations (48 % et 52,6 %).

Quels sont les trois principaux obstacles qui empêchent votre organisation / les programmes artistiques des lieux de diffusion et festivals européens de s'engager auprès des publics en situation de handicap ?



- Manque de contacts ou de réseaux pour toucher les publics en situation de handicap
- Manque d'outils pour toucher les publics en situation de handicap (par exemple, site web accessible, marketing accessible...)
- Manque de ressources humaines
- Manque d'intérêt
- Pas de mandat du conseil d'administration/gouvernement
- Manque de connaissance sur les moyens de satisfaire aux exigences d'accessibilité
- Manque d'expert-e-s en matière de handicap dans les panels/jurys

	Total des réponses	Lieux de diffusion et festivals	Artistes et professionnel-le-s de la culture	Agences et organismes de financement	Autres organisations
Manque de financement pour développer l'accessibilité à destination des publics en situation de handicap	57.3%	69.8%	46.0%	23.1%	47.4%
Manque d'outils pour toucher les publics en situation de handicap (par exemple, site web accessible, marketing accessible...)	48.3%	49.0%	58.0%	-	52.6%
Manque de contacts ou de réseaux pour toucher les publics en situation de handicap	37.6%	37.5%	36.0%	-	68.4.7%
Manque de ressources humaines	36.5%	53.1%	20.0%	-	21.1%
Manque de connaissance sur les moyens de satisfaire aux exigences d'accessibilité	27.0%	8.3%	48.0%	46.2%	52.6%
Manque d'intérêt	23.6%	15.6%	40.0%	-	36.8%
Pas de mandat du conseil d'administration/ gouvernement	-	-	-	46.2%	-
Manque d'expert-e-s en matière de handicap dans les panels/jurys	-	-	-	30.8%	-
Absence de directives officielles d'inclusion (de la part des gouvernements locaux, régionaux ou nationaux)	-	-	-	30.8%	-
Manque de projets de qualité axés sur les publics en situation de handicap	-	-	-	30.8%	-
Manque de formation du personnel l'institutionnel	-	-	-	30.8%	-
Manque de demande sur le terrain	-	-	-	7.7%	-
Autre	10.7%	12.5%	8.0%	15.4%	5.3%

Parmi les autres obstacles évoqués par les répondant-e-s, le travail spécifique sur site a été mis en avant en raison des contraintes liées à la fois au transport vers les spectacles et à la difficulté de mettre en place des mesures d'accessibilité lorsque les projets se déroulent dans des sites industriels abandonnés, des zones rurales ou des bâtiments historiques.

Parmi les documents identifiés dans l'analyse documentaire, les questions relatives à l'accessibilité des événements et des lieux artistiques pour les publics en situation de handicap sont abordées plus fréquemment que celles relatives à la programmation de productions d'artistes en situation de handicap. C'est également le domaine dans lequel la documentation et la recherche sont disponibles pour un plus grand nombre de pays. Cela peut être lié à l'existence d'une législation exigeant l'accessibilité des espaces publics et des événements pour les personnes en situation de handicap, mais aussi à la priorité qui leur est accordée en tant que bénéficiaires de la culture par rapport aux créateur-ice-s, ces dernier-ère-s n'ayant généralement été évoqué-e-s que plus récemment, et dans certains pays.

La littérature dans ce domaine comprend souvent des données quantitatives traitant des **obstacles, des défis et des pratiques liés à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap**.

Certaines conclusions pertinentes sont résumées ci-dessous :

- **À quelle fréquence les publics en situation de handicap assistent-ils à des événements artistiques ?** Une enquête¹¹³ menée en Irlande en 2017 remet en cause certaines attentes concernant la fréquentation des personnes en situation de handicap : 86 % d'entre elles avaient assisté à au moins un événement artistique (y compris les sorties au cinéma) au cours de l'année précédente (79 % sans le cinéma), des chiffres supérieurs à ceux d'une enquête similaire portant sur l'ensemble de la population (64 % y avaient assisté – cinéma d'art et d'essai inclus, mais pas le cinéma grand public). Dans l'ensemble, ces résultats peuvent remettre en question certaines hypothèses établies concernant l'intérêt des personnes en situation de handicap pour les événements artistiques et leur fréquentation réelle.
- **Quelles sont les barrières existantes ?** Plusieurs enquêtes ont permis d'identifier les barrières et les obstacles qui empêchent les personnes en situation de handicap d'accéder aux manifestations artistiques. Bien que les conditions nationales varient, des facteurs tels que l'accessibilité, la santé, le coût et autres aspects économiques, l'isolement social et les difficultés de réservation en ligne apparaissent comme des obstacles pertinents dont il faudrait tenir compte lors de l'adoption de mesures visant à faciliter

113 Maitland, H. (2017a). Audiences-in-waiting? Dublin, Arts & Disability Ireland.

l'accessibilité et la fréquentation. Les résultats de certaines enquêtes sont présentés ci-après :

- En Irlande, les facteurs liés à l'accès physique (33 %), à la santé (29 %), au coût (25 %), au manque de soutien, y compris l'isolement social et le fait de n'avoir personne avec qui sortir (22 %), et au transport (15 %) ont été le plus souvent mentionnés comme des obstacles aux sorties, certaines personnes mentionnant plusieurs de ces facteurs à la fois.¹¹⁴ D'autres recherches menées en Irlande ont également identifié la santé, le coût et le transport comme des obstacles particuliers pour les personnes en situation de handicap, avec des chiffres significativement plus élevés que la population moyenne.¹¹⁵
- Une étude similaire menée en Espagne en 2012 a identifié comme principaux obstacles les facteurs économiques (43 %), la santé (42 %), l'incapacité à mener à bien des activités basiques (31 %), la distance des lieux (26 %), le manque de confiance en soi, le manque de confiance vis-à-vis des autres ou le fait de n'avoir personne avec qui aller (20 %), le manque d'informations (20 %), le fait d'être trop occupé-e (18 %), le manque de transports adaptés (17 %) et les problèmes d'accessibilité liés à l'entrée ou au déplacement dans les lieux (17 %). 91 % des personnes en situation de handicap ont identifié des obstacles à leur participation à des activités de loisirs ou culturelles, contre 70 % des personnes valides.¹¹⁶



*Un Peep Show per Cenerentola by Paola Guerra and Antonio Viganò, featuring performers from La Ribalta Theater
© Photo by Sarah Melchiori*

114 Maitland, H. (2017b). Audiences-in-waiting? How do people with disabilities engage with culture? Dublin, Arts & Disability Ireland.

115 Kantar Media (2016). The Arts in Irish Life: 2016 Research Update. Dublin, Arts Council of Ireland.

116 Fundación Eguía-Careaga Fundazioa (2016). Informe 2016 sobre la aplicación de la Estrategia Integral Española de Cultura para todos. Madrid, Real Patronato sobre Discapacidad.

- Au Royaume-Uni, une étude sur la réservation en ligne d'événements musicaux a révélé que 82 % des utilisateurs en situation de handicap avaient rencontré des problèmes, que 79 % avaient été dissuadé-e-s d'acheter des billets de concert en raison de ces problèmes et que 73 % s'étaient senti-e-s victimes de discrimination en essayant de réserver des billets. Toutefois, deux tiers des personnes interrogées pensent que les conditions de réservation en ligne se sont améliorées ou n'ont pas évolué au cours des dernières années, et seulement 9 % pensent qu'elles se sont détériorées.¹¹⁷
- En ce qui concerne le niveau politique et la responsabilité des institutions publiques, une enquête menée par l'Union européenne des aveugles en 2012 a révélé que 82 % de ses organisations membres pensaient que les droits culturels des personnes non voyantes et malvoyantes étaient mal ou très mal appliqués. 65 % ont déclaré que les principaux éléments d'accessibilité faisaient défaut dans les lieux culturels, mais 65 % ont également attribué une note élevée à l'impact de l'accessibilité culturelle sur la qualité de vie des personnes en situation de handicap.¹¹⁸ Un groupe de travail composé de représentant-e-s des États membres de l'UE, qui s'est penché sur les moyens d'améliorer l'accès et la participation à la culture, a souligné l'importance de la suppression des obstacles physiques pour les personnes en situation de handicap, mais a également identifié d'autres difficultés que peuvent rencontrer tant ces personnes que l'ensemble de la population, notamment les obstacles financiers, la distance physique et les barrières culturelles et sociales (par exemple, le sentiment que l'offre culturelle n'est « pas pour les gens comme nous »). À la lumière de ces résultats, certaines bonnes pratiques en vigueur dans l'UE ont également été identifiées.¹¹⁹

En effet, la littérature dans ce domaine met souvent en évidence que si des mesures spécifiques sont nécessaires pour les publics en situation de handicap, certains obstacles sont communs à d'autres groupes de la société, et que des initiatives visant à une inclusion et une accessibilité totales seraient donc bénéfiques à tous·tes.

117 Bien que cela se réfère à la réservation en ligne d'événements musicaux, cela pourrait être valable pour d'autres secteurs tels que les arts du spectacle. Cf. *Attitude is Everything (2018). State of Access Report 2018: Ticketing Without Barriers. Examining the access booking experience for Deaf and disabled music fans.* London, Attitude is Everything.

118 Union européenne des aveugles (2012). *EBU Access to Culture Survey 2012: Mapping current levels of accessibility to cultural venues and activities in Europe.* Paris, EBU.

119 Groupe de travail des expert-e-s des États membres de l'UE sur un meilleur accès et une plus large participation à la culture (2012). *A Report on Policies and Good Practices in the Public Arts and in Cultural Institutions to Promote Better Access to and Wider Participation in Culture.* Luxembourg, EU.

LES EXPÉRIENCES DURANT LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

Une étude récente menée au Royaume-Uni montre que 77 % du public en situation de handicap se considère « vulnérable au coronavirus », contre seulement 28 % du public valide. Cela peut être lié au fait que, d'après les données de l'Office for National Statistics du Royaume-Uni, les personnes en situation de handicap ont représenté plus d'un tiers des décès liés à la Covid-19 entre mars et mai 2020¹²⁰, et met au jour la nécessité d'adopter des mesures particulièrement inclusives.¹²¹ 41 % des personnes issues de publics en situation de handicap interrogées ont affirmé qu'elles pourraient envisager de retourner dans les lieux de spectacle une fois que la distanciation sociale et les mesures d'hygiène appropriées seraient en place, tandis que 26 % ont déclaré ne pas songer à retourner dans les lieux de spectacle jusqu'à ce qu'un vaccin ou un traitement contre la Covid-19 soit disponible – ce dernier chiffre étant deux fois plus élevé que pour les répondant-e-s valides. Les personnes en situation de handicap sont moins nombreuses à envisager d'assister à un événement en plein air (44 %) que l'ensemble de la population (51 %). Ces chiffres indiquent que la crise de la Covid-19 a « amplifié les inégalités auxquelles sont confrontés les publics en situation de handicap et a compromis la participation et l'engagement culturels ».¹²²

Une inquiétude générale apparaît : que la pandémie actuelle de la Covid-19 puisse avoir un effet durable sur les questions d'accessibilité. Dans l'enquête en ligne, les répondant-e-s ont souligné la vulnérabilité des personnes en situation de handicap mais aussi le manque général de considération à l'égard de ce public, de ses besoins et défis spécifiques, dans le cadre des mesures d'urgence prises par les autorités publiques.

D'une part, plusieurs personnes interrogées ont indiqué que la diffusion en ligne de productions de spectacle vivant a permis à des publics en situation de handicap d'accéder à des offres culturelles auxquelles ils n'auraient pas eu l'occasion de participer autrement (« Je pense que cette pandémie nous a montré de nouvelles façons de nous rapprocher des publics. Elle a ouvert de nouvelles voies de présentation de contenu artistique qui peuvent nous aider à développer des réponses aux besoins spécifiques. Cela aura une incidence sur nos stratégies dans les années à venir »).¹²³ Les personnes en charge du financement et de la diffusion reconnaissent que la création ou la distribution numérique offre de nouvelles possibilités pour atteindre un public plus large,

120 Miller, A. (2020). Slump in disabled audiences' confidence presents major problem for the arts sector. Birmingham, Indigo Cultural Consulting Ltd.

121 Ramps on the Moon, Attitude is Everything et al. (2020).

122 Miller (2020).

123 Directeur-riche artistique valide, festival de danse, Allemagne – réponse à l'enquête en ligne 2020.

et de nombreux outils en ligne ont été testés qui pourraient être adoptés à l'avenir. Pour citer un·e professionnel·le de la culture : « Ne négligez pas ces avancées, continuez de répondre à ces besoins d'accès en ligne après le coronavirus. »¹²⁴

De nombreuses inégalités subsistent cependant, notamment en ce qui concerne les différents handicaps. Plusieurs organes de presse ont par exemple évoqué la situation préoccupante des personnes présentant des troubles du spectre autistique lors des confinements et des couvre-feux. Pour les personnes présentant une déficience visuelle, sortir et garder de la distance s'avère difficile et beaucoup hésitent à se rendre dans les lieux culturels qui sont encore ouverts. Des obstacles similaires apparaissent pour les personnes en situation de handicap en ce qui concerne la distanciation physique et les règles sanitaires comme le port du masque. Pour plusieurs personnes interrogées, les personnes en situation de handicap « disparaîtront à nouveau de l'espace public. »¹²⁵

Cette perspective fait écho aux premières répercussions de la pandémie sur l'emploi dans le secteur culturel. Une série d'études internationales ont montré comment la Covid-19 affecte sérieusement l'activité et l'emploi dans ce secteur. Les recherches menées au Royaume-Uni indiquent que l'impact est plus important pour les artistes et les professionnel·le·s de la culture en situation de handicap que pour les valides, et que la proportion de travailleur·euse·s en situation de handicap disposant de contrats « zéro heure » a augmenté plus fortement que celle des travailleur·euse·s valides. Si la tendance est similaire dans l'ensemble de la population active et dans tous les secteurs économiques, il semble que les réductions du temps de travail dans les industries créatives soient plus marquées que dans les autres secteurs.¹²⁶

D'autre part, une autre inquiétude émerge : que l'accessibilité ne soit plus une priorité dans de nombreux contextes européens, et que les stratégies d'inclusion ne soient plus à l'ordre du jour chez les organismes de financement, les lieux de diffusion et les festivals, et les professionnel·le·s de la culture en général.

Les répondant·e·s ont justifié cette préoccupation de diverses façons :

- La situation fragile dans laquelle se trouvent de nombreuses parties prenantes, et le manque potentiel de capacité financière pour maintenir les normes d'accessibilité ou les projets à venir :

124 Curateur·rice en situation de handicap, Royaume-Uni – réponse à l'enquête en ligne 2020.

125 Directeur·rice artistique valide, festival, Suisse – réponse à l'enquête en ligne 2020.

126 O'Brien, D., G. Owen, M. Taylor et S. McAndrew (2021). « The impact of Covid-19 on jobs in the cultural sector – part 2 ». <https://www.culturehive.co.uk/CVIresources/the-impact-of-covid-19-on-jobs-in-the-cultural-sector-part-2/>

« La lutte contre la pandémie fait appel à des ressources limitées et détourne l'attention d'autres priorités telles que l'accessibilité. »¹²⁷

- Dans le domaine des arts du spectacle en général, un manque de volonté de s'engager vers des pratiques plus inclusives au lendemain de la crise actuelle (« Je pense que les moments difficiles comme la Covid-19 sont très mauvais pour les artistes en situation de handicap parce que les festivals et leurs programmations ne leur accordent pas beaucoup d'attention. Au sein de notre organisation, nous avons à peine parlé d'accessibilité et d'artistes en situation de handicap pendant la pandémie... »)¹²⁸
- Un manque de volonté de la part des organismes de financement qui se sont davantage concentrés sur le sauvetage des infrastructures et le maintien des emplois créatifs. (« Au sein du secteur public, les principaux organismes de financement doivent continuer à élargir la portée, l'engagement et la participation, et à demander activement des comptes aux organisations. L'activisme individuel et sectoriel sera essentiel pour y parvenir »).¹²⁹
- Le risque concret d'exclusion et de marginalisation accrue des publics et des artistes en situation de handicap, particulièrement vulnérables au coronavirus (« Les personnes en situation de handicap resteront vulnérables jusqu'à ce qu'il y ait un vaccin » ; « Certaines personnes en situation de handicap doivent s'inquiéter, j'imagine, d'être potentiellement plus vulnérables pendant une pandémie »).¹³⁰
- L'arrêt soudain d'initiatives locales dont la mise en place avait demandé beaucoup de temps et de ressources (« La pandémie a fait reculer beaucoup de travail de qualité »)¹³¹

Au sujet des artistes en situation de handicap, de nombreuses personnes interrogées reconnaissent les difficultés qu'ils ont rencontrées pendant la crise, mais aussi les opportunités qui ont émergé, notamment en ce qui concerne l'accès à la formation, aux conférences et aux séminaires en ligne, la mise en réseau avec des homologues de leur pays et de l'étranger, et l'accès à des discussions qui n'étaient pas toujours accessibles auparavant (« Bien sûr, la pandémie a créé des obstacles dans les arts du spectacle, mais elle a aussi

127 Membre du conseil d'administration valide, salle de théâtre, Portugal – réponse à l'enquête en ligne 2020.

128 Directeur-riche artistique valide, marché des arts du spectacle, Espagne – réponse à l'enquête en ligne 2020.

129 Directeur-riche artistique valide, festival de danse, Royaume-Uni – réponse à l'enquête en ligne 2020.

130 Membre du conseil d'administration valide, organisation parapluie, Royaume-Uni – réponse à l'enquête en ligne 2020. Auteur-e indépendant-e valide, Royaume-Uni – réponse à l'enquête en ligne 2020.

131 Contributeur-riche anonyme valide – réponse à l'enquête en ligne 2020.

entraîné la découverte de nouvelles opportunités. J'ai personnellement créé et approuvé un modèle de cours de danse inclusive à distance dans le cadre de mes recherches, pendant la période de pandémie. Je mène aussi actuellement avec succès des formations en ligne sur la danse inclusive. »¹³² D'ailleurs, plusieurs professionnel-le-s soulignent un meilleur accès et une meilleure circulation de l'information professionnelle en matière d'inclusion (« Je crois que ces temps sans précédent ont rendu plus visible que jamais un manque existant d'informations et de connaissance, en même temps qu'un réseau d'organisations qui travaillent à y remédier »).¹³³

Plusieurs artistes et professionnel-le-s de la culture ont indiqué que les créateur-riche-s en situation de handicap risquent d'être affecté-e-s à long terme par la crise et ont plaidé pour des plans de relance avec mesures spécifiques (« Les plans de relance de la Covid doivent particulièrement s'attacher à l'impact sur la communauté du handicap et les professionnel-le-s de l'art et du handicap »).¹³⁴

Interrogé-e-s sur leurs perspectives quant à ce qui pourrait se passer après la crise, les répondant-e-s ont eu des sentiments mitigés et n'ont pas hésité à exprimer leurs doutes et leurs craintes :

- « J'ai peur que rien ne change vraiment après la pandémie de COVID-19. »¹³⁵
- « Pour moi, cela va sûrement être encore pire qu'avant. Nous ne sommes pas organisé-e-s, ou pas encore assez, et nous sommes toujours oublié-e-s ; avec une crise générale, nous allons perdre encore plus. Ce moment pourrait être "unique" mais rien ne changera vraiment en termes de mentalités. Les questions de handicap ne seront pas au centre des préoccupations lors de la reconstruction de l'économie de la culture. »¹³⁶
- « La situation actuelle a toutefois mis en lumière la précarité du secteur de la culture dans son ensemble, ainsi que l'inégalité dont souffrent les personnes en situation de handicap. »¹³⁷

Reconnaissant la complexité d'une situation toujours en évolution, beaucoup ont exprimé leurs espoirs, en particulier lorsqu'il s'agit de repenser les pratiques et de mettre à profit les enseignements tirés :

132 Conférencier-ère en danse valide, université, Géorgie – réponse à l'enquête en ligne 2020.

133 Directeur-riche artistique valide, festival en plein air, Italie – réponse à l'enquête en ligne 2020.

134 Administrateur-riche valide, association artistique dirigée par des personnes en situation de handicap, Royaume-Uni – réponse à l'enquête en ligne 2020.

135 Conservateur-riche et éducateur-riche de musée valide, salle d'exposition, Serbie – réponse à l'enquête en ligne 2020.

136 Chorégraphe valide, compagnie artistique, France – réponse à l'enquête en ligne 2020.

137 Membre du conseil exécutif valide, salle de théâtre, Portugal – réponse à l'enquête en ligne 2020.

- « Je pense que c'est le moment idéal pour explorer cette voie et l'approfondir. Il faut trouver des moyens d'impliquer les artistes en situation de handicap et faire une offre réelle au public en situation de handicap. »¹³⁸
- « J'espère que cette nouvelle prise de conscience de la vulnérabilité des personnes appartenant à des groupes à risques spécifiques et l'attention supplémentaire portée aux besoins du public se poursuivront et se transformeront en prise de conscience et en attention plus forte encore pour les publics et les professionnel·le·s en situation de handicap. »¹³⁹
- « J'espère que la communauté artistique, pour l'appeler ainsi, conservera l'engagement envers l'égalité et la diversité qu'elle a exprimé ces derniers mois. Cette expression a été sincère, mais le danger serait que trop d'organisations, pour de multiples raisons, reviennent sur cette position ou tardent à mettre en œuvre les actions promises. Au sein du secteur public, les principaux organismes de financement doivent continuer d'élargir la portée, l'engagement et la participation, et de demander activement des comptes aux organisations. L'activisme individuel et sectoriel sera essentiel pour y parvenir. »¹⁴⁰
- « Je pense que cette pandémie nous a montré de nouvelles façons d'aborder le public. Elle a ouvert de nouvelles voies de présentation de contenu artistique qui peuvent nous aider à développer de nouvelles réponses face aux besoins spécifiques. Cela aura une incidence sur nos stratégies pour les années à venir. »¹⁴¹
- « J'espère que la Covid nous fasse réfléchir encore plus aux barrières et nous apporte des connaissances sur la vulnérabilité et la coopération. Et j'espère que les nouvelles formes d'art permettront à des personnes d'horizons différents de rejoindre ce domaine. »¹⁴²

138 Dramaturge, compagnie de théâtre, Roumanie – réponse à l'enquête en ligne 2020.

139 Producteur·rice valide, centre de production de danse, Suède – réponse à l'enquête en ligne 2020.

140 Directeur·rice artistique valide, festival de danse, Royaume-Uni – réponse à l'enquête en ligne 2020.

141 Directeur·rice artistique valide, festival de danse, Allemagne – réponse à l'enquête en ligne 2020.

142 Producteur·rice valide, salle de spectacle, Finlande – réponse à l'enquête en ligne 2020.

5.

SOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

Cette section étudie des pratiques, politiques et stratégies existantes, ainsi que des recommandations et suggestions proposées par le secteur (par le biais d'enquêtes, d'entretiens, de discussions de groupe, de rapports récents, etc.). Sont également inclus des prototypes de solutions actuellement testés dans le cadre de projets locaux, nationaux et transnationaux, en vue d'améliorer l'accessibilité et l'inclusion des artistes et des publics en situation de handicap dans les arts du spectacle.

À l'examen justificatif des politiques et des mesures dans le domaine de l'accessibilité, l'analyse des ressources existantes a révélé que l'approche fondée sur les droits prévaut souvent, comme dans la résolution du Parlement européen rappelant que l'accès et la participation à la vie culturelle font partie des droits de l'homme et demandant aux États-membres et aux institutions culturelles publiques de « garantir une offre culturelle accessible à tous·tes, avec des mesures spécifiques à destination de certains groupes au sein de la population tels que les enfants et les jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les migrant·e·s ».¹⁴³ La même résolution demandait que des mesures supplémentaires soient prises pour améliorer l'accès aux infrastructures culturelles, la suppression des obstacles et la facilitation du transport et de l'accès aux institutions culturelles pour les personnes en situation de handicap et les personnes à mobilité réduite.

Dans le même ordre d'idées, des liens ont été établis avec la législation sur l'égalité et la non-discrimination.¹⁴⁴ L'appel à combattre l'« abélisme », c'est-à-dire « le comportement qui exclut involontairement ou discrimine activement les personnes en situation de handicap et qui se manifeste le plus souvent par un accès physique insuffisant ou par l'absence de mécanismes de soutien pour permettre aux personnes en situation de handicap de réussir », est en quelque sorte lié à cette question.¹⁴⁵ Les réflexions menées dans ce domaine ont

143 Parlement européen (2018). Résolution du 14 juin 2018 sur les obstacles structurels et financiers à l'accès à la culture (2017/2255(INI). Parlement européen. P8_TA(2018)0262, para 55.

144 Voir par ex. Fertier, A. (2011). Guide des MDPH pour l'accès à la culture. Guide d'accompagnement méthodologique pour les Maisons départementales des personnes handicapées. Orléans / Paris, Pôle culture MDPH 45 / Cemaforre.

145 Ramps on the Moon, Attitude is Everything et al. (2020), p. 3.

suggéré qu'il est également nécessaire de reconsidérer certains autres termes standard et le poids qu'ils ont, y compris ce que l'on entend par « inclusion » : « La notion de handicap recoupe de nombreuses autres formes d'exclusion systémique, de catégorisation stigmatisante, en particulier lorsque nous nous efforçons d'imaginer un monde nouveau, plus étendu, plus vaste, où coexistent des voix, compétentes ou non, d'ascendance occidentale et non occidentale, cisgenres et queer. Je pense au terme "inclusion" et à la manière dont il peut contenir beaucoup de violence, lorsqu'il est utilisé d'une manière qui souligne la négation et le renoncement nécessaires de la personne qui est incluse, et qui implique une inégalité fondamentale et la supériorité de la catégorie qui inclut. Il sous-entend que vous ne pouvez avoir une place dans le monde que si vous acceptez le stigmate attribué à votre corps. »¹⁴⁶

Outre les références aux normes internationales en matière de droits de l'homme (par exemple, la Déclaration universelle des droits de l'homme)¹⁴⁷, plusieurs publications font référence aux droits et engagements reconnus dans la législation nationale. Parmi les documents identifiés dans cette étude de la littérature, certains couvrent les contextes spécifiques de la France,¹⁴⁸ du Portugal,¹⁴⁹ de l'Espagne,¹⁵⁰ et des pays du Royaume-Uni.¹⁵¹

D'autres textes ont mis en avant des arguments économiques pour garantir l'accessibilité aux publics en situation de handicap. En examinant les données de l'Irlande, Heather Maitland a fait valoir que l'« art-handicap » « est une bonne affaire », car le secteur culturel pourrait gagner 7 millions d'euros supplémentaires si la moitié des personnes en situation de handicap qui fréquentent actuellement les lieux de diffusion le faisaient une fois de plus et venait avec un-e ami-e ou un-e membre de leur famille.¹⁵² Sur une note moins positive, à la lumière de la Covid-19, Andrew Miller a averti que la baisse de confiance des personnes en situation de handicap est un problème majeur pour le secteur artistique, qui risque de perdre jusqu'à 12 % de son public.¹⁵³

146 Entretien avec la chorégraphe Laura Simi par Martina Raponi, RevistaMúsica, v. 20 n. 1, Universidade de São Paulo, juillet 2020 : <https://www.revistas.usp.br/revistamusica/articulo/download/170779/161969/420139>

147 Selon l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent ». Les droits culturels sont donc indissociables des droits de l'homme, comme le reconnaît l'article 5 de la déclaration de l'UNESCO sur la diversité culturelle de 2001, et peuvent être définis comme le droit d'accès, de participation et de jouissance de la culture.

148 Voir par ex. Cemaforre (2009). Accessibilité et spectacle vivant. Guide pratique. Paris, ministère de la Culture et de la Communication et Centre national de ressources pour l'accessibilité des loisirs et de la culture (Cemaforre) ; et Fertier (2011).

149 Acesso Cultura (2020). A participação cultural de pessoas com deficiência ou incapacidade. Como criar um plano de acessibilidade. Lisbon, Câmara Municipal de Lisboa.

150 Fundación Eguía-Careaga Fundazioa (2016).

151 Giraud, C. and N. Miles-Wilden (2018). Demystifying Access. A guide for producers and performance makers: how to create better access for audiences to the performing arts. Londres, Unlimited / Shape Arts / Arts Admin ; et Unlimited Impact et Shape Arts (c. 2015). Ensuring your venues and events are open to all. A brief Access Guide, Shape Arts.

152 Maitland (2017a), pp. 2-3.

153 Miller (2020).

En ce qui concerne **l'impact des mesures adoptées**, comme souligné précédemment, il est généralement admis que l'adoption de politiques relatives à l'art et au handicap a eu un impact significatif en favorisant le changement dans ce domaine. Toutefois, une évaluation plus fine présente souvent une vision plus nuancée des évolutions. En Espagne, une évaluation de la stratégie « Culture pour tous » du gouvernement national a révélé que le soutien public avait entraîné une augmentation significative de l'accessibilité physique des lieux de spectacle (par exemple, toilettes accessibles, espaces réservés aux publics en situation de handicap, rampes, ascenseurs adaptés, etc.), avec des résultats plus modestes dans d'autres domaines, notamment la communication et la formation professionnelle accessibles.¹⁵⁴ En Finlande, une évaluation des mesures nationales visant à soutenir l'accessibilité de la culture pour les personnes en situation de handicap a révélé que les subventions avaient contribué à maintenir et à développer les activités culturelles propres aux communautés liées au handicap, ainsi qu'à augmenter le nombre de services artistiques et culturels accessibles. Cependant, bien que l'accessibilité ait progressé dans l'ensemble, des déséquilibres géographiques ainsi que le sentiment que certains groupes minoritaires ne peuvent pas bénéficier équitablement des mesures d'accessibilité apparaissent.¹⁵⁵

Dans leur recherche de solutions, les personnes participant à l'enquête ont également été interrogées sur les formes d'orientation qui seraient les plus utiles pour leur organisation ou le secteur culturel local. L'aide à la « conception de projets artistiques offrant l'égalité des chances aux artistes et professionnel-le-s de l'art et du handicap » a été jugée prioritaire, la moitié environ des personnes interrogées l'ayant classée parmi les trois domaines les plus importants. Les conseils sur le développement des publics en situation de handicap, sur la création de lieux de travail accessibles et sur la facilitation de la mobilité et de la collaboration internationales figurent également parmi les points prioritaires.

154 Fundación Eguía-Careaga Fundazioa (2016).

155 Lahtinen, E., S. Sokka et O. Jakonen (2017). YHDENVERTAINEN KULTTUURI! Selvitys vammaisyhteisöjen kulttuuritoimintaan ja kulttuurin saavutettavuuden edistämiseen myönnettävistä valtionavustuksista. Helsinki, Cupore.

Parmi les formes de conseils suivantes, lesquelles seraient les plus utiles pour votre organisation / votre secteur culturel local ? Choisissez les trois domaines les plus importants.

	Total des réponses	Lieux et festivals	Artistes et professionnel-le-s	Agences et organismes de financement	Autres organisations
Conseils pour la conception de projets artistiques qui offrent des chances égales aux artistes et aux professionnel-le-s de l'art en situation de handicap	51.6%	46.5%	56.9%	57.1%	63.6%
Conseils sur le développement des publics en situation de handicap	41.3%	46.5%	34.5%	64.3%	13.6%
Conseils pour créer des lieux de travail culturels accessibles pour les professionnel-le-s des arts et garantir des processus de recrutement accessibles	35.4%	27.9%	51.7%	14.3%	50%
Conseils sur la mobilité internationale / collaboration avec des artistes et des professionnel-le-s des arts en situation de handicap	33.6%	34.1%	29.3%	64.3%	22.7%
Conseils pour rendre accessibles les échanges en ligne entre professionnel-le-s de l'art aux participant-e-s présentant un handicap physique, sensoriel ou intellectuel	21.1%	17.1%	22.4%	42.9%	27.3%
Conseils pour le développement d'un site web accessible	18.8%	20.9%	13.8%	14.3%	22.7%
Conseils pour rendre les spectacles de danse accessibles aux publics en situation de handicap	18.4%	21.7%	20.7%	-	4.5%
Conseils pour créer des spectacles adaptés à l'autisme et spectacles « Relax »	15.2%	16.3%	15.5%	7.1%	13.6%
Conseils pour le casting de danseur-euse-s/ performeur-euse-s en situation de handicap	15.2%	15.5%	13.8%	7.1%	22.7%
Conseils pour le casting d'acteur-ric-e-s en situation de handicap	8.1%	7.8%	5.2%	7.1%	18.2%
Autre	8.1%	7.8%	8.6%	7.1%	9.1%

Invitées à proposer d'autres formes de conseils, les personnes issues de l'organisation événementielle ont fréquemment mentionné que l'audit de leurs bâtiments avait été une étape utile, tout comme de faire appel à des membres du public en situation de handicap en tant que « groupes tests ». Elles ont également mentionné des organisations et des ressources en dehors du secteur artistique comme sources d'information tout aussi importantes.

Lorsqu'on leur a demandé qui devrait faire le plus d'efforts pour fournir des conseils, de la formation et des ressources sur les meilleures pratiques, les répondant-e-s de toutes les catégories ont nommé en première place les organismes de financement des arts et les ministères nationaux (44,5 % et 42 %). Les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête issues des lieux de diffusion et des festivals étaient plus susceptibles de désigner les gouvernements locaux et les municipalités comme devant également s'engager à fournir des ressources (35,9 %), tandis que les artistes et les professionnel-le-s de la culture ont mis davantage l'accent sur le rôle des artistes et professionnel-le-s de la culture en situation de handicap (28 %). Lors des entretiens, la responsabilité a également souvent été attribuée aux institutions publiques, en particulier aux gouvernements nationaux.



*Frock by and featuring Stopgap Dance Company
© Photo by Angela Onorati*

Selon vous, quelles organisations devraient faire le plus d'efforts pour fournir des conseils, des formations et des ressources sur les meilleures pratiques ? (Trois options maximum.)

	Total des réponses	Lieux et festivals	Artistes et professionnel-le-s	Agences et organismes de financement	Autres organisations
Financement des arts (conseils des arts, fondations, organismes de financement nationaux)	44.3%	40.2%	54.0%	61.5%	33.0%
Ministères nationaux de la culture	41.8%	42.7%	34.0%	53.8%	47.6%
Prestataires de services spécialisés (par ex., centres d'information, agences spécialisées...)	29.9%	32.5%	20.0%	38.5%	33.3%
Gouvernement local par le biais de la municipalité ou de mairie	28.4%	35.9%	18.0%	15.4%	19.0%
Réseaux nationaux des arts du spectacle (danse, théâtre, cirque, arts de la rue...)	24.4%	24.8%	30.0%	7.7%	19.0%
Réseaux européens / internationaux des arts du spectacle (danse, théâtre, cirque, arts de la rue...)	22.4%	23.9%	20.0%	30.8%	14.3%
Gouvernement régional via les départements de la culture	21.4%	26.5%	12.0%	15.4%	19%
Organisations artistiques homologues (c'est-à-dire autres lieux et festivals)	19.4%	16.2%	18.0%	46.2%	23.8%
Artistes / professionnel-le-s de la culture en situation de handicap	19.4%	16.2%	28.0%	15.4%	19%
Réseaux locaux des arts du spectacle (danse théâtre, cirque, arts de la rue...)	13.9%	8.5%	28.0%	7.7%	14.3%
Organismes de formation au développement professionnel	12.9%	10.3%	16.0%	7.7%	23.8%
Autre	4%	5.1%	2.0%	0.0%	4.8%

Les répondant-e-s à l'enquête ont utilisé l'option Autre pour désigner les syndicats comme devant jouer un rôle de conseil, ainsi que les organisations de personnes en situation de handicap en dehors du secteur culturel. Là encore, certains répondant-e-s, notamment ceux en lien avec la catégorie Artistes et

professionnel·le·s de la culture, ont insisté sur la nécessité d'embaucher des personnes en situation de handicap pour mener ce processus.

Quelles sont donc les mesures à adopter ? Plusieurs publications, notamment des boîtes à outils, des guides de bonnes pratiques et d'autres documents, présentent de manière exhaustive les types de mesures qui peuvent être adoptées pour garantir l'accessibilité. Si les mesures dans ce domaine s'adressent souvent en premier lieu aux publics en situation de handicap, certaines d'entre elles sont également applicables aux artistes en situation de handicap ou leur sont particulièrement destinées. Voici un résumé de certaines des principales conclusions et recommandations :

- **Favoriser des approches globales de l'accessibilité et de l'inclusion qui tendent à être universelles plutôt que de cibler des groupes spécifiques.** Conformément au « modèle social » du handicap, qui met l'accent sur la manière dont la société « handicape » certaines personnes en établissant des barrières (plutôt qu'en identifiant le corps d'une personne comme un problème),¹⁵⁶ ainsi qu'à une approche fondée sur les droits, plusieurs publications récentes visent à développer des approches globales de l'accessibilité et de l'inclusion, qui, en intégrant les personnes en situation de handicap, apporteraient des changements positifs pour des sections plus larges de la population. Ces approches peuvent en fin de compte être pertinentes tant pour les publics que pour les artistes en situation de handicap. On peut citer à titre d'exemple les cinq champs d'action développés par l'association suisse Pro Infirmis pour évaluer l'accessibilité et le caractère inclusif des institutions culturelles, qui reçoivent un label en fonction de leurs performances en matière de programmation artistique (par exemple, le contenu artistique de la programmation et de l'éducation), d'accès contextuel (par exemple, l'accessibilité du contenu culturel sans obstacle), d'accès architectural, d'opportunités de travail et de communication.¹⁵⁷
- Également issu d'un projet financé par l'UE, le guide pratique Creability (Quinten, Reuter et al. 2020) fournit des conseils sur la conception d'activités artistiques participatives inclusives. Le guide fait référence aux « participant·e·s » en général, comblant en quelque sorte le fossé entre le public et les artistes, et peut constituer une avancée vers des événements et des lieux plus inclusifs. Des approches similaires sont visibles dans plusieurs autres publications.¹⁵⁸ Enfin, l'objectif du travail dans ce domaine devrait être de faire en sorte que les lieux, les festivals et les autres organisations soient totalement accessibles : « Nous aimerions faire en

156 Conroy, C. (2019). Models of disability. IntegrART Symposium 2019. Zurich ; et Unlimited Impact et Shape Arts (c. 2015).

157 Décrit dans Mittler, S. et L. Reuter, Eds. (2017a). Innovation Diversity: New Approaches of Cultural Encounter in Europe. Cologne, Sommertheater Pustebume e.V., pp. 112-113.

158 Quinten, S., L. Reuter et A. Almpanis (2020). Creability Practical Guide. Creative and Artistic Tools for Inclusive Cultural Work. Cologne, Un-Label e.V.

sorte qu'un jour les membres du public en situation de handicap n'aient pas à nous dire qu'ils le sont et à demander des services, mais plutôt proposer ces services quoi qu'il en soit. Cela permettrait également d'envoyer un "message d'inclusion" à un public plus large. »¹⁵⁹

- **Participation des personnes en situation de handicap à la prise de décision et à la gestion :** conformément au principe « rien sur nous sans nous », de nombreuses publications soulignent l'importance de la participation et de la consultation des personnes en situation de handicap dans la conception et la mise en œuvre de programmes et de projets visant à les aider ou à favoriser leur participation.¹⁶⁰ Comme le suggère le guide *Demystifying Access d'Unlimited*, « [les] meilleures personnes pour vous aider à rendre votre travail accessible sont celles qui rencontrent elles-mêmes des obstacles ». ¹⁶¹ Cela peut se faire par le biais d'appels téléphoniques, d'e-mails, de réunions, etc.

- Ce type de travail peut également être qualifié de « coproduction avec les personnes en situation de handicap » et s'applique à toute une série de domaines d'activité, notamment l'élaboration de plans opérationnels ou l'évaluation d'impact sur l'égalité avant la prise de décision pour les organisations.¹⁶² Le même principe pourrait s'appliquer aux mesures prises pour faciliter l'inclusion et l'accessibilité des artistes en situation de handicap, comme le suggèrent les réponses à l'enquête et aux entretiens : « Il faut toujours impliquer les artistes en situation de handicap en tant qu'expert-e-s. La plupart des lieux, programmes, etc. sont dirigés par des personnes valides qui n'ont aucune expérience concrète de ce que le handicap signifie et de ce qui rendrait un programme ou un lieu accessible. La participation des personnes en situation de handicap est donc absolument nécessaire pour créer des offres intéressantes pour ces personnes, dans lesquelles elles peuvent avoir confiance »¹⁶³ ; « Inclure les personnes en situation de handicap dans le processus de décision, s'assurer que toutes les exigences d'accessibilité peuvent être satisfaites ».¹⁶⁴

- **Disposer de personnel et de budgets dédiés :** en complément de l'élément précédent, les données recueillies dans le présent rapport montrent que les organisations qui disposent de personnel spécifique en charge des questions liées au handicap et/ou de lignes budgétaires dédiées à la promotion de l'accessibilité et de l'inclusion sont mieux placées pour progresser dans ce domaine. Bien entendu, les mesures peuvent se révéler

159 Directeur-riche général-e et artistique valide, centre culturel, France - entretien en ligne, 7 octobre 2021.

160 Voir par ex. Groupe de travail des expert-e-s des États membres de l'UE sur un meilleur accès et une participation plus large à la culture (2012).

161 Giraud et Miles-Wilden (2018), p. 6.

162 Ramps on the Moon, Attitude is Everything et al. (2020), p. 1.

163 Producteur-riche valide, salle de danse, Allemagne - réponse à l'enquête en ligne 2020.

164 Administrateur-riche en situation de handicap, centre multidisciplinaire, Royaume-Uni - réponse à l'enquête en ligne 2020.

inabordables pour certaines organisations. Lorsque c'est le cas, des mesures alternatives (par exemple, encourager la formation et le renforcement des capacités du personnel existant) peuvent également être efficaces.

- **Assurer l'accessibilité physique** : bien que, comme indiqué plus haut, la législation de plusieurs pays ait permis d'améliorer l'accessibilité physique dans de nombreux lieux, celle-ci reste un facteur contraignant ou favorisant puissant en termes d'accessibilité. C'est pourquoi elle occupe une place centrale dans la documentation pertinente, qui a tendance à mettre l'accent sur l'accessibilité pour les publics en situation de handicap. Le décalogue des mesures d'accessibilité et d'inclusion élaboré par Donostia / San Sebastián, Capitale européenne de la culture 2016, fait référence à l'accessibilité des transports, des espaces de stationnement, des zones d'accès externes et internes, des toilettes, du mobilier, etc.¹⁶⁵ Le groupe de travail de l'OMC sur l'accès à la culture a également suggéré d'appliquer l'approche de la « conception universelle » afin de garantir la suppression des obstacles physiques.¹⁶⁶ Comme l'ont montré les résultats de l'enquête, si l'accent est mis sur l'amélioration de l'accessibilité pour le public, des progrès limités ont également été réalisés en matière d'amélioration de l'accessibilité pour les artistes en situation de handicap, notamment en proposant un accès de plain-pied aux bureaux et aux coulisses, des toilettes accessibles aux fauteuils roulants dans les bureaux ou les coulisses, des fonds supplémentaires pour couvrir les besoins d'accès des artistes en situation de handicap, etc.

- **Information, formation et renforcement des capacités en interne** : pour rendre les événements et les lieux accessibles aux publics et aux artistes en situation de handicap, il convient d'informer l'ensemble du personnel concerné (par exemple, le personnel d'accueil, les autres secteurs de l'organisation, les membres des compagnies artistiques, etc.) et de s'assurer qu'il a reçu une formation appropriée. Le contenu des activités d'information et de formation doit couvrir à la fois les besoins des personnes en situation de handicap et les mesures adoptées pour permettre l'accessibilité, ainsi que ce que cela signifie pour le personnel.¹⁶⁷ Outre l'amélioration des connaissances, les activités de formation et de renforcement des capacités doivent également viser à favoriser une attitude de compréhension parmi le personnel qui sera en contact direct avec les publics et les artistes, en veillant à ce qu'il soit attentif et disposé à comprendre les problèmes émergents et imprévisibles.¹⁶⁸

165 Donostia / San Sebastián 2016 Capitale européenne de la culture et Elkartu – Gipuzkoako Gutxitasun Fisikoa duten Pertsonen Federazio Koordinatzailea (c. 2016). Kultur ekimen irigarri eta inklusiboak diseinatzeko eta antolatzeko gidaliburua / Guía para diseñar y organizar eventos culturales accesibles e inclusivos. Donostia – San Sebastián, Donostia / San Sebastián 2016 Capitale européenne de la culture.

166 Groupe de travail des expert-e-s des États membres de l'UE sur un meilleur accès et une participation plus large à la culture (2012).

167 Giraud et Miles-Wilden (2018).

168 Donostia / San Sebastián 2016 Capitale européenne de la culture et Elkartu – Gipuzkoako Gutxitasun Fisikoa duten Pertsonen Federazio Koordinatzailea (c. 2016).

- **Intégrer le travail des artistes en situation de handicap dans la programmation et le rendre plus visible** : comme les sections précédentes l'ont montré, la connaissance et l'expérience du travail des artistes en situation de handicap et son intégration dans les lieux et festivals des arts du spectacle restent l'un des principaux obstacles à l'accessibilité et à l'inclusion. Les entretiens menés dans le cadre du projet ont mis en évidence une variété d'approches à cet égard, allant de l'organisation de programmes et d'événements spécialisés à l'inclusion d'œuvres d'artistes en situation de handicap dans les programmations grand public, ce qui devrait être l'objectif ultime en termes d'inclusion et de diversité. Inclure des œuvres d'artistes en situation de handicap dans une programmation artistique « principale » plutôt que de les « aliéner » dans le cadre d'une saison spéciale ou de toute autre mesure compensatoire. Cela dévalorise l'œuvre et donne au public une impression déloyale de sa qualité. »¹⁶⁹ Le cas échéant, l'établissement de quotas pour garantir un certain degré de visibilité des œuvres d'artistes en situation de handicap pourrait être considéré comme une étape nécessaire, bien que temporaire, dans cette direction.



*Mixed Doubles by Grootens, Kalampaliki, Tortelli, & Espinosa.
Photo © Simone Cargnoni*

- Enfin, ces mesures devraient également contribuer à rendre le travail des artistes en situation de handicap plus visible, ce qui peut avoir de multiples effets en termes d'élargissement des possibilités d'emploi et de contribution à la diversification du secteur : « Faire tourner davantage de productions d'artistes en situation de handicap pour inspirer les autres, développer les compétences des organisateur-riche-s, passer des commandes, offrir des résidences à tous les artistes en situation de handicap pour qu'ils développent de nouvelles œuvres, collaborer avec les festivals, les

169 Producteur-riche valide, compagnie de théâtre, Royaume-Uni – réponse à l'enquête en ligne 2020.

lieux de diffusion, les théâtres, et d'autres artistes, proposer davantage d'emplois créatifs pour les artistes en situation de handicap - sur des projets créatifs à court ou long terme, faire pression pour garantir une meilleure présentation aux niveaux européen et international, multiplier les stratégies de formes artistiques pour offrir davantage d'espace aux artistes en situation de handicap, une plus grande visibilité médiatique pour les entreprises et les artistes, et davantage de partage des meilleures pratiques. »¹⁷⁰

- **Adopter la diversité, y compris au niveau des « garant-e-s » :** la révision des critères qui limitent actuellement les possibilités offertes aux artistes en situation de handicap et qui, à leur tour, limitent la diversité dans les arts, en résultat des mesures énoncées plus haut, (approches globales de l'accessibilité et de l'inclusion, participation des personnes en situation de handicap au processus décisionnel, amélioration de la visibilité des œuvres d'artistes en situation de handicap, etc.) mais qui nécessite également des mesures spécifiques. Le rôle des postes de « garant-e-s », tels que ceux des établissements d'enseignement et de formation dans le domaine des arts du spectacle, qui devraient devenir de plus en plus accessibles et ouverts aux personnes en situation de handicap, apparaît comme essentiel à cet égard. Dans le même ordre d'idées, la révision des critères de qualité artistique devrait reconnaître les contributions précieuses que peuvent apporter de nombreux artistes, quelles que soient leurs (in) capacités.

- **Adapter la communication :** plusieurs publications soulignent la nécessité de revoir la forme et le contenu des supports de communication afin de garantir l'accessibilité, l'attractivité et l'inclusion des publics en situation de handicap. Parmi les nombreux conseils existant dans ce domaine, citons l'élaboration d'un plan de développement du public, l'utilisation de logos et de signes standard et reconnus pour décrire les services d'accessibilité fournis par le lieu ou l'événement, l'utilisation d'un langage, d'imprimés et d'éléments visuels accessibles (par exemple, des photographies, des illustrations, des symboles), la mise à disposition de différents formats garantissant que les éléments clés (par exemple, la date, l'heure, le prix) sont clairement visibles, les informations fournies aux publics sur les ressources en accessibilité disponibles et l'utilisation de normes d'accessibilité dans la communication en ligne.¹⁷¹ En termes de communication, il faut également veiller à utiliser les bons mots et à éviter ceux qui sont sources potentielles de malentendus ou qui présentent une connotation négative. Comme cela dépend fortement du contexte et du moment, les publications en différentes langues et dans différents pays fournissent leurs propres « à faire » et « à ne pas faire », ainsi que des

170 Arts & Disability Ireland (2017) ; et Maitland (2017b).

171 Cemaforre (2009) ; Cotsen, J., R. Kinchin et Disability Arts Cymru (2019). Developing D/deaf, deafened and hard of hearing audiences in Wales. Boîte à outils pour les lieux de diffusion et compagnie de théâtre. Cardiff, Arts Council of Wales ; et Unlimited Impact et Shape Arts (c. 2015).

glossaires utiles de termes clés.¹⁷² Le travail dans ce domaine peut être facilité par la collaboration avec des consultant.e.s en développement de publics et en marketing, comme le font de plus en plus d'organisations telles que Arts & Disability Ireland.¹⁷³ Les mesures pertinentes concernant les artistes en situation de handicap consistent à s'assurer que les appels d'offres sont publiés et diffusés dans des formats accessibles, et qu'ils atteignent effectivement les groupes ciblés.

- **Intégration de l'accessibilité dans la conception et la présentation des productions et des événements** : un large éventail de conseils et de techniques sont disponibles pour améliorer l'accessibilité et l'inclusivité des événements, en répondant aux divers besoins des publics en situation de handicap - audiodescriptions, visites tactiles, bornes tactiles, sous-titres et palantypistes, interprètes en langue des signes, spectacles Relax, histoires sociales (ou visuelles), transcriptions écrites de textes, synopsis de pièces de théâtre, etc. sont quelques-unes des techniques décrites dans la documentation pertinente.¹⁷⁴ Il existe également des guides plus approfondis pour des types d'événements ou des besoins spécifiques. Le guide d'accessibilité élaboré par Donostia / San Sebastián 2016, Capitale européenne de la culture présente des conseils spécifiques pour les événements des arts du spectacle, les concerts, les festivals, les expositions, les débats et d'autres types d'activités.¹⁷⁵ Festival.org a également fourni des conseils sur la planification et l'organisation de festivals et d'événements en plein air,¹⁷⁶ tandis que Little Cog a élaboré un guide pour l'organisation de réunions en ligne accessibles.¹⁷⁷ Parallèlement, Ciné-ma différence a publié une analyse comparative des approches des spectacles « Relax » dans plusieurs pays, qui décrit les méthodologies existantes et souligne la préférence pour des événements en conditions détendues réellement inclusifs – c'est-à-dire ceux qui s'adressent au grand public, de manière inclusive, plutôt que de cibler exclusivement les publics en situation de handicap.¹⁷⁸ En ce qui concerne l'intégration de différentes langues dans un événement et ce que cela implique, une analyse basée sur le projet Un-Label financé par l'UE a suggéré que mélanger les formes de communication (par exemple, plusieurs langues nationales, langues des signes, etc.) peut servir à garantir qu'aucun groupe privilégié n'émerge... [et] à élargir l'horizon des opportunités. »¹⁷⁹ En outre, Max Greyson a fourni des conseils sur la manière d'intégrer

172 Fertier (2011) ; Aceso Cultura (2020) ; European Arts & Disability Cluster (2020) ; Unlimited Impact et Shape Arts (c. 2015) ; et Donostia / San Sebastián 2016 Capitale européenne de la culture et Elkartu – Gipuzkoako Gutxitasun Fisikoa duten Pertsonen Federazio Koordinatzailea (c. 2016).

173 Arts & Disability Ireland (2017) ; et Maitland (2017b).

174 Voir par ex., Giraud and Miles-Wilden (2018) ; et Unlimited Impact et Shape Arts (c. 2015).

175 Donostia / San Sebastián 2016 Capitale européenne de la culture et Elkartu – Gipuzkoako Gutxitasun Fisikoa duten Pertsonen Federazio Koordinatzailea (c. 2016).

176 Festival.Org (2020).

177 Little Cog (c. 2020) « Guide to Hosting An Accessible Online Meeting. »

178 Dupagne, M.-P. (2020). Spectacles Relax / Relaxed Performances. Étude comparative internationale 2018-2020. Paris, Ciné-ma différence.

179 Nutz, A. et J. Vitek (2017). Communicative Challenges for Heterogeneous Groups in Cultural Activities. Insights from the Evaluation Results of Un-Label. Innovation Diversity: New Approaches of Cultural Encounter in Europe. S. Mittler et L. Reuter. Cologne, Sommertheater Pustebelume e.V., p. 44.

artistiquement l'audiodescription dans la danse contemporaine et le théâtre musical, en évitant d'une certaine manière qu'elle ne soit considérée comme un aspect « externe ».¹⁸⁰ D'autres exigences pour un « parcours client-e destiné aux publics et visiteur-euse-s en situation de handicap » véritablement inclusif devraient comprendre la mise à disposition de billets gratuits pour les personnes accompagnantes, ainsi qu'une évaluation en termes d'impact sur l'égalité.¹⁸¹

- **Autres aspects importants de la planification** : outre les éléments logistiques décrits dans la section précédente, plusieurs autres aspects doivent être pris en compte, notamment la nécessité d'être réaliste quant aux attentes en matière d'accessibilité (certains groupes spécifiques de publics en situation de handicap peuvent être difficiles à atteindre), l'intégration des coûts d'accessibilité dans la budgétisation, la « planification de l'imprévu », l'intégration de l'évaluation participative, etc.¹⁸² Dans le cas des artistes en situation de handicap, les solutions pertinentes comprennent la planification précoce des besoins liés à l'accessibilité (par exemple, la prise en compte des besoins en matière d'assistant-e-s personnel-le-s, d'accessibilité physique, de communication) ainsi que la prise en compte du temps supplémentaire qui peut être nécessaire pour la production et la répétition de spectacles et performances impliquant des artistes en situation de handicap.

- **Le rôle des organisations spécialisées et des organisations de facilitation** : bien que les données et les recommandations présentées plus haut devraient permettre à long terme à tous les lieux et événements d'être inclusifs et d'offrir l'accessibilité aux publics et aux artistes en situation de handicap, la littérature souligne également le rôle de facilitateur-riche important des organisations spécialisées dans l'accessibilité et le travail avec des personnes en situation de handicap en tant que partenaires des lieux de diffusion destinés au grand public. En Allemagne, une enquête menée auprès de personnes en situation de handicap ayant bénéficié de l'aide de Kulturloge Berlin (une organisation qui propose des billets à tarif réduit, accompagne les personnes en situation de handicap et sensibilise les organisations artistiques traditionnelles au handicap) a montré que cette aide permet effectivement à des bénéficiaires qui se seraient normalement senti-e-s exclu-e-s de la vie culturelle d'accéder à des lieux culturels.¹⁸³ À cet égard, établir des partenariats avec des lieux et des organisations artistiques grand public est un domaine d'activité central pour les organisations qui font progresser le travail sur l'art et le handicap, dont certaines sont passées d'un travail principalement axé sur les artistes

180 Greyson, M. (2020). Workbook ArtInAD: Tools for artistic integration of audio description in contemporary dance and music theatre. Antwerp, Académie royale des beaux-arts d'Anvers et autres.

181 Ramps on the Moon, Attitude is Everything et al. (2020).

182 Mittlers et Reuter (2017a) ; Giraud et Miles-Wilden (2018) ; et Unlimited Impact et Shape Arts (c. 2015).

183 Seifert, M. (2014). Kulturelle Teilhabe von Menschen mit Behinderung: Ergebnisse einer Befragung von Gästen der Kulturloge Berlin mit Behinderung und Darstellung der Workshop-Diskussion. Mind the Gap! Zugangsbarrieren zu kulturellen Angeboten und Konzeptionen niedrigschwelliger Kulturvermittlung. B. Mandel and T. Renz. Hildesheim, Stiftung Universität Hildesheim.

en situation de handicap à un travail favorisant l'accès des publics en situation de handicap.¹⁸⁴ La connaissance mutuelle et la mise en réseau entre les compagnies impliquant des artistes en situation de handicap et celles comprenant des artistes valides peuvent constituer une étape positive vers la compréhension des besoins respectifs, une plus grande visibilité des artistes en situation de handicap et des possibilités de collaboration.

Plusieurs publications ont résumé les recommandations et les conseils pratiques décrits ci-dessus sous la forme de checklists. Dans l'ensemble, ces listes et les conseils pratiques qui s'y rapportent résument les connaissances disponibles sur la manière dont les lieux et les événements artistiques peuvent garantir l'accessibilité aux publics et aux artistes en situation de handicap. Les points suivants méritent d'être soulignés :

- Le manuel *Innovation Diversity: New Approaches of Cultural Encounters in Europe*, élaboré par le projet Un-Label¹⁸⁵, comprend une checklist pour la planification et la réalisation pratiques de programmes inclusifs, basée sur le projet ramp-up.me de Ruby Berlin e.V. et Sozialhelden e.V. Elle aborde les questions de temps (planification précoce, prise en compte du besoin de temps supplémentaire pour certaines activités, etc.), le financement (coûts plus élevés liés aux programmes artistiques inclusifs), la communication, le marketing et les relations publiques, l'équipement technique, le transport, les ressources humaines, les lieux et le cadre méthodologique (prise en compte des questions d'accessibilité dans l'analyse initiale, la déclaration de mission, l'évaluation, etc.). Une version similaire est présentée dans le *Creability Practical Guide*, récemment publié.¹⁸⁶ Ce guide couvre l'accessibilité à la fois pour les artistes et pour les publics en situation de handicap.
- Le *Brief Access Guide* élaboré par Unlimited Impact et Shape Arts résume les connaissances existantes dans différents domaines, notamment la planification, le langage, la « confiance dans le handicap » (« fournir à tout le monde le même niveau de service de qualité et comprendre ce que l'on peut faire différemment pour les personnes en situation de handicap et/ou âgées afin de garantir l'égalité d'accès »), le marketing et la communication, ainsi qu'une brève check-list d'accessibilité portant sur la publicité et le marketing, les voyages et les déplacements, la signalisation et l'orientation dans les lieux, et l'accessibilité dans tous les domaines.¹⁸⁷ Le guide se concentre particulièrement sur l'accessibilité pour les publics en situation de handicap.

184 Voir par ex. Arts & Disability Ireland (2017).

185 Mittler et Reuter (2017a).

186 Quinten, Reuter et al. (2020).

187 Unlimited Impact et Shape Arts (c. 2015).

- Le *Outdoor Arts Festivals and Events: Access Guide*, élaboré par Festival.org pour le compte de Without Walls, sur la base de l'expérience du Greenwich+Docklands International Festival, comprend des conseils pour les bénévoles, une check-list pour la visite du site (transport, toilettes, accès physique et de plain-pied, signalisation, etc.), une check-list pour le marketing (site web, divers formats, médias sociaux, etc.), un exemple de plan d'accès, ainsi qu'un questionnaire et un accord visant à garantir que les commerçants qui tiennent un stand au festival tiennent compte de l'accessibilité.¹⁸⁸ Celui-ci couvre l'accessibilité pour les publics et les artistes en situation de handicap.
- Disponible en portugais et en anglais, le manuel *creating an accessibility plan* élaboré par Acesso Cultura pour le compte de la ville de Lisbonne comprend une check-list d'auto-évaluation à destination des organisations qui couvre la manière dont elles ont intégré l'accessibilité dans leur travail, leur lieu d'accueil, la communication et le marketing, la tarification et la billetterie, et les événements de différentes natures (arts du spectacle, expositions, ateliers, conférences, etc.). Si les mesures sont principalement destinées aux publics en situation de handicap, certaines d'entre elles pourraient également avoir des répercussions sur l'accessibilité des artistes en situation de handicap. Y sont également proposées une déclaration standard sur l'engagement d'une organisation en faveur de l'accessibilité ainsi qu'une description de poste pour un coordinateur-riche de l'accessibilité.¹⁸⁹ Ces éléments se basent tous sur l'expérience du Kennedy Center for the Performing Arts à Washington D.C.¹⁹⁰

L'ensemble de ces exemples témoigne des connaissances disponibles sur la façon dont les lieux de diffusion et les événements peuvent être rendus accessibles aux publics en situation de handicap, et des mesures supplémentaires qui pourraient être adoptées à cet égard.

188 Festival.Org (2020).

189 Acesso Cultura (2020). EN : <https://accessculture-portugal.org/accessibility-plan/> ; PT : https://acessoculturapt.files.wordpress.com/2020/10/manual_plano-de-acessibilidade.pdf

190 Pour plus d'information, voir <https://www.kennedy-center.org/education/networks-conferences-and-research/research-and-resources/lead-research-and-resources/>

6. CONCLUSIONS

Les éléments présentés dans ce rapport montrent que des disparités importantes subsistent entre les pays européens en ce qui concerne le niveau de développement, et probablement de compréhension, des mesures visant à rendre les événements, les lieux et les organisations plus accessibles et inclusifs pour les artistes et les publics en situation de handicap. Les ressources disponibles couvrant les évolutions dans quelques pays (le Royaume-Uni étant un exemple notable), ainsi que les entretiens et les échanges entretenus au cours de ce projet, indiquent que l'adoption de cadres politiques visant à garantir l'accessibilité et le travail d'organisations spécialisées dans le domaine des arts et du handicap sont essentiels pour faire avancer les choses tant au niveau de la connaissance que des pratiques effectives. L'importance du soutien politique semble être confirmée par les résultats de l'enquête en ligne et des entretiens qui ont suivi, dans lesquels le manque de financement pour adopter des mesures d'accessibilité apparaît comme un obstacle tant pour la programmation de productions d'artistes en situation de handicap que pour la renforcement de l'accessibilité pour les publics concernés.

Il existe également des lacunes importantes dans la mise à disposition des informations, comme l'ont constaté le Parlement européen ainsi que des organisations et réseaux spécialisés. Et ce, malgré les engagements existants en matière de collecte de données sur les droits des personnes en situation de handicap (par exemple, ceux tirés de la Convention relative aux droits des personnes handicapées). Parallèlement, des enquêtes sur les obstacles à la participation culturelle des personnes en situation de handicap ont été menées dans certains pays européens, et ont donné lieu ou ont conduit à des politiques et des législations favorisant l'accessibilité. Les gouvernements nationaux et régionaux qui ne disposent pas de données sur ces questions devraient être encouragés à entreprendre des études dans ce domaine.

Ces dernières années, les projets financés par l'UE sur l'art et le handicap ont contribué à l'échange de pratiques, à l'identification des besoins et à l'émergence progressive d'un langage commun, d'une connaissance mutuelle et d'une plus grande visibilité du domaine de l'art et du handicap. Il convient également de noter le travail de certains réseaux européens et internationaux, tels que l'IETM (réseau international des arts de la scène contemporain) et l'ENCC (réseau européen des centres culturels).

L'analyse des ressources montre qu'il existe des connaissances spécialisées sur la manière de rendre les organisations artistiques plus inclusives pour les artistes et les publics en situation de handicap. En effet, un grand nombre de boîtes à outils, de rapports, de check-lists et de guides de bonnes pratiques,

couvrant différents pays, types d'activités et groupes de bénéficiaires, ont été identifiés. D'une manière générale, davantage de documents traitent de l'accessibilité pour les publics en situation de handicap que de l'inclusion des artistes en situation de handicap - une situation qui peut être liée à la notion dominante que les premiers sont perçus comme bénéficiaires de la culture, plutôt que comme contributeur-riche-s actif-ve-s à la vie culturelle. Malgré cela, des progrès semblent encore nécessaires pour tirer parti de toutes ces ressources : les résultats de l'enquête en ligne et les entretiens menés font en effet apparaître des lacunes importantes dans la manière dont les informations et les connaissances existantes parviennent aux organisations, lieux et festivals non spécialisés. Les organisations traditionnelles font souvent état de leurs connaissances limitées dans ce domaine, et partent en quelque sorte du principe qu'il existe des organismes spécialisés qui possèdent les connaissances et l'expérience nécessaires pour agir. En outre, les connaissances existantes semblent avoir été diffusées plus largement dans certains pays que dans d'autres, en partie en raison de leur disponibilité dans certaines langues seulement. Dans l'ensemble, le secteur culturel doit encore s'engager dans le « parcours de l'accessibilité ».

Parallèlement, dans certains pays, il existe des preuves, sous forme d'enquêtes auprès de personnes en situation de handicap et d'organisations actives dans le domaine du handicap, des obstacles ou des barrières qui empêchent l'accessibilité pour ces publics. Certaines personnes semblent appartenir également à d'autres groupes défavorisés (par exemple, les personnes âgées ou à faible situation socio-économique, etc.). Par conséquent, bien que certaines mesures spécifiques pour les publics en situation de handicap puissent être indispensables, la nécessité d'œuvrer en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion universelles dans la culture, et dans la société en général, apparaît clairement.

En plus des défis et des obstacles qui existaient déjà, il semble que la pandémie de Covid-19 ait fait émerger de nouvelles difficultés, notamment le sentiment de vulnérabilité des publics en situation de handicap en raison de la crise sanitaire, ainsi que des obstacles liés à l'accessibilité du web dans un contexte où de nombreuses activités sont passées à des formats en ligne. Compte tenu de la multiplication des priorités et de la concurrence croissante pour des fonds limités, on peut craindre également que les questions liées au handicap ne passent au second plan. Il est nécessaire de veiller à ce que les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap soient pris en compte dans les politiques et les programmes de lutte contre la pandémie, et de soutenir davantage les initiatives de sensibilisation telles que « Disabled artists in the mainstream: a new cultural agenda for Europe ».¹⁹¹

Parmi les mesures pertinentes à cet égard, il convient de s'engager auprès des « garant-e-s », notamment les curateur-riche-s, les producteur-riche-s,

191 European Arts & Disability Cluster (2020). Disabled artists in the mainstream: a new cultural agenda for Europe, issu du premier European Arts & Disability Cluster, p.4.

les programmeur·rice,s et les établissements d'enseignement, qui ont la possibilité d'adopter une approche plus inclusive dans leurs domaines de travail respectifs et, en fin de compte, d'influencer l'ensemble du secteur et ses pratiques. Des mesures de sensibilisation et de renforcement des capacités ciblant ces secteurs sont nécessaires, tout comme l'évolution vers une amélioration de la capacité et la diversité aux postes de garant·e-s. Le rôle des institutions d'enseignement et de formation en particulier, et la manière dont celles-ci devraient être plus inclusives pour tous·tes, a été mentionné dans de nombreux entretiens et conversations tenus dans le cadre de ce projet.

Comme dans d'autres travaux visant à répondre aux besoins des groupes marginalisés, la participation des communautés du handicap à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques et des programmes (principe du « rien sur nous sans nous ») devrait être un élément central des stratégies dans ce domaine.

Il est également nécessaire d'accorder une attention particulière à la dimension intersectionnelle et à la manière dont elle se manifeste dans le domaine de l'accessibilité. En d'autres termes, en plus de considérer l'inclusion et l'accessibilité des artistes et des publics en situation de handicap comme un engagement universel, il est indispensable de comprendre comment le genre, les inégalités socio-économiques, l'ethnicité ainsi que d'autres considérations génèrent des défis spécifiques pour les femmes en situation de handicap, les membres de minorités ethniques et d'autres groupes défavorisés. Des mécanismes permettant une appréciation spécifique de ces situations et des réponses adaptées seront nécessaires.

En conclusion, un « changement culturel » qui place l'équité culturelle et l'accessibilité au centre du travail de toutes les organisations et de tous les lieux artistiques, et qui célèbre la diversité, y compris celle liée aux (in)capacités, est nécessaire. Parmi les facteurs favorables à cette orientation, on peut citer l'existence de législations et de programmes de financement au niveau national, ainsi que le rôle des organisations spécialisées qui fournissent des conseils et plaident en faveur du changement. Les partenariats locaux, nationaux et européens, tant entre les organisations spécialisées qu'entre celles-ci et d'autres organisations publiques et privées, peuvent également être propices à ce changement culturel.

PROCHAINES ÉTAPES

Suite au lancement de ce rapport le 3 décembre 2021, le British Council et On the Move prévoient une série de présentations Time to Act, destinées en particulier aux entités décisionnelles politiques et aux organismes de financement au niveau national en Europe.

Le rapport lui-même sera également diffusé par le biais de divers canaux de médias sociaux, dans des formats accessibles, avec des traductions de la synthèse d'abord disponibles en français, allemand, grec, italien, polonais, roumain, espagnol et serbe.

À plus long terme, l'équipe de recherche d'OTM travaillera sur un **troisième et dernier rapport**, reprogrammé au second semestre 2023, lorsque le projet Europe Beyond Access sera finalisé.

7. BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES

Références politiques / législatives :

Access to cultural life for people with disabilities EU parliament, (2019).

[http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2019/644200/EPRS_BRI\(2019\)644200_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2019/644200/EPRS_BRI(2019)644200_EN.pdf)

A report on policies and good practices in the public arts and in cultural institutions to promote better access to and wider participation in culture.

https://ec.europa.eu/assets/eac/culture/policy/strategic-framework/documents/omc-report-access-to-culture_en.pdf

Audiences-in-waiting? How do people with disabilities engage with art? (2017).

<http://adiarts.ie/assets/uploads/2018/01/Audiences-in-Waiting-survey-bulletin-final.pdf>

Convention of the rights of persons with disabilities and optional Protocol.

<https://www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-e.pdf>

Cultural Access and Participation, Special Eurobarometer 399 (2013).

<https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/1115>

Culture & Working Conditions for Artists (2019)

<https://en.unesco.org/creativity/publications/culture-working-conditions-artists>

EU Disability Law and the UN Convention.

http://www.era-comm.eu/UNCRPD/kiosk/pdf/seminar_documents/s_c_417DV78.pdf

Human Rights: A Reality for All, Disability Strategy 2017-2021, (2017).

<https://edoc.coe.int/en/people-with-disabilities/7276-pdf-human-rights-a-reality-for-all-council-of-europe-disability-strategy-2017-2023.html>

Papworth Trust Disability Facts and Figures (2018).

<https://www.papworthtrust.org.uk/about-us/publications/papworth-trust-disability-facts-and-figures-2018.pdf>

State of Access report, Attitude is Everything (2018).

http://www.attitudeiseverything.org.uk/uploads/general/State_of_Access_Report_2018.pdf

Structural and financial barriers in the access to culture, European Parliament (2018).

http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2018-0262_EN.html

The Right to Culture, UNESCO.

http://www.unesco.org/culture/culture-sector-knowledge-management-tools/10_Info%20Sheet_Right%20to%20Culture.pdf

UN Concluding observations on EU Disability Convention (2015).

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1138&langId=en>

Littérature et documentation recueillies pour cette recherche :

- Acesso Cultura (2020-2021). A participação cultural de pessoas com deficiência ou incapacidade. Como criar um plano de acessibilidade / The cultural participation of people with disabilities or impairments: how to create an accessibility plan. Lisbonne, Câmara Municipal de Lisboa.
PT : https://accessculturapt.files.wordpress.com/2020/10/manual_plano-de-acessibilidade.pdf ; EN : <https://accessculture-portugal.org/accessibility-plan/>
- Arts & Disability Ireland (2017). Leading Change in Arts and Culture: Strategic Plan 2017-2021. Dublin, Arts & Disability Ireland.
- Attitude is Everything (2018). State of Access Report 2018: Ticketing Without Barriers. Examining the access booking experience for Deaf and disabled music fans. London, Attitude is Everything.
- Cemaforre (2009). Accessibilité et spectacle vivant. Guide pratique. Paris, Ministère de la culture et de la communication et Centre national de ressources pour l'accessibilité des loisirs et de la culture (Cemaforre).
- Conroy, C. (2019). Models of disability. IntegrART Symposium 2019. Zurich.
- Cotsen, J., R. Kinchin and Disability Arts Cymru (2019). Developing D/deaf, deafened and hard of hearing audiences in Wales. A toolkit for venues and theatre companies. Cardiff, Arts Council of Wales.
- Donostia / San Sebastián 2016 Capital Europea de la Cultura and Elkartu – Gipuzkoako Gutxitasun Fisikoa duten Pertsonen Federazio Koordinatzailea (c. 2016). Kultur ekimen irisgarri eta inklusiboak diseinatzeko eta antolatzeko gidaliburua / Guía para diseñar y organizar eventos culturales accesibles e inclusivos. Donostia – San Sebastián, Donostia / San Sebastián 2016 Capital Europea de la Cultura.
- Dupagne, M.-P. (2020). Spectacles Relax / Relaxed Performances. Étude comparative internationale 2018-2020. Paris, Cinéma différence.
- European Arts & Disability Cluster (2020). Disabled artists in the mainstream: a new cultural agenda for Europe, from the first European Arts & Disability Cluster Meeting. E. B. A. B. C. H. Festival.
- European Blind Union (2012). EBU Access to Culture Survey 2012: Mapping current levels of accessibility to cultural venues and activities in Europe. Paris, EBU.
- European Commission (2010). European Disability Strategy 2010-2020: A Renewed Commitment to a Barrier-Free Europe. Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions. Brussels, European Commission.
- European Parliament (2018). Resolution of 14 June 2018 on structural and financial barriers in the access to culture (2017/2255(INI)). European Parliament. P8_TA(2018)0262.
- Fertier, A. (2011). Guide des MDPH pour l'accès à la culture. Guide d'accompagnement méthodologique pour les Maisons départementales des personnes handicapées. Orléans / Paris, Pole culture MDPH 45 / Cemaforre.
- Festival.Org (2020). Outdoor Arts Festivals and Events: Access Guide. To support festivals and events in finding inclusive practices when working with D/deaf and disabled audiences and artists. Manchester, Without Walls.
- Fischer, D. (2016). Other Abilities, Evolving Aesthetics? Report from the IETM Valencia Plenary Meeting, 3-6 November 2016. Brussels, IETM.
- Fundación Eguía-Careaga Fundazioa (2016). Informe 2016 sobre la aplicación de la Estrategia Integral Española de Cultura para todos. Madrid, Real Patronato sobre Discapacidad.
- Giraud, C. and N. Miles-Wilden (2018). Demystifying Access. A guide for producers and performance makers: how to create better access for audiences to the performing arts. London, Unlimited / Shape Arts / Arts Admin.
- Greyson, M. (2020). Workbook ArtInAD: Tools for artistic integration of audio description in contemporary dance and music theatre. Antwerp, Royal Academy of Fine Arts Antwerp and others.
- Kantar Media (2016). The Arts in Irish Life: 2016 Research Update. Dublin, Arts Council of Ireland.

- Karhunen, M. (2020). « Disabled artists, gatekeepers and new standards. » Séminaire #StopHatredNow, 11 mai 2020, de https://www.youtube.com/watch?v=R33pV9kAS28&feature=emb_title.
- Lahtinen, E., S. Sokka et O. Jakonen (2017). YHDENVERTAINEN KULTTUURI! Selvitys vammaisyhteisöjen kulttuuritoimintaan ja kulttuurin saavutettavuuden edistämiseen myönnettävistä valtionavustuksista. Helsinki, Cupore.
- Little Cog (c. 2020) « Guide to Hosting An Accessible Online Meeting ». Maitland, H. (2017a). Audiences-in-waiting? Dublin, Arts & Disability Ireland.
- Maitland, H. (2017b). Audiences-in-waiting? How do people with disabilities engage with culture? Dublin, Arts & Disability Ireland.
- Mannix, S. (c. 2015). Unlimited Access: Celebrating Remarkable Work by Disabled Artists in Europe. External Evaluation. Plusieurs lieux, British Council, Onassis Cultural Centre, Vo'Arte et Croatian Institute for Movement and Dance.
- Marsh, K. et J. Burrows, Eds. (2017). Permission to Stare: Arts and Disability. Bruxelles, IETM et British Council.
- Miller, A. (2020). Slump in disabled audiences' confidence presents major problem for the arts sector. Birmingham, Indigo Cultural Consulting Ltd.
- Mittler, S. et L. Reuter, Eds. (2017a). Innovation Diversity: New Approaches of Cultural Encounter in Europe. Cologne, Sommertheater Pustelblume e.V.
- Mittler, S. et L. Reuter, Eds. (2017b). Un-Label: New Grounds for Inclusive Performing Arts. Cologne, Sommertheater Pustelblume e.V.
- Moomsteatern, Compagnie de l'Oiseau Mouche et Mind the Gap (c. 2017). Crossing the Line, Crossing the Line.
- Nutz, A. et J. Vitek (2017). Communicative Challenges for Heterogeneous Groups in Cultural Activities. Insights from the Evaluation Results of Un-Label. Innovation Diversity: New Approaches of Cultural Encounter in Europe. S. Mittler et L. Reuter. Cologne, Sommertheater Pustelblume e.V.
- O'Brien, D., G. Owen, M. Taylor et S. McAndrew (2021). « The impact of Covid-19 on jobs in the cultural sector – part 2. » <https://www.culturehive.co.uk/CVIresources/the-impact-of-covid-19-on-jobs-in-the-cultural-sector-part-2/>.
- Groupe de travail des expert.e-s des États membres de l'UE sur un meilleur accès et une participation plus large à la culture (2012). Rapport sur les politiques et bonnes pratiques dans les arts publics et dans les institutions culturelles pour promouvoir un meilleur accès et une participation plus large à la culture. Luxembourg, UE.
- Panagiotara, B. (c. 2019). Dance & Disability. A research on inclusive dance education & training in Greece, Netherlands, Sweden & the UK. Plusieurs lieux, Onassis Stegi, Holland Dance Festival, Skanes Dansteater et Stopgap Dance Company.
- Pasikowska-Schnass, M. (2019). Access to cultural life for people with disabilities. Bruxelles et Strasbourg, Service de recherche du Parlement européen (EPRS).
- Prandelli, M. (2019). Loud Silences: Language, accessibility and cultural hegemony. Rapport de l'IETM de Milan Réunion satellite, du 2 au 5 mai 2019. Bruxelles, IETM.
- Quinten, S., L. Reuter et A. Almpanis (2020). Creability Practical Guide. Creative and Artistic Tools for Inclusive Cultural Work. Cologne, Un-Label e.V.
- Ramps on the Moon, Attitude is Everything, What Next? Paraorchestra et WeShallNotBeRemoved (2020). Working Safely through Covid-19: Seven Inclusive Principles for Arts & Cultural Organisation. A. i. E. Ramps on the Moon, What Next? Paraorchestra, and WeShallNotBeRemoved. Londres.
- Seifert, M. (2014). Kulturelle Teilhabe von Menschen mit Behinderung: Ergebnisse einer Befragung von Gästen der Kulturloge Berlin mit Behinderung und Darstellung der Workshop-Diskussion.
- Mind the Gap! Zugangsbarrieren zu kulturellen Angeboten und Konzeptionen niedrigschwelliger Kulturvermittlung. B. Mandel and T. Renz. Hildesheim, Stiftung Universität Hildesheim.
- Unlimited Impact et Shape Arts (c. 2015). Ensuring your venues and events are open to all. A brief Access Guide, Shape Arts.

Commissioned by



ON
THE
MOVE



Co-funded by the
Creative Europe Programme
of the European Union

